

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles.

Monsieur le Maire.- Bonjour à toutes et tous.

Cette séance du Conseil Municipal est ouverte. Elle devait se tenir, comme vous le savez, cet après-midi vers 17 heures, mais étant donné qu'il y a une réunion d'information à Fos-sur-Mer sur le projet de ligne RTE, nous avons convenu, d'ailleurs conformément aux souhaits également de l'opposition, de tenir ce Conseil ce matin afin que certains d'entre nous puissent participer, s'ils le souhaitent, à cette réunion qui se tiendra vers 18 ou 18 heures 30, l'horaire étant à préciser.

Je vais demander à Monsieur Emmanuel Lescot de faire l'appel.

(Monsieur Lescot procède à l'appel nominal.)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45

Étaient présents :

Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles, Monsieur Jean-Michel Jalabert, 1er Adjoint au Maire, Madame Mandy Graillon, Adjointe au Maire, Madame Sophie Aspod, Adjointe au Maire, Monsieur Sébastien Abonneau, Adjoint au Maire, Madame Catherine BalguerieRaulet, Adjointe au Maire, Monsieur Frédéric Imbert, Adjoint au Maire, Monsieur Erick Souque, Adjoint au Maire, Madame Sylvie Petetin, Adjointe au Maire, Monsieur Antoine Parra, Adjoint au Maire, Madame Paule Birot-Valon, Adjointe au Maire, Monsieur Michel Navarro, Adjoint au Maire, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Adjointe de quartier, Monsieur Gérard Quaix, Adjoint de quartier, Monsieur Denis Bausch, Adjoint de quartier, Monsieur Guy Rouvière, Conseiller municipal, Monsieur André Peytavin, Conseiller municipal, Madame Carole Guintoli, Conseillère municipale, Madame Sandrine Cochet, Conseillère municipale, Madame Aurore Guibaud, Conseillère municipale, Monsieur Maxime Favier, Conseiller municipal, Monsieur Emmanuel Lescot, Conseiller municipal, Monsieur Mohamed Rafaï, Conseiller municipal, Monsieur Nicolas Koukas, Conseiller municipal, Monsieur Cyril Girard, Conseiller municipal, Monsieur Jean-Frédéric Déjean, Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandataires :

Monsieur Pierre Raviol
Madame Claire de Causans
Madame Eva Cardini
Monsieur Serge Meyssonier
Madame Cécile Pando
Madame Claudine Pozzi
Madame Sonia Echaiti
Monsieur Silvère Bastien
Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia
Madame Laure Toeschi

Mandants :

Monsieur Antoine Parra
Monsieur Jean-Michel Jalabert
Monsieur Denis Bausch
Madame Carole Guintoli
Monsieur Erick Souque
Madame Aurore Guibaud
Madame Sophie Aspod
Monsieur Frédéric Imbert
Madame Sibylle Laugier-Serisanis
Monsieur Gérard Quaix

Monsieur José Reyès
Monsieur Sophian Norroy
Madame Françoise Pams
Madame Dominique Bonnet
Madame Virginie Maris
Madame Marie Andrieu

Monsieur Guy Rouvière
Monsieur Michel Navarro
Monsieur Jean-Frédéric Déjean
Monsieur Nicolas Koukas
Monsieur Cyril Girard
Monsieur Mohamed Rafai

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame Chloé Mourisard, Conseillère municipale
Madame Ouided Benabdelhak, Conseillère municipale
Monsieur Xavier Gousse, Conseiller municipal

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Emmanuel Lescot pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire.- Merci, le quorum est atteint.

Bien sûr, nous excusons tous les absents, puisque c'était un horaire assez inhabituel et contraignant pour beaucoup.

Pour commencer ce Conseil et au nom du Conseil Municipal, je voulais rendre hommage à Monsieur Frédéric Mitterrand. Comme j'ai pu m'exprimer lors de son décès il y a quelque temps, je souhaitais saluer la mémoire d'un homme d'image, d'un homme de presse, d'un homme d'esprit.

Je voudrais surtout saluer ici un ami de la ville d'Arles qui a contribué, vous le savez toutes et tous, à la renaissance architecturale de l'École Nationale de la Photographie d'Arles. Je voulais que l'on ait une pensée pour lui et sa famille, à qui j'adresse les plus sincères condoléances en votre nom.

Je voudrais également préciser que, par courrier daté du 29 mars 2024, Monsieur Reynier m'a informé de sa démission de sa fonction de conseiller municipal. Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le suivant de liste sur notre liste le Grand Arles est Monsieur André Peytavin qui lui succède dans ses fonctions.

Il est conféré à Monsieur André Peytavin, probablement préalablement convoqué et présent ce matin, la qualité de conseiller municipal. Un procès-verbal - l'installation est dressée en ce sens - sera affiché en mairie.

Bienvenue, Monsieur Peytavin parmi nous. Voulez-vous vous exprimer ?

Monsieur Peytavin.- Je suis fier. Je n'aurais jamais pensé arriver au Conseil Municipal parce que, quand la majorité a été installée, j'avais dit à tout le monde : *« je ne voudrais pas qu'il y en ait un qui démissionne et surtout un qui meurt parce que, cela, c'est un peu dur. »* J'avais plus peur d'une mort que d'une démission.

Je suis content, parce que je suis le référent du hameau de Saliers. Comme vous le savez, tous ces hameaux ont pendant quelque temps été abandonnés. Je suis donc content du travail que l'on a pu faire avec mon fils sur Saliers. On a remis de l'ordre et cela n'a pas été facile, mais on y est arrivé.

Monsieur le Maire.- Merci, Monsieur Peytavin et bienvenue dans notre majorité.

Je voulais bien évidemment remercier Monsieur Bruno Reynier de son implication

depuis 2020 à nos côtés, depuis le début de notre aventure ici même et dans ses délégations, en sa qualité d'élus de Montplaisir et du Trébon.

Bruno Reynier est quelqu'un que j'estime énormément et je regrette naturellement son choix de démissionner. Je trouve personnellement dommage de quitter un projet que nous portons, que nous portons toujours et que nous continuerons à porter pour transformer la ville d'Arles, pour un sujet d'ordre personnel. Mais c'est sa décision et je la respecte. Je garde pour lui naturellement une grande amitié.

Comme je vous le disais, je suis vraiment désolé qu'une affaire personnelle, de relations entre élus ait pris cette tournure.

Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je voudrais souhaiter la bienvenue à André, que certains d'entre nous connaissent bien et que l'on apprécie beaucoup. C'est donc une chance pour notre Conseil Municipal d'avoir André à notre table.

Ceci étant, je suis désolée Monsieur de Carolis, mais il me semble en même temps que le macroniste du système de Carolis n'a pas plu non plus à Monsieur Reynier. Ce n'est pas qu'une histoire de personne entre Monsieur Emmanuel Lescot et lui-même, mais plutôt l'histoire d'une ambiance, parce que le système de Carolis est un non-système, un système qui paralyse peu à peu la Mairie.

Moi aussi, j'ai souffert de cette incapacité à trancher, à arbitrer, à faire de la médiation, à prendre des décisions. D'une main, vous lever le pouce et, de l'autre main, vous le baissez. De fait, plus personne ne sait où se placer.

Pour finir sur ce pitoyable constat, j'ajoute qu'il est manifestement plus insupportable à certains qu'un élu soit président de course de taureaux, qu'un homme qui bat sa femme soit remis à l'honneur. Toute cette émotion autour d'un événement que je n'ose même pas appeler un événement, puisque c'est un non-événement - c'est anecdotique - me donne la nausée, comparé à ce qui s'est passé au mois de novembre.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Je voudrais d'abord féliciter Monsieur Peytavin de son arrivée au sein du Conseil Municipal, parce que c'est toujours émouvant de voir arriver des femmes et des hommes, quelle que soit d'ailleurs leur obédience politique, siéger dans une assemblée délibérante. Ce sont les choses de la Commune, les affaires de la Commune, et c'est ici que se décide l'avenir de notre territoire. Malgré les différences qui sont les nôtres, j'ose encore espérer qu'il y a du respect entre les élus.

Le départ de Monsieur Reynier n'est pas si anecdotique, comme j'ai pu l'exprimer dans la presse. D'ailleurs, lorsque Monsieur Meyssonier avait démissionné, - je vous invite à relire l'intervention que j'avais faite, - à l'issue de mon intervention j'avais dit que d'autres élus suivraient. Je ne me suis pas trompé puisque quelques mois après, Madame Guintoli a suivi, puis maintenant Monsieur Reynier.

Je voudrais rappeler à ceux qui ont la mémoire courte qu'en dix-neuf ans de mandat, il n'y a eu qu'une seule démission, sous Hervé Schiavetti. Il s'agissait de Jules Nyssen, que j'ai d'ailleurs croisé il y a quelques jours au Sénat, qui était parti pour des raisons professionnelles. Malgré les différences politiques qu'il pouvait y avoir entre les élus, il y avait parfois des mots, des échanges assez durs, mais il n'y a jamais eu de démission, tout

simplement parce qu'on avait un maire qui était politique.

Ce qui fait défaut aujourd'hui dans la conduite de la Ville, Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, vous avez eu une riche activité, un parcours professionnel, mais vous n'êtes pas politique. Vous n'êtes pas en capacité, malheureusement, d'avoir derrière vous des femmes et des hommes qui puissent tout simplement être dans la conduite des affaires courantes et respecter finalement les propositions, les perspectives que vous que vous donnez.

Le départ de Monsieur Reynier vient s'ajouter à un nombre fulgurant de départs. J'y reviendrai tout à l'heure, puisque j'ai encore appris hier que plusieurs cadres allaient quitter la Mairie dans quelques jours. Il y a donc à la fois un départ des élus et un départ de fonctionnaires.

Il est assez inquiétant, quatre ans après votre élection, de voir ainsi des départs qui ne sont pas un hasard. On ne peut pas balayer, comme vous l'avez dit aujourd'hui dans la presse, que cela ne vous affaiblit pas. Si, cela vous affaiblit. Sinon, vous êtes complètement déconnecté de la réalité et des Arlésiens que vous avez été nombreux à rencontrer ce week-end, tout comme moi d'ailleurs. Ils n'ont pas du tout la même lecture politique que la mienne, parce qu'un départ dans un Conseil Municipal n'est pas anecdotique. Il y a toujours des raisons.

Les trois départs successifs faits ces derniers mois sont chacune et chacun des personnalités. Serge Meyssonier est quelqu'un de respectable sur son village et au-delà. Madame Guintoli aussi, même si on peut avoir des différentes politiques. Monsieur Reynier aussi, qui était d'ailleurs un fidèle soldat.

Je me souviens des discussions que l'on avait avec lui, à l'extérieur. Il vous défendait toujours bec et ongles et on voit aujourd'hui qu'il exprime dans une lettre à des élus et des agents, que nous nous sommes procurés, tout le manque de confiance qu'il a à votre égard.

Il y a de quoi être inquiet de voir cette situation et cette majorité macroniste parce que, lorsque vous vous êtes lancé à la mairie d'Arles, vous étiez apolitique et vous êtes devenu quelques mois après macroniste.

Monsieur de Carolis, le « A » à ses limites et on le voit aujourd'hui.

Sur un ton un peu humoristique, je voudrais dire aux élus de la majorité que l'on a beaucoup de places dans les locaux de l'opposition. Monsieur Meyssonier et Madame Guintoli nous ont rejoints. Donc, sachez que vous serez toujours les bienvenus dans ces locaux, même si on est au-dessus des pompes funèbres. Je vois là un symbole non dénué de sens de votre part. En tout cas, il y a de la place et sachez que vous serez toutes et tous les bienvenus. On a même le café à vous offrir.

Monsieur Jalabert, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Jalabert.- Au-delà de l'amitié et de l'affection que j'ai pour Bruno Reynier, je voulais saluer son engagement, mais également sa droiture, son honnêteté et le travail qu'il a fait pendant près de trois ans et demi sur son quartier et au service des Arlésiens. Je pense qu'il est bien de lui rendre hommage. Il a pris sa décision et comme vous, je la regrette.

Par contre, je trouve regrettable de mêler et d'associer la démission de Monsieur Reynier à Monsieur Meyssonier et Madame Guintoli qui sont venues siéger à vos côtés.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N° DEL_2024_0078 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUDI 1ER FÉVRIER 2024 ET JEUDI 22 FÉVRIER 2024

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Les procès-verbaux des séances du jeudi 1^{er} février 2024 et du jeudi 22 février 2024 ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux, ceux-ci appellent-ils de votre part des commentaires ?

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des modifications, des remarques, des questions sur ces deux procès-verbaux ? *(Il n'y en a pas.)*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.

Monsieur le Maire.- Nous allons à présent délibérer sur un avis de la Municipalité concernant le projet de ligne aérienne de très haute tension entre Jonquières-Saint-Vincent et la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

VIE DE LA CITÉ

N° DEL_2024_0079 : AVIS SUR LA CRÉATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 2 CIRCUITS 400 000 VOLTS ENTRE FOS-SUR-MER ET JONQUIERES-SAINT-VINCENT

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Mission développement durable

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau d'électricité en France. Dans ce cadre, il porte le projet de création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits de 400 000 volts entre les deux postes électriques de Feuillane, situé dans la zone de Zone Industrielle Portuaire de Fos-sur-Mer, et celui de Jonquières-Saint-Vincent (Gard).

Le projet s'inscrit dans l'engagement du gouvernement de limiter le réchauffement climatique et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La ZIP de Fos-sur-Mer, qui concentre plusieurs grands sites sidérurgiques et pétrochimiques, trois raffineries et deux terminaux méthaniers, représente 90% des émissions de GES industriels de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. La décarbonation de la ZIP se traduit par des besoins de puissances électriques extrêmement importantes dans des délais très courts. Ils concernent à la fois des projets de décarbonation directe des process industriels déjà présents dans la zone, mais aussi, des nouveaux projets de production d'hydrogène ainsi que des demandes liées à des projets de réindustrialisation, attirés par l'écosystème industriel déjà présent sur la zone.

Au-delà de la ZIP, le système électrique régional doit également pouvoir faire face aux autres évolutions de la consommation d'électricité comme le développement des datacenters sur la zone Aix-Marseille, le raccordement des navires et des transferts d'usage vers l'électricité dans le cadre de la transition énergétique (pompes à chaleurs, véhicules électriques, etc).

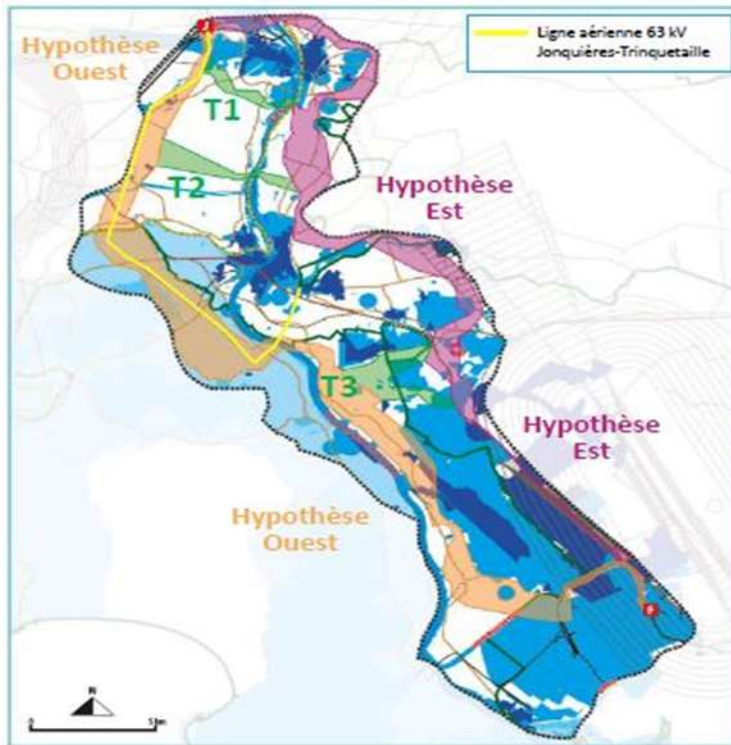
Sur la base de l'analyse des demandes exprimées et du potentiel de la Région, RTE propose de créer une ligne aérienne deux circuits de 400 000 volts, d'environ 65 km, entre les sites existants de Jonquières et Feuillane. Les supports de cette ligne sont constitués de pylônes implantés tous les 350 à 500 mètres, d'une hauteur de 40 à 60 mètres de haut.

La mise en service de ce projet, dont le coût est estimé à 300 millions d'euros, est prévue à l'horizon 2028.

La concertation est organisée par le Préfet des Bouches du Rhône, du 12 février au 17 avril 2024, en application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, qui permet de déroger à la compétence de la CNDP et d'effectuer une concertation sous l'égide du Préfet.

Un commissaire enquêteur rendra son rapport dans les 15 jours suivant l'achèvement de la concertation préalable, et dans les quinze jours qui suivent, RTE répondra aux principaux enseignements de la concertation.

Le calendrier présenté annonce que le fuseau de moindre impact sera soumis à validation en juin 2024.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la concertation préalable engagée auprès du public sous l'égide du Préfet du 12 février au 7 avril 2024 concernant le projet de création de ligne électrique aérienne à 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent ;

Vu la délibération du Parc naturel régional de Camargue n° CS-2023-094 du 19 septembre 2023 concernant l'avis relatif au projet d'étude d'aire géographique pour le passage d'une ligne électrique haute tension sur le territoire du Parc naturel du Camargue ;

Vu la délibération du Parc naturel régional des Alpilles n° CS-2024-01 du 22 janvier 2024 concernant l'avis relatif au projet sur le projet de ligne aérienne THT entre Fos et Jonquières-Saint Vincent ;

Vu la délibération de la ville de Tarascon n°007/2024 adoptée en date du 25 janvier 2024 concernant le projet de création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent ;

Considérant que l'infrastructure projetée vient considérablement bousculer et menacer les équilibres économiques notamment touristiques, naturels, agricoles et patrimoniaux du Pays d'Arles et contrarier fortement les politiques de développement local. En effet, les zones concernées sont toutes remarquables et reconnues comme telles par de très nombreuses protections, qui sont portées dans les cartes d'enjeux du dossier de concertation ;

Considérant qu'elle impacte directement 3 communes du Pays d'Arles et, indirectement, l'ensemble des 29 communes de ce territoire. En effet, au regard de leurs complémentarités, les 3 EPCI sont réunis autour d'un projet commun depuis plus de 20 ans, réaffirmé récemment à travers notamment la décision de réviser le SCOT-PCAET mais aussi la labélisation d'un Projet Alimentaire Territorial et la création d'un chemin de Grande Randonnée de Pays (en construction), etc ;

Considérant la sensibilité écologique du territoire du Pays d'Arles constitué de nombreux espaces protégés susceptibles d'être impactés notamment une réserve de biosphère de l'Unesco, le classement de monuments au Patrimoine mondial de l'UNESCO, deux sites Ramsar, 14 sites Natura 2000, 57 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, 9 zones importantes pour la conservation des oiseaux, 2 parcs naturels régionaux, 3 réserves nationales, 2 réserves régionales et 13 espaces naturels sensibles ;

Considérant que le PETR élabore, suit et révisé le SCOT du Pays d'Arles par compétence transférée des 3 intercommunalités : Terre de Provence Agglomération, Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et Arles Crau Camargue Montagnette et, à ce titre notamment, il intègre les dispositions pertinentes des chartes de Parcs ;

Je vous demande de bien vouloir :

DÉCIDER de donner un **avis défavorable** au projet de création d'une ligne THT reliant Fos-sur-Mer à Jonquières-Saint-Vincent en passant par le territoire du Pays d'Arles et à ses propositions de fuseaux présentées dans le cadre de la concertation préalable auprès du public, aux motifs suivants :

• **Absence d'une stratégie globale d'aménagement du territoire à l'échelle au moins départementale :**

Le développement de la zone de Fos-sur-Mer, annoncé dans le dossier RTE, aura des répercussions sur l'aménagement du Pays d'Arles en termes d'emplois, de logements et de mobilité. Les effets de cette infrastructure vont bien au-delà du tracé de la ligne RTE. Si une partie des salariés de la zone de Fos-sur-Mer est déjà installée sur le Pays d'Arles, le projet prévoit une augmentation certaine du nombre d'emplois sur la zone et, par effet de ruissellement, du nombre de salariés/sous-traitants installés sur le Pays d'Arles, notamment sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Or, il n'existe aujourd'hui aucune infrastructure efficace de mobilité permettant de relier correctement ces deux zones en alternative à la voiture individuelle.

En outre, le développement de logements à Saint-Martin-de-Crau est très contraint au regard de sa localisation (AOC Foins de Crau, enjeu d'alimentation de la nappe d'eau souterraine). Pour rappel, en 2018, le Préfet avait suspendu le caractère exécutoire du SCOT au motif de sa consommation excessive de foncier notamment sur cette commune du territoire.

• **Non-respect de la cohérence entre les différentes politiques publiques :**

Les zones impactées par les différentes propositions de fuseaux sont, en très grande majorité, remarquables et reconnues comme telles par de très nombreuses protections, rappelées dans les cartes d'enjeux du dossier de présentation du projet.

En effet, depuis les années 1960, en parallèle du développement de la ZIP de Fos-sur-Mer, trois entités, situées à l'Ouest de la zone industrielle, aux particularités très différentes, **ont** bénéficié de décisions qui ont permis de protéger leurs spécificités : la Camargue, la Crau et les Alpilles.

Ensemble, elles forment, sur près de 2 500 km² au cœur de la région méditerranéenne, le triangle d'or de la biodiversité, qui joue un rôle essentiel, non seulement, d'un point de vue économique grâce à la forte attractivité touristique dont il bénéficie, mais aussi, dans la régulation du climat notamment par la présence de nombreuses zones humides, forestières et agricoles.

Les équilibres entre toutes les composantes qui fondent un territoire sont importants à maintenir. Le respect des protections aujourd'hui mises en place est absolument essentiel.

• Absence de scénarios alternatifs au scénario proposé à la ligne 400 000 volts et le calendrier du projet :

Les enjeux de création de la ligne sont pluriels : décarbonation des entreprises présentes sur le site de la ZIP, accueil de nouvelles entreprises décarbonées et réponse aux demandes futures d'électricité de l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Si chacun de ces enjeux est totalement légitime, il est néanmoins regretté qu'aucune solution alternative à la création de cette infrastructure extrêmement préjudiciable, d'un point de vue touristique, agricole, paysager et environnemental, pour le Pays d'Arles, n'ait été solidement abordée.

De même, s'il est indiqué que le projet retenu entraîne, dans le SCOT du Pays d'Arles, sa prise en compte, le dossier présenté à la concertation publique ne contient aucun élément quant aux principaux points d'impact du développement de la ZIP de Fos sur le territoire du Pays d'Arles (notamment besoins en logement, types de mobilités, fréquentation touristique supplémentaire).

De ce point de vue, il est par ailleurs regretté que la procédure d'urgence ait été retenue, évitant de confier ce projet à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), gage d'évaluation indépendante du projet présenté et de transparence de la concertation.

Il est nécessaire de disposer de davantage de temps pour étudier sérieusement des alternatives à ce projet, par exemple, la création d'une ligne de moindre tension qui pourrait être enterrée, l'étude de nouvelles technologies de production énergétique mais aussi la recherche, dans le projet, de sobriété énergétique, aujourd'hui préconisée par les politiques publiques et déclinée à notre échelle locale.

Monsieur le Maire.- Nous nous sommes mis d'accord, opposition et majorité, pour reprendre la délibération qui avait été adoptée à l'unanimité au PETR, puis présenté dans ces termes à l'ACCM.

Je vais relire le résumé, bien que vous le connaissiez. Il nous a semblé donc important de délibérer en Conseil Municipal, après un vote en Conseil Communautaire la semaine dernière et après un vote au PETR, pour afficher une position commune défavorable à ce projet de ligne à très haute tension sur notre territoire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons souhaité, collégialement, que cette délibération soit rédigée avec les élus n'appartenant pas à la majorité et appartenant à la majorité.

Une première session de travail a donc eu lieu le 14 mars avec plusieurs élus n'appartenant pas à notre majorité. Pour plus d'efficacité, nous avons décidé et convenu de reprendre la délibération votée par le Conseil Syndical du PETR du Pays d'Arles.

Si ce projet répond à une volonté de décarbonation de notre énergie et de renforcement de l'attractivité du site de Fos-sur-Mer, notre municipalité déplore néanmoins l'impact préjudiciable sur son territoire, qui possède un patrimoine bâti environnemental, naturel et agricole remarquable, ainsi qu'une biodiversité, une flore et une faune exceptionnelle.

De tout cela, la Commune entend fermement préserver ses zones humides, ses activités agricoles, son attrait touristique, ses paysages et ses monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, de l'UNESCO, précisant que les risques d'une telle installation au plan de la santé, de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que la dévalorisation des priorités foncières impactées sont pour nous inacceptables.

La commune d'Arles déplore également que ce projet de ligne à très haute tension tourne le dos aux principes défendus par l'Etat et les collectivités territoriales depuis plus d'un demi-siècle, en matière d'aménagement du territoire départemental.

La Commune regrette enfin l'urgence de ce projet pour éviter un débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public, gage de transparence et d'équilibre.

Nous ne pouvons donc que constater que le projet présenté ne concilie malheureusement pas les deux objectifs majeurs de décarbonation et de préservation du territoire arlésien.

À cela, il faut ajouter que notre position n'est pas là pour opposer deux territoires, celui de Fos et le nôtre. Je crois que nous sommes tous d'accord pour que notre pays décarbone son industrie, mais pas aux dépens de notre identité, identité souhaitée par l'État il y a plus de soixante ans.

Quelqu'un veut-il s'exprimer sur ce sujet avant que nous passions au vote ?

Monsieur Girard.- Je vais redire ce que j'ai pu dire à l'Agglo la semaine dernière, puisqu'on est sur la même délibération.

Je suis très content que le travail du PETR soit mis en avant dans cette délibération, parce que des gens compétents ont décortiqué ce projet.

On n'est pas dupe de ce qui se cache derrière cette mention de décarbonation. Peut-être que certains d'entre vous sont absolument pour la décarbonation, mais dans les années précédentes, on a entendu « croissance verte, énergie renouvelable, biocarburant et aujourd'hui décarbonation. »

Tout cela, ce ne sont que des néologismes pour faire appel à une méthode technosolutionniste pour venir à bout des problèmes que l'on a engendrés, en nous disant : « *on peut continuer sur la même lignée. On a une nouvelle solution. Cette fois, c'est la décarbonation* », mais celle-ci a un prix.

Le prix à payer de l'énergie verte a été l'installation d'éoliennes à Port-Saint-Louis-du-Rhône, qui vont être de véritables hachoirs à oiseaux alors que l'on est à la porte de la migration la plus grande pour la vie faune européenne.

L'énergie verte et les panneaux solaires, c'est la destruction de dizaines d'hectares de zones agricoles et naturelles pour mettre ces affreux champs photovoltaïques que l'on voit un peu partout.

La décarbonation aujourd'hui, c'est cette ligne RTE qui va balafre notre paysage et mettre en danger notre agriculture.

Alors, libre à vous de souhaiter la décarbonation. Cela fait dix-huit ans que je me bats au niveau associatif contre les projets d'extension de la zone de Fos, quand on sait qu'ils ont un impact sur notre territoire.

On n'est pas dupe de ce petit jeu de mots pour nous faire avaler la pilule du sacrifice que nous devons faire pour continuer dans cette voie, qui ne nous conduit même pas au plein-emploi. S'il y avait au moins un projet de territoire intéressant, si les gens étaient heureux...

Je vous invite à voir, pour Fos-Port-Saint-Louis, les chiffres du chômage, de

l'inactivité, du taux de revenu par emploi. Ce territoire industriel n'est pas du tout un bijou social, mais une catastrophe. C'est un territoire que l'on a sacrifié et il nous appartient de préserver le nôtre.

Mais qu'importe, au moins pour une fois, je suis heureux de constater que vous rejoignez le discours que l'on a pu porter à Changeons d'avenir, depuis des années, sur la préservation des terres agricoles, de la nappe phréatique, de nos paysages, de notre cadre de vie.

J'ai même noté, dans La Provence il y a quelques semaines, que vous repreniez mot pour mot ce que j'avais pu dire ici, à savoir que l'on a affaire à un déploiement mené à la hussarde. On a vu, quand on a passé le rapport sur le déploiement des énergies vertes, que RTE veut finir en avril et faire cela vite fait. Par rapport à l'inaction de l'État depuis des années sur ces problématiques d'environnement, cela veut être rattrapé en faisant vite et, bien entendu, tout aussi mal.

Je note la schizophrénie qui consiste à refuser ce projet RTE, en arguant de la nécessaire protection de nos terres agricoles, de notre nappe phréatique, de notre santé, puis à continuer de porter ce projet d'autoroute qui sera encore beaucoup plus impactant sur le territoire : une centaine d'expropriations, 150 hectares de zones agricoles et de prés détruits, un impact très significatif qui va nous mettre en difficulté sur la nappe phréatique.

Les conséquences sont les mêmes et vous avez une notion de la protection écologique à géométrie variable.

J'y vois, après la mobilisation forte des citoyens depuis deux mois, une opportunité pour vous, à peu de frais, de dire : *« je suis le chef de lance de cette opposition. Tous derrière moi »*. Comme l'a dit La Provence la semaine dernière, le Conseil Communautaire aurait voté comme un seul homme, derrière Monsieur de Carolis, ce qui n'est pas du tout le cas.

Pour une fois, vous rejoignez les idées que nous avons pu porter sur la protection des terres agricoles. Cette fois-ci, nous votons avec vous, mais en votant la même chose que vous, nous ne votons pas derrière vous ni avec vous. Nous votons contre ce projet écocide. Pour une fois, nos trajectoires se rejoignent, ce qui est amusant de noter. Cela sera peut-être une des seules fois mais, comme je l'ai dit, nous votons contre ce projet, comme nous avons toujours combattu les projets écicides pour le territoire. Ce n'est pas pour autant que nous votons avec vous.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je m'associe évidemment aux propos de Cyril Girard.

Je trouve que tout cela est très tiède. Il n'y avait aucun élu aux réunions de RTE à Saint-Martin-de-Crau, à Gageron, à Mas-Thibert.

Je pense que c'est un peu tard et j'ai peur que vous soyez encore en train de lever le pouce d'un côté et le baisser de l'autre. Je regrette que tout cela se passe de cette façon.

Monsieur le Maire.- Merci pour cette interprétation très manichéenne.

Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Reprendre également les éléments que l'on a pu exprimer lors du Conseil Communautaire, bien évidemment nous nous associons à cette motion.

D'ailleurs, j'en profite pour dire à la presse que c'est la première fois, depuis l'élection de cette équipe municipale, que nous sommes associés à une réunion de travail. Comme quoi les choses avancent et progressent. Quatre ans après, c'est une belle initiative que vous avez faite de pouvoir faire cette réunion.

Je pense qu'il était indispensable de montrer qu'il y avait, sur ce dossier, une unanimité des élus et même une majorité des élus d'un Conseil Municipal, qui décide d'exprimer un avis sur cette ligne électrique aérienne de 400 000 volts qui risque - je dis bien risque, parce qu'on sait malheureusement aujourd'hui que ce dossier est toujours bien porté par les services de l'Etat - de voir le jour et qui risque de défigurer notre territoire.

J'ai repris ce que j'avais dit à la Communauté d'Agglomération, à savoir qu'il ne faut pas opposer les territoires parce qu'il y a une histoire sur ceux-ci, notamment sur le golfe de Fos qui a été, là aussi, défiguré dans les années 60 pour y créer une zone industrialo-portuaire et l'ensemble des industries, où des habitants du pays d'Arles et des Arlésiens travaillent aujourd'hui.

Comme l'a dit le Président de la Chambre de Commerce dans La Provence, entre 15 et 18 % d'Arlésiens vont y travailler. Il ne faut donc pas non plus nier cette activité professionnelle qui permet à des Arlésiens d'avoir chaque mois un revenu.

Il y a ensuite un territoire qui est le nôtre, qui a été protégé avec différentes conventions, que ce soit au niveau de l'UNESCO ou sur d'autres sigles, qui permettent d'avoir un paysage reconnu partout dans le monde. Il faut donc tout faire.

D'ailleurs, je ne sais pas - vous allez peut-être me répondre - si vous avez pris attache auprès du ministre de l'Industrie, Monsieur Roland Lescure, pour faire entendre la voix d'Arles au nom de tous les maires du pays d'Arles, de tous les maires qui ont délibéré au-delà d'ailleurs du département des Bouches-du-Rhône puisque le Gard est aussi concerné. Il y a une mobilisation à Jonquières et une ce soir à Fos-sur-Mer.

Je crois qu'il est important d'avoir aussi, au niveau du ministère de l'Industrie, un contact établi pour exprimer vraiment le désaccord majoritaire des élus de ce Conseil Municipal.

J'ai récemment rencontré des représentants des dockers, que j'ai mis en lien avec des acteurs environnementaux du pays d'Arles. On a une réunion fort constructive, sachant que c'est aussi en créant du lien entre les acteurs que l'on peut se parler et éviter, comme on l'a vu à la salle des fêtes parfois, des mots très durs. Je crois qu'il faut créer du lien, expliquer que l'on est sur un territoire magique qui ne mérite pas cette dégradation prévue par ce projet de 400 000 volts.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafaï, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafaï.- Aujourd'hui, je suis fier et heureux que l'ensemble du Conseil Municipal vote cette motion, parce que nous avons tous un intérêt général, l'intérêt de notre territoire, l'intérêt de nos concitoyens et au-delà des concitoyens, l'intérêt de toutes les espèces, en tout cas tous les vivants qui existent sur ce territoire.

Dans la démarche de RTE, je trouve catastrophique le fait que ce soit une entreprise publique. Cela veut dire qu'elle travaille avec l'argent de nos impôts.

Quand Monsieur le Préfet de la Région nous explique qu'il faut aller vite et que je vois, à la page 97 de ce rapport, que l'on se passera de l'avis des maires, on a aujourd'hui

démontré que l'ensemble du Conseil Municipal ne fonctionnait pas de cette façon, que l'on n'était pas là à respecter simplement. Un préfet doit être serviteur de l'Etat, donc des concitoyens. Et aujourd'hui, c'est l'inverse. Il s'agit donc d'un projet Macron.

On est pour décarboner et on demande simplement de regarder éventuellement le scénario de pouvoir enfouir. Il y a un mois, on nous avait dit que c'était impossible techniquement. Aujourd'hui, c'est possible techniquement, mais on nous dit que cela coûtera plus d'un milliard. Quand on met 12 milliards pour aménager Fos-sur-Mer, on peut mettre 1 milliard pour protéger un territoire.

Pour rappel, dans les années 70, le Gouvernement avait décidé d'aménager ce territoire, où la Grande-Motte devenait la ville du loisir et du bronzage, Fos le site de l'industrie et le Pays d'Arles le poumon vert.

Depuis soixante ans, les gens de Camargue ont façonné ce territoire avec les chercheurs certes, mais surtout les éleveurs, les agriculteurs. Aujourd'hui, on est en train de nous dire : « *tout ce que vous avez fait ne sert à rien, puisqu'on va vous mettre ces pylônes.* »

Dans le dossier RTE, je rappelle qu'il n'y a pas de visuel. Je crois qu'aujourd'hui, nos concitoyens n'arrivent pas encore à imaginer ce qu'est un pylône RTE dans ce projet. C'est l'équivalent d'un immeuble de 20 étages. Il faut donc juste l'imaginer.

Dans la délibération, il y a tous les aspects environnementaux, mais on a oublié un détail, celui sur la santé. Je crois que le Préfet est là pour garantir la santé publique.

On nous a dit : " *tout va bien se passer. On a peut-être juste un souci sur la leucémie que l'on n'a pas encore maîtrisé.* » C'est quand même grave que RTE dise cela.

Par rapport à ce combat, je trouve que le côté Alpilles se mobilise beaucoup, travaille beaucoup ; tant mieux pour eux.

Par contre, je déplore l'absence du parc de Camargue. Même s'il a voté contre cette délibération, il n'y a pas de mobilisation. On a l'impression que l'on veut aller vite et que l'espace aux citoyens n'existe pas.

On fait aujourd'hui un acte très fort de voter cette délibération, mais comme nous l'avons fait en 2019 lorsque le Préfet de l'époque voulait, à pas forcé, faire rentrer le Pays d'Arles en métropole, avec les communes autour d'Arles et la ville d'Arles, nous avons organisé des consultations citoyennes qui avaient fait, me semble-t-il, reculer ce projet.

Il y a la délibération, mais je demande aussi que l'on puisse aujourd'hui imaginer le fait d'organiser, dans les communes volontaires, une conscience citoyenne pour que Monsieur Macron et son ministre entendent bien que les 180 000 habitants de ce territoire puissent s'exprimer sur ce sujet.

Je pense que l'on sera nombreux à dire non à ce projet. Nous sommes d'accord pour décarboner, mais pas en massacrant notre territoire. Il en va aussi de notre responsabilité. Nos anciens ont préservé ce territoire. Nous sommes des relais pour nos enfants quant à ne pas défigurer leur cadre de vie, leur territoire. Si cela se fait, je trouverai cela assez dégueulasse. La responsabilité étant donc immense, il faut aujourd'hui se servir de tous les outils potentiels et possibles pour faire reculer ce projet.

J'ajoute que des associations, des réserves et des parcs ont signé une saisine au niveau de l'UNESCO, mais que le parc de Camargue ne l'a pas signé. Je trouve cela dommage. Au

parc de Camargue, il y a peut-être une direction. Je crois que vous êtes trois élus de la majorité à y siéger. Je voudrais donc apporter ce message, à savoir que nous avons croisé des gens du Comité scientifique, du Comité syndical qui n'ont pas de réunion, qui ne sont pas informés, qui voudraient se mobiliser, mais le cadre n'existe pas.

J'invite donc les élus arlésiens à bousculer le parc de Camargue, ce Comité syndical, ce Comité scientifique pour que la Camargue s'exprime.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Le groupe Agir pour Arles s'associe à la demande du Parti des Arlésiens pour demander cette consultation citoyenne. C'est la seule manière d'avoir une vraie consultation puisqu'à l'heure d'aujourd'hui, c'est RTE qui l'organise à sa façon, qui communique à sa façon.

Quand on va aux réunions, ce sont les expertises de RTE. On sait que RTE fera remonter la pseudo-consultation qu'il fait auprès des citoyens au Préfet. Le Préfet, c'est l'Etat. Le Préfet passera ensuite cela au ministre. Le ministre, c'est l'État. Ensuite, c'est le Président et, le Président, c'est l'Etat. Et tous ces gens-là, ce sont vos amis. On est donc très inquiet.

La seule façon démocratique et transparente d'avoir l'avis de la population sur ce projet, c'est donc d'organiser une consultation citoyenne.

Monsieur le Maire.- Madame Balguerier-Raulet, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Balguerier-Raulet.- Je ne développerai pas tous les aspects évoqués par les uns et les autres.

En ce qui me concerne sur la transition écologique et énergétique, mais qui concerne tout le monde également, je me félicite bien entendu de cette délibération, avec des accords partagés sur les grands enjeux que cette ligne va engager sur notre territoire.

Au-delà de la délibération qui est aujourd'hui portée par la Commune, la délibération du PETR a été citée, mais il y a également un très grand nombre de contributions qui se font dans des sphères plus spécifiques, celles de tous les naturalistes et les espaces naturels protégés auxquels Monsieur Rafai a fait référence, le Conseil des Sages, les scientifiques au niveau du parc des Alpilles, etc. Au-delà de notre délibération, nous sommes donc accompagnés par un très grand nombre d'acteurs qui vont dans le même sens.

Dans la mesure où il n'y a pas eu de choix et de proposition de ce périmètre qui nous a été imposé, - cela a été dit par Monsieur de Carolis dès la première réunion en Préfecture de Région et réitéré depuis l'absence de commission pour le débat public - c'est vrai qu'un très grand nombre d'étapes normalement liées à ces procédures-là ont été bafouées dans le cadre de cette démarche.

Carole, sur l'absence de certains élus à des réunions, nous avons participé, ici présents, à un très grand nombre de réunions. Personnellement, j'ai fait quelque chose d'un peu plus discret, en allant par exemple sur les ateliers et les parkings des supermarchés. Ce n'est pas très fun, mais il était très important de voir au niveau des gens comment le projet de cette ligne était perçu. Et tout le monde va dans le même sens que nous.

Aujourd'hui, malheureusement et peut-être heureusement, il y a grâce à ce projet une conscience partagée des enjeux environnementaux sur notre territoire, entre tous les acteurs qui n'ont parfois pas toujours les mêmes objectifs. Peut-être que cela permettra - et je le crois -

de déboucher sur des discussions, des échanges, du lien ces questions, dans la mesure où c'est très délicat. On sait bien que c'est clivant, que l'écologie, l'environnement ne fait pas toujours l'unanimité parce que c'est souvent mal compris, mal interprété. Malheureusement, on oppose cette défense de l'environnement à une régression, à une décroissance, ce qui n'est pas le cas.

Je voulais juste souligner cela parce que tout le monde a, je pense, insisté dans son domaine sur ces questions.

Aussi, nous avons candidaté pour être ville Ramsar, zone humide, et notre dossier a déjà franchi la première étape.

Au niveau des échos que j'ai eus avec le Comité qui instruit cela au niveau national, l'implantation de cette ligne sur notre territoire, dans une des plus grandes zones humides de France et d'Europe, risque effectivement de mettre à mal notre dossier et notre candidature, entre autres.

Il y a d'autres domaines où ce sera le cas, sans compter l'impact sur l'économie locale, au détriment du pays d'Arles.

Monsieur le Maire.- Monsieur Abonneau, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Abonneau.- C'est évidemment un sujet transpartisan, même transdépartemental puisque dimanche, le monde agricole organisera une marche. Et les deux fédérations départementales des Bouches-du-Rhône et du Gard, qu'il s'agisse des jeunes agriculteurs ou de la FNSEA, se réunissent pour une marche commune, justement contre cette ligne très haute tension.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le Maire.- Merci pour cette belle unanimité.

Je vous ai fait passer justement en vue des différentes manifestations concernant les agriculteurs, une motion de soutien au monde agricole.

VOEUX ET MOTIONS

N° DEL_2024_0080 : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHONE

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Mission développement durable

La colère paysanne grondait depuis plusieurs mois exprimant le malaise d'une profession confrontée à la multiplication de crises de toute nature. Les agriculteurs sont aux premières lignes de la crise inflationniste, qui exacerbe la concurrence, tend les marchés, favorise les importations et compresse ainsi le prix des denrées ; de la crise climatique et écologique qui multiplie les épisodes extrêmes notamment de sécheresse et oblige à s'adapter ; de la crise énergétique qui provoque l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières... ; de la pénurie de la main d'œuvre, qui rend si difficile l'embauche de travailleurs agricoles.

A cela s'ajoute un empilement réglementaire, bien souvent mal compris, générateur de lourdeurs administratives, d'une concurrence déloyale face à ces produits importés qui ne sont pas soumis au respect des mêmes normes de production, des revenus en baisse, sans parler de la multiplication des incidents voire des agressions dont les paysans sont régulièrement victimes.

Il en résulte un sentiment d'abandon face à un avenir de plus en plus ardu et d'ingratitude au regard des efforts réalisés depuis de nombreuses années qui accroît la détresse, voire le mal-être d'un très grand nombre d'agriculteurs, d'éleveurs et de viticulteurs qui s'est exprimé sur les routes.

Notre agriculture connaît bien une crise structurelle depuis plusieurs décennies qui voit le nombre d'agriculteurs et de terres cultivées baisser.

Dans ce contexte extrêmement anxiogène, les paysans s'interrogent légitimement sur leur avenir et celui de leurs enfants. Ils ont besoin d'être écoutés, considérés et accompagnés pour répondre à ces défis existentiels. Le dénominateur commun à toutes les revendications d'une agriculture très diverse : comment assurer aux agriculteurs, et particulièrement aux nouvelles générations, la pérennité économique de leur outil de travail, la garantie d'un revenu décent ? Cette question cruciale se pose dans un contexte de transitions climatiques, énergétiques, écologiques qui fait échos aux différentes crises.

Les transitions s'inscrivent dans un temps long, celui de l'innovation et de la recherche, celui de nouveaux équilibres économiques, celui de nouveaux modèles techniques, celui de la bonne santé des populations et des milieux. Ces manifestations paysannes sont venues rappeler la difficulté de l'exercice et la fragilité de nos équilibres.

Il est essentiel que les contraintes et conséquences de ces adaptations nécessaires soient assumées collectivement et non pas seulement par la profession agricole.

Notre agriculture est investie d'une mission d'intérêt général car elle doit garantir l'alimentation des populations. Elle nous est, en outre, intrinsèquement liée façonnant notre identité patrimoniale, paysagère et culturelle. A ces titres, elle doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est parce que nous dépendons tant de l'agriculture qu'elle est au cœur des transitions et qu'il serait réducteur de l'opposer aux évolutions sociétales en cours et à l'écologie en particulier.

De leur côté, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Pôle d'Équilibre Territorial

et Rural (PETR) du Pays d'Arles et la Ville d'Arles, sont porteurs d'une politique volontariste forte et ambitieuse d'appui à l'agriculture et aux agriculteurs. Les territoires sont des soutiens actifs et de proximité qui s'engagent et œuvrent pour encourager une agriculture locale et durable contribuant à améliorer le revenu des agriculteurs. Ainsi, très concrètement, ils aident les agriculteurs à investir et à remettre en culture des terres agricoles. Ils participent également à une dynamique sociétale très attendue de rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs, valorisant ainsi les produits locaux grâce au développement des circuits de proximité et à l'approvisionnement de la restauration collective.

Notre commune :

1 - RAPPELLE son attachement à la profession agricole, témoigne de sa compréhension face aux enjeux et à la profonde inquiétude qui s'exprime.

2 - APPELLE le gouvernement à entendre ce désespoir et accompagner la profession, à s'assurer que les mesures qu'il adoptera répondent aux besoins des filières en crise.

3 - REVENDIQUE la volonté et la capacité du PETR du Pays d'Arles aux côtés du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Ville d'Arles à apporter des réponses adaptées, créatrices de valeur et territorialisées face aux enjeux d'une agriculture plurielle, pour peu que l'État accepte d'élargir leur capacité à agir.

Monsieur le Maire.- Quelqu'un souhaite-t-il la commenter ?

Monsieur Koukas.- On votera bien sur cette motion.

Je note juste que l'on ne respecte pas le règlement du Conseil Municipal, puisque vous nous demandez de faire passer des questions ou des motions 48 heures avant l'ordre du jour, sachant qu'on l'a reçu 12 heures avant l'ordre du jour.

Sur le fond, chacun va s'exprimer sur la motion. Je sais que Cyril Girard le fera, mais je voulais juste faire la remarque. Comme vous aimez bien rappeler le cadre réglementaire, je vais rappeler aussi à la presse que l'on nous demande un cadre, mais que vous ne demandez pas forcément d'appliquer.

Monsieur le Maire.- Quand l'avez-vous reçu ?

Monsieur Koukas.- Hier soir.

Monsieur le Maire.- Effectivement, elle est allée peut-être vite en besogne, mais je pensais que c'était l'occasion de la signaler cette fois-ci, en vue justement des différentes manifestations. On est donc parfois un peu bousculé ; veuillez m'en excuser. Monsieur Koukas, j'accepte de bon augure vos remarques.

Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- J'ai découvert cette motion ce matin, sur le bureau. Il se trouve que je travaille beaucoup en ce moment et que je ne suis pas toujours à prendre les mails d'élus.

En termes de méthode, c'est assez surprenant puisqu'il nous a fallu la lire dans les dix premières minutes, la décrypter, parce qu'à mon avis, il y a beaucoup de niveaux de lecture.

Elle arrive en plus à un moment où une situation est particulière en Camargue, avec l'arrivée d'un produit qui n'est pas homologué en mieux et qui est réclamé par les riziculteurs

agriculteurs, dont on sait la forte toxicité sur les espaces aquatiques.

Sans jeter la pierre sur les riziculteurs et sans avoir une vision monolithique des choses, c'est peut-être ce que l'on peut reprocher à cette délibération.

Je me suis déjà exprimé - quand on voit les taux de pollution des zones humides de surface en Camargue - sur l'ambiguïté à soutenir l'agriculture qu'à l'agriculture. Il n'y a pas une agriculture, mais plusieurs modèles agricoles. J'ai même envie de dire qu'il y a un projet et un problème par exploitation.

Sur la défense des terres agricoles, je n'ai aucun problème. Depuis plusieurs week-ends, je vais passer du temps avec les agriculteurs de la draille marseillaise qui sont très inquiets à cause du projet d'autoroute. Je n'ai donc aucune leçon à recevoir sur la motion de soutien aux agriculteurs des Bouches-du-Rhône. Cela fait quinze ans que je me bats sur ce terrain et, comme je vous l'ai dit, il y a plusieurs modèles agricoles.

Que défend-on dans cette motion ? Un nouveau rapport exprime bien que les aides de l'Etat et de l'Europe à l'agriculture sont ponctionnées principalement par l'agro-industrie, puis que les petits exploitants sont les parents pauvres.

Je sais que les céréaliers en profitent le plus. En effet, des exploitations vont toucher jusqu'à 250.000 euros par an d'aides européennes. Quant aux éleveurs notamment, ce sont les parents pauvres de ce modèle.

Encore une fois, je ne vois pas dans cette délibération un peu « fourre-tout » quelle agriculture défend-on. Est-ce l'agriculture locale, relocalisée ? Personnellement, je me sers tous les mercredis chez un agriculteur en vente directe, et je n'ai jamais vu un élu de votre majorité venir soutenir ce modèle particulier.

Quand je vous vois soutenir les logistiques et l'autoroute, ces outils qui feront arriver des côtes australiennes des moutons à des prix défiants toute concurrence sur nos étals, je me dis encore une fois que c'est la schizophrénie de votre propos, quand vous parlez de la concurrence déloyale.

Comme vient de me le souffler mon collègue Jean-Frédéric à l'instant, vous êtes vraiment le promoteur de ce système libéral.

Depuis plusieurs décennies, il y a effectivement une crise structurelle et une sorte de bond en avant vers une agriculture respectueuse qui n'a jamais été faite, qui n'a jamais été proposée parce que les lobbies, notamment les lobbies de l'agrochimie s'imposent face aux décideurs et aux législateurs.

On sait que ce sont les plus nombreux, notamment à la Commission Européenne, qui hantent les couloirs.

Personnellement, je n'ai pas de souci et je suis même très content du travail fait avec les agents. J'ai plus de difficulté avec le projet que vous portez, avec votre vision.

J'aimerais avoir votre avis sur le produit dont j'ai parlé tout à l'heure, puisque la maire des Saintes s'est opposée fermement à la mise sur le marché de ce nouveau produit. Peut-être que cela m'éclairera sur votre vision de l'agriculture et sur ce que vous voyez derrière, parce qu'on a beau crier au loup sur les empilements réglementaires, le respect des normes, - on a tous des travaux dans lesquels il y a des règlements - on doit respecter des normes.

Cette délibération est totalement vide de sens. On ne voit pas ce que vous défendez comme un modèle agricole. C'est démagogique et opportuniste. Vous vous appuyez sur un mécontentement qui n'est pas du tout monolithique, qui est disparate, qui est très divers.

Éclairiez-moi sur votre vision, sur ce produit que veulent les riziculteurs et qui polluera certainement nos eaux de surface. Peut-être que cela m'éclairera sur votre vision de l'agriculture.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous disiez tout à l'heure que ce qui vous rassurait dans la délibération de RTE, c'est qu'elle avait été faite par les services du PETR et que vous aviez confiance. À cela, vous avez raison.

Cette motion a été votée et préparée justement par le PETR qui nous l'a transmise, comme ils l'ont transmise aux 29 communes du Pays d'Arles.

Ce n'est donc pas une chose qui m'est propre, mais une chose à laquelle j'adhère et qui vient du PETR.

Sur la riziculture, je vais passer la parole à Monsieur Abonneau qui, mieux que quiconque, pourrait répondre à cela puisqu'il travaille dans ce secteur.

Monsieur Abonneau.- La molécule à laquelle vous faites allusion est l'Avanza. L'autorisation de dérogation a été obtenue pour l'utilisation de cette molécule, qui est utilisée depuis quand même quatre ans en Camargue - il faut le savoir - et dans d'autres pays d'Europe. La France est l'un des pays d'Europe le plus compliqué pour avoir substances pour pouvoir travailler.

Sur cette molécule, dont vous avez rappelé la toxicité a priori mise en avant par un « journaliste », - en parlant de la manière dont cette histoire est partie - ce n'est pas à moi de l'exprimer d'un point de vue politique, mais au syndicat des riziculteurs.

Simplement, cette substance n'est pas toxique, comme aime à le mettre en avant Monsieur clément. Comme je l'ai dit, cette substance est utilisée depuis quatre ans en Camargue, de même que d'autres substances le sont pour la riziculture. C'est tout à fait légal et il n'y a pas de dangerosité avérée aujourd'hui au niveau des milieux aquatiques, au niveau de l'homme.

Tout ce qu'on a aujourd'hui est un buzz et j'ai envie de vous dire : « *À qui profite le crime ?* » Je ne pense pas que ce soit à la maire des Saintes-Maries puisque vous l'avez cité. Je ne sais pas à qui profite le crime, qui a sorti cette autorisation de son contexte pour essayer de faire un buzz et de faire peur, puisqu'on est ici dans la politique du : je fais peur.

Je voudrais vous donner trois chiffres qui vont être assez simples à comprendre. Le riz camarguais, c'est aujourd'hui 8 % de la consommation française de riz. En pleine capacité, la Camargue, au-delà de l'intérêt de la riziculture pour lutter contre le sel, pourrait permettre d'arriver jusqu'à 20-25 % de l'autoconsommation.

8 % veulent donc dire que l'on en importe 92 %. Sur ces 92 %, 50 % du riz vient d'Europe, d'Espagne et d'Italie principalement où bien plus de substances sont autorisées qu'en France. Il faut que vous le sachiez. Ensuite, 43 % du riz importé vient d'Asie, du Pakistan et de l'Inde. Le Pakistan et l'Inde, c'est 31 substances herbicides disponibles dans la pharmacopée de l'agriculteur pakistanais ou indien. Et dans ces 31 substances, 18 sont interdites ou inconnues en Europe. On parle ici du riz Basmati qui représente 50 % de la consommation de riz en France.

La seule question à se poser est ainsi : veut-on effectivement tuer l'agriculture française ou camarguaise et importer ces riz qui viennent de l'extérieur, ou veut-on continuer de faire du riz en Camargue, de lutter contre le sel, de tendre vers une forme de souveraineté alimentaire ? Cela permettrait aussi, par ailleurs, de faire vivre toute une économie, parce que la riziculture camarguaise est aussi un secteur économique important.

J'imagine que dans votre jardin d'éden, chacun travaille en bio ou en permaculture, que l'on met du fumier de cheval pour fertiliser les champs, mais même en Camargue, je crois que l'on n'aura pas assez de chevaux pour aller vers ce modèle.

Le modèle aujourd'hui de la riziculture camarguaise est régulièrement présenté comme le riz le plus propre du monde ; ne vous en déplaise. Il y a trois semaines ou un mois est sorti un article, dans 60 Millions de Consommateurs, qui présentait le riz de Camargue exempt de tout pesticide.

Pour ma part, je préfère manger du riz camarguais que du riz qui vient d'Inde ou du Pakistan.

Monsieur le Maire.- Monsieur Déjean, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Déjean.- Déjà, je constate que vous mettez cette motion au vote, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on en propose. Je pense que la règle démocratique, l'usage démocratique voudrait que chaque motion proposée au sein de ce Conseil Municipal puisse être soumise au vote. Ceci étant, on comprend bien les motivations.

Je partage une grande partie de ce qu'a dit mon collègue Cyril Girard sur cette motion. Malheureusement, je la trouve un peu creuse. Je trouve qu'elle n'aborde pas l'ensemble des sujets qui font qu'aujourd'hui nos agriculteurs sont en grande difficulté.

Au regard de l'argumentaire fait par Monsieur Abonneau, j'ai bien compris que vous étiez sur la notion de l'empilement réglementaire tel que c'est évoqué qui, selon vous, serait la cause de cette concurrence déloyale entre nos agriculteurs et les agriculteurs d'autres pays.

Malheureusement, je constate que toutes les règles mises en place par l'Union Européenne, notamment sur la libre concurrence et au travers des traités du libre-échange, ne sont pas du tout abordées à travers cette délibération. Pourtant, c'est la raison majeure qui fait qu'il y a aujourd'hui une concurrence déloyale entre nos agriculteurs et les agriculteurs d'autres pays ou d'autres continents.

J'en profite d'ailleurs pour saluer le Sénat qui, à l'initiative du groupe communiste, a rejeté le CETA qui était aussi critiqué par un certain nombre d'agriculteurs dans notre pays.

Cette délibération aurait pu faire l'objet d'un consensus si elle avait été préparée ensemble. On avait des choses à dire sur cette délibération pour pouvoir l'amender, pour faire en sorte qu'elle puisse correspondre à tout le monde.

Par rapport au symbole politique, si on vote contre, vous allez nous dire que l'on est contre les agriculteurs. Pour éviter cela, c'est une tactique un peu politicienne de voter pour. Malheureusement, je trouve que le contenu n'est pas à la hauteur et qu'il aurait pu être différent.

Pour ma part, je m'abstiendrai. Je tiens à préciser aux agriculteurs de notre territoire que ce n'est pas contre eux, mais parce que cette motion est, à mes yeux, largement incomplète.

Monsieur le Maire.- Comme l'a souligné Monsieur Koukas, - et vous l'avez confirmé - je ne suis pas politique.

Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafai.- Comme mes collègues, je ferai effectivement la remarque sur la rapidité de cette motion, mais je suis aujourd'hui dans l'état d'esprit de voter cette motion, tout simplement parce que nos agriculteurs étaient dans la rue au mois de février, manifestaient leur désarroi pas uniquement face aux réglementations générales.

En France, je pense que l'on a eu un procédé d'agriculture, que l'on a poussé nos agriculteurs à toujours produire et à mettre des produits. Ce sont les premières victimes de ces produits divers et variés, sachant qu'ils ont tous des crédits pour cinquante ou soixante ans.

Aujourd'hui, on veut bien une transition écologique et je pense que le PETR est le bon niveau, qu'il travaille bien. On a un pacte alimentaire territorial et on travaille sur des circuits courts.

Je pense qu'il faudra un débat officiel sur l'ensemble du pays d'Arles, à savoir : quelle agriculture voulons-nous avec cette transition. Il ne s'agit pas de dire aujourd'hui : « *Tout ce qui a été fait avant est mauvais. Aujourd'hui, on va faire d'une autre manière.* »

Personnellement, je n'oppose pas ceux qui font du bio à ceux qui font du raisonné. Je dis que le monde agricole a besoin de se réorganiser et qu'il doit se faire avec eux, avec les moyens de l'État et de l'Europe.

Même si vous ne faites pas de politique, je vois dans cette motion un esprit un peu tactique, parce qu'il y aura dimanche les manifestations des agriculteurs, et la ville d'Arles aura voté une motion pour les soutenir.

Nous soutenons tous nos agriculteurs, mais nous ferons un jour un débat par rapport à l'agriculture que nous voulons sur le territoire.

Je crois que tout le monde est aujourd'hui mobilisé pour essayer de faire une agriculture conforme à ce que l'on souhaite puisque, pendant le Covid, - cela a été un malheur et aussi une chance - nous avons parlé d'indépendance énergétique, d'indépendance alimentaire, d'indépendance des services publics.

Je crois que le territoire du Pays d'Arles peut arriver à ces trois indépendances, tout en étant dans la République, pour le bien-être de tout le monde.

En ce qui concerne les agriculteurs et leur désarroi, on est avec eux, derrière eux, mais on veut aussi un débat sur l'agriculture de demain avec l'État et l'Europe.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Agir pour Arles va s'abstenir, parce que c'est une façon un peu cavalière de nous présenter cela. Cela a besoin d'être bien lu, bien compris et, personnellement, je n'ai pas eu le temps d'analyser cela de cette façon.

Au-delà des circonstances politiques et démagogiques, tout cela ne me paraît pas être dans un bon contexte.

Je voudrais souligner que vous n'avez pas répondu à notre demande pour la

consultation citoyenne, que vous n'avez pas non plus répondu à la question de Monsieur Cyril Girard concernant la manière dont vous voyez l'agriculture et l'utilisation des produits dont on parlait au niveau du riz.

Encore une fois, Agir pour Arles soutient évidemment l'agriculture. Comme vous le savez, je suis moi-même agricultrice et je fais du riz bio. Je suis donc concernée par ces problèmes, mais je ne peux pas voter cette délibération sous cette forme-là. C'est vraiment trop pris de court.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Monsieur Abonneau nous dit que ce produit n'est pas toxique, mais dans la mise à autorisation et le petit laïus gouvernemental, il est écrit noir sur blanc que ce produit est toxique pour les milieux aquatiques et qu'il doit être utilisé à une distance raisonnable des sources de prélèvement d'eau.

Monsieur Abonneau, vos mensonges sont tellement gros que cela en est ridicule. Vous dites que l'on utilise plus de produits dans les autres pays, mais s'il faut se calquer sur les pires, avec les pires conditions sociales et environnementales pour mettre à jour notre modèle économique agricole, je vous laisse ce choix, cette liberté. Je comprends tout à fait, dans ce que vous dites, quel modèle agricole vous défendez. Du coup, vous m'avez éclairé et il n'y a pas besoin d'en dire plus.

Quand je lis : « *Il en résulte un sentiment d'abandon face à un avenir plus ardu d'ingratitude pour les agriculteurs* », cela fait trois ans que je dis au Conseil Communautaire, qui a la délégation de l'agriculture par le biais du commerce, etc. : « *Quel est votre projet agricole et que fait-on pour les agriculteurs ?* »

Cela fait trois ans que vous ne faites rien. En ce moment, je vois tous les week-ends des agriculteurs qui sont inquiets, parce que leur exploitation va être coupée en deux.

Je ne suis pas dupe et ces gens que je vois tous les week-ends ne le sont pas non plus. C'est une délibération totalement opportuniste et démagogique.

Ne nous faites pas passer pour les ennemis de l'agriculture. On est tout le contraire alors que vous, vous allez couper la moitié de la Camargue en deux et mettre 100 agriculteurs au chômage ou à la rue, en coupant leur exploitation ou en les expropriant.

Là, cela me donne deux fois plus envie de m'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire.- Monsieur Abonneau, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Abonneau.- Monsieur Girard, je ne vous ai jamais traité de menteur, même lorsque je ne suis pas d'accord avec vous.

Je vous ferai passer prochainement un rapport que l'on est en train de travailler au niveau du Centre Français du Riz, avec une institution qui s'appelle « Fondation pour la Nature et l'Homme », qui a priori ne sont pas les grands défenseurs de l'agriculture que vous semblez vilipender. Vous y verrez tous les arguments que j'ai peut-être mal développés, parce que vous ne les avez pas bien compris. En tout cas, vous aurez tous les éléments en votre faveur pour pouvoir juger de la riziculture camarguaise, dont 25 % est en bio et 98 en IGP.

On va continuer de dérouler ce Conseil Municipal, mais je suis à votre disposition pour en parler en off et échanger là-dessus, avec grand plaisir.

Je vous invite même au Centre Français du Riz pour rencontrer nos techniciens qui pourront échanger avec vous. Vous verrez alors que ce ne sont pas des méchants suppôts du capitalisme.

Monsieur le Maire.- Nous reviendrons sur ce débat d'experts sans doute ultérieurement.

Nous allons passer au vote de cette motion.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame MarieAmélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy, Monsieur Mohamed Rafai, Madame Marie Andrieu)

Abstentions : 8 (Monsieur Serge Meyssonier, Madame Carole Guintoli, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

Monsieur le Maire.- Merci pour eux.

N° DEL_2024_0081 : POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Rapporteur(s) : Erick Souque,

Service : DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Le contrat de ville 2024-2030 a été élaboré avec l'ensemble des partenaires financeurs et signataires, et fait suite à l'évaluation du contrat précédent et une concertation avec les habitants et les acteurs de terrain.

Il s'articule autour de 4 priorités : sécurité, cadre de vie, jeunesse, et insertion sociale et professionnelle.

Il a pour objectif de se rapprocher des besoins des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et se décline en projets de quartiers pour chacun des QPV.

Sa gouvernance évolue également pour s'adapter aux besoins des territoires et faire une plus large place à l'évaluation et à la concertation avec les habitants.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu les articles L.2121-29 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération n°2008-166 du 2 décembre 2008 définissant pour ACCM l'intérêt communautaire de la compétence politique de la ville ;

Considérant que le contrat de ville est arrivé à son terme au 31 décembre 2023, et que la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains précise que ces derniers doivent être finalisés pour le 31 mars 2024 ;

Considérant le maintien dans la géographie prioritaire des 4 quartiers prioritaires ville (QPV) d'ACCM (Barriol, Trébon et Griffeuille à Arles et Centre historique-Ferrages à Tarascon) ;

Considérant l'extension de deux QPV : Griffeuille à Arles avec l'intégration d'une partie du quartier des Alyscamps et Centre historique-Ferrages à Tarascon avec l'intégration de Châteauguillard et de la résidence Frédéric Mistral ;

Considérant que le contrat de ville 2024-2030, annexé à la présente délibération, a fait l'objet d'une co-construction avec l'État, les communes d'Arles et de Tarascon, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux présents dans les QPV d'ACCM et l'ensemble des partenaires associés ;

Considérant que son élaboration s'est également appuyée sur l'évaluation du contrat précédent et sur une concertation des habitants et des acteurs de terrain ;

Considérant que plusieurs enjeux prioritaires sont ressortis de ce travail : la sécurité, le cadre de vie, la jeunesse ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. Ces enjeux se déclinent en 4 axes détaillés dans le contrat :

- Améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants par l'aménagement, la gestion et la sécurisation des espaces extérieurs, la prévention de la délinquance et la rénovation de l'habitat ;

- Animer le territoire de manière coordonnée autour d'équipements structurants en concertation avec les habitants ;

- Mieux accompagner l'épanouissement, la réussite éducative et l'insertion professionnelle de la petite enfance à la jeunesse ;

- Favoriser l'insertion socio-professionnelle et la mixité en facilitant l'accès des habitants à l'ensemble des services publics ;

Considérant que le contrat de ville 2024-2030 pourra intégrer des crédits d'investissement ;
Considérant que la gouvernance du contrat évolue également en s'adaptant au contexte spécifique de chaque commune et quartier : le contrat de ville est donc décliné en projets de quartiers sur chacun des QPV. La participation des habitants et le rôle de l'évaluation seront de plus accentués ;

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER le contrat de ville 2024-2030 joint en annexe de la délibération.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville ledit contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Souque.- Les priorités du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 sont : la sécurité, le cadre de vie, la jeunesse de la petite enfance au jeune adulte, l'insertion sociale et professionnelle.

Il se décline en projet de quartier pour chacun des QPV : Barriol, Trébon, Griffeuille et les Alyscamps.

Des instances de quartier suivront les projets avec des rapports annuels, une évaluation à mi-parcours (trois ans) et finale (six ans).

Nos structures de proximité (Centre Social de Barriol et du Trébon, Maison de quartier de Griffeuille) seront renforcées et placées au cœur des projets du quartier, avec une grande place accordée à la concertation des habitants et à la participation citoyenne.

Coconstruit avec l'État, les communes, le Département, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires associés, ce contrat favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, puis l'accès des habitants aux services publics.

Ce contrat donnera également une possibilité nouvelle de crédits d'investissement qui permettront divers aménagements, le but étant de restaurer l'égalité républicaine, d'améliorer la qualité de vie et le bien-être dans nos quartiers, en luttant contre toute forme de discrimination.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je vais redire ce que j'ai pu dire au Conseil d'Agglo.

Le travail de synthèse que je vois dans ce rapport me semble très léger en comparaison du rapport précédent. C'est vraiment de l'analyse et de la synthèse au doigt mouillé, mais je remarque qu'un effort a été fait pour faire coïncider votre vision de la politique de la Ville avec votre action ou votre non-action, avec un focus mis sur la sécurité, le cadre de vie et la jeunesse.

Il n'était peut-être pas utile de faire une enquête pour cela. Ce sont des problématiques importantes dans les quartiers, mais quand on lit que les attentes des gens qui habitent ces quartiers sont sur ces aspects-là, je trouve que cela entérine l'échec de votre action sur la sécurité.

Comme je l'ai déjà dit ici, Barriol n'a pas été nettoyé pendant des mois, avec l'absence de moyens en direction de la jeunesse.

Cette absence de moyens est par contre rattrapée par une communication tous azimuts, mais on ne va pas refaire la démonstration des centres sociaux.

Dans le projet NPNRU, il est aussi mis le doigt sur l'absence et les carences de votre politique vers ces territoires de la Commune.

Ce Contrat de Ville est un amoncellement de bonnes intentions, avec des tas de formules creuses qui n'engagent que ceux qui les croit : s'appuyer sur, travailler avec.

On passe son temps à se délester de la responsabilité des moyens à mettre en œuvre sur les autres acteurs. Même sur un aspect qui vous est cher et qui nous anime, à savoir la sécurité, je n'y vois pas de réponse particulièrement pertinente. On est vraiment au minimum syndical.

On parle d'un dispositif de police mobile pour nous faire croire que la police municipale a les mêmes prérogatives que la police nationale, qu'elle est capable de tout régler dans les quartiers.

Quant au retour du CLSPD, il était temps, mais s'il n'est plus en place, c'est quand même de votre responsabilité.

Vous nous dites maintenant que votre action va être le contraire de ce que vous avez fait, avec des budgets plus contraints. J'y crois assez peu. J'ai même envie de dire que vous êtes prisonnier de votre vision dogmatique et hors sol de la politique de la Ville.

Je m'appuie sur un exemple. On m'a interpellé il y a peu de temps sur la situation de l'espace Van Gogh où depuis plusieurs années, il y avait trois médiateurs dans le cadre d'un marché avec la régie Regards, trois médiateurs sociaux qui intervenaient notamment dans les médiathèques et dans tout l'espace Van Gogh parce que, même si ces espaces sont ouverts à tous, tout le monde n'a pas les codes ou les clés pour pénétrer dans ces endroits, pour que la médiathèque reste un espace serein.

Un marché avait donc été passé il y a quelques années, après de sérieux problèmes sur cet espace, notamment de violence.

La présence de ces trois agents était particulièrement appréciée des usagers, des gens qui travaillent dans l'espace Van Gogh. J'en témoigne, parce que je suis allé voir beaucoup de gens la semaine dernière. Elle a permis de sécuriser cet espace. Elle donnait des résultats et a permis aux agents, à la Faculté, à la médiathèque de se concentrer sur leur travail.

Je dis cela parce qu'on a fait les [gorges chaudes] de la lecture du plan éducatif, du projet éducatif de territoire. Et là, on est vraiment au cœur du sujet.

Fort de ce bilan et de cette situation, vous n'avez pas renouvelé le contrat avec Regards qui a été obligé de licencier ces trois personnes qui avaient un parcours particulier, qui étaient éloignées de l'emploi. C'est une chose que l'on peut souligner, à savoir que la double vocation de ce genre de contrat est d'apporter quelque chose à la société, puis de remettre des gens sur le marché du travail, de leur trouver un emploi.

En plus d'avoir licencié ces trois médiateurs sociaux, on a maintenant un huissier à l'entrée de l'espace habillé en vigile, avec une tenue sombre et des chaussures de sécurité.

Cette situation illustre tout à fait votre approche de la prévention, c'est-à-dire du cosmétique. On a pris un huissier, un agent de sécurité et on vire les agents de la prévention ;

comme vous aviez viré les agents de la prévention dans les bus, les agents de l'ADDAP, notamment les médiateurs sociaux dans les bus.

Face A, on a votre communication : les festivals, la lecture, la priorité éducative, le contrat politique de la Ville, le NPNRU et la prévention qui est votre grand dada.

Face B, c'est un peu le pouce levé et le pouce baissé, comme le disait Madame Guintoli. C'est la destruction des outils de prévention, la mise en difficulté des acteurs locaux et de Regards qui est sorti des quartiers. Une piscine étant fermée, ils perdent des contrats sur celle-ci et on les vire de van Gogh. Pour une régie quartier, c'est super.

Sur cette politique cosmétique, on habille des gens en vigile et on vire les travailleurs sociaux alors que cela marchait. C'est cela le pire. Vous disiez : « *ce sera un échec. Cela ne marchera pas* », mais cela marchait.

Pour les gens comme vous, dans la mesure où l'insécurité est votre fonds de commerce, on ne va pas trop l'intérêt de soutenir des dispositifs qui marchent.

J'ai interrogé plein de gens, depuis que ce contrat nous est proposé, qui travaillent dans le social. Ils me parlent à chaque fois des acteurs locaux et quand je leur parle de la Mairie, on me répond : « *ce ne sont plus des acteurs locaux.* » Voilà ce que me répondent les structures de prévention du territoire.

Qu'avez-vous répondu à cela ? On veut faire des économies. Comment peut-on parler de cela quand un élu, Monsieur Souque dit : « *pour ne pas déclarer sa piscine et ne pas se soustraire à l'impôt, pour ne pas s'acquitter de sa part de solidarité* » et vient nous faire des leçons sur les économies et la solidarité. On paye des élus depuis trois ans alors que certains ne sont venus qu'une seule fois au Conseil Municipal. Vous êtes 21 sur 34 aujourd'hui. Voilà où faire des économies.

Les économies, c'est pour les autres et jamais pour vous. Vos investissements de voirie se sont tous arrêtés aux portes des quartiers. On peut faire un calcul : 15 000 euros pour la soirée des vœux au Maire, 144 000 euros pour le tour de Province sur trois ans. Voilà vos économies. C'est du bling-bling pour amuser le peuple et rien pour les populations les plus fragiles. C'est du cosmétique.

Après, vous venez nous expliquer que la politique de la Ville, ce sont des synergies, que cela n'a rien à voir avec les investissements financiers, que cela ne compte pas, que cela dépend de l'énergie qu'on y met. Monsieur Souque, vous l'avez dit la semaine dernière en Conseil Communautaire.

Monsieur Souque, vous moquer comme cela des Arlésiens est du grand art. Personnellement, je ne suis pas un artiste et je m'abstiendrai de voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- On va reprendre, bien sûr, des échanges que l'on a pu avoir à la Communauté d'Agglomération il y a quelques jours.

Comme l'a dit d'ailleurs Monsieur Souque et comme c'est écrit dans le document qui nous est joint : « *le projet Contrat de Ville 2024-2030, la politique de la Ville est une politique qui vise à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, en mobilisant l'ensemble des politiques de droit commun.* »

On est sur une perspective de 2024-2030 et je constate, encore une fois, que l'on a une vraie difficulté dans nos quartiers populaires depuis 2020, notamment des centres sociaux puisque j'ai cru entendre qu'il n'y avait plus de directeur au Centre Social du Trébon depuis quelques jours.

Encore une fois, on est obligé de l'entendre dans les couloirs. Je regrette que vous ne puissiez pas partager les informations au Conseil Municipal, puis que vous ne fassiez un état précis de la situation dans les centres sociaux, sachant que cela ne fait pas un mois ou un an que l'on vous interpelle sur ce sujet, mais trois ans.

Il y a une vraie difficulté - je ne m'en cache pas - de recruter des directeurs dans les équipements sociaux. On le perçoit sur les autres territoires, mais cela fait quand même plusieurs mois, voire plusieurs années que l'on a de vraies difficultés de fonctionnement.

Vous avez beaucoup parlé de sécurité, mais j'aurais aimé que l'on parle aussi d'éducation et de prévention. Pourquoi n'avez-vous pas répondu au programme interministériel des Cités éducatives qui sont lancées et qui ont été portées par les services de l'Etat ? Depuis 2020, depuis votre élection, le programme interministériel des Cités éducatives vise à la mobilisation des associations, des acteurs et des institutions qui œuvrent dans les quartiers populaires.

On sait que sur le territoire des Bouches-du-Rhône, plusieurs villes ont fait appel à ces Cités éducatives parce que cela permet de mobiliser autour du temps scolaire, tout au long du parcours de l'enfant, depuis son enfance jusqu'à ses 25 ans, avant, pendant, durant et après le temps scolaire, des actions de mobilisation très fortes dans les quartiers populaires.

Je serais curieux de savoir, parce que Nice, Avignon, Marseille, Vitrolles et d'autres encore ont mis en place cette labellisation depuis 2020.

Pourquoi ne pas l'avoir porté, sachant que ce sont des millions d'euros investis dans les quartiers populaires.

Je me demande pourquoi Arles passe à côté d'un tel soutien de l'État, soutien qui n'est pas négligeable, qui serait venu en complément du projet du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Arles et qui aurait permis, en matière de politique de la Ville, d'œuvrer dans des programmes de rénovation urbaine, dans des programmes de priorité à l'éducation dans nos quartiers populaires.

Ces dossiers, qui sont sortis en 2020, devaient être déposés avant 2021. Ma question est ainsi simple et directe : pourquoi ne pas avoir eu recours à cette labellisation Cités éducatives sur Arles ?

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafai.- Je vais répéter ce que je répète à chaque Conseil Municipal.

Je crois que la politique de la Ville est un dispositif. C'est bien que notre ACCM - parce que c'est porté par l'Agglo - en bénéficie.

Par rapport à la vision que vous avez de la Ville et particulièrement des quartiers et des villages, la politique de la ville doit - je crois que l'on est d'accord là-dessus - compenser des inégalités. Encore faut-il faire un point sur le droit commun. Les quartiers ont le droit d'avoir le même niveau de droit commun, en tout cas de droit public que l'ensemble de la Ville. C'est là où le bât blesse parce que quelquefois, au nom de cette rigueur que vous imposez aux

Arlésiens, la politique de la Ville vient carrément remplacer le droit commun. C'est là où on n'y arrivera pas, puisque la sécurité est un droit constitutionnel. Chaque citoyen et chaque entreprise ont droit à sa sécurité.

J'ai l'impression que le mot « prévention » devient pour vous un gros mot à chaque fois qu'on l'utilise. Dans un quartier, comme dans un village, il y a besoin d'humains, de services publics et d'acteurs locaux comme les associations. Sur la politique de la Ville, on remplace toujours cela par le droit commun et c'est dramatique.

Par rapport aux acteurs qui interviennent dans les quartiers, - et on peut les remercier - le projet ne part pas des habitants, ne part pas du Centre Social, ne part pas des actions locales. Ce sont des dispositifs, des actions que l'on vient poser, calquer dans les quartiers, comme si ce n'étaient que des consommateurs.

Je crois que les habitants des quartiers, comme dans les villages, aimeraient être acteurs de leur citoyenneté, de leur cadre de vie, en tout cas de leur vécu. Et cela, c'est la responsabilité collective et de chacun d'entre nous, même s'il faut toujours essayer d'avoir de l'argent pour la politique de la Ville, parce que cela peut aider.

Je crois que c'est une philosophie, une politique, à savoir d'abord le droit commun et l'égalité du territoire. Et ensuite, on vient compenser là où il en manque.

Monsieur le Maire.- Monsieur Imbert, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Imbert.- Monsieur Koukas, vous avez fait allusion au dispositif de Cités éducatifs et vous avez raison. Ce dispositif est particulièrement intéressant, mais il est proposé par un appel à projet. Nous sommes donc en embuscade avec le préfet délégué à l'égalité des chances pour répondre au projet d'appel.

Vous l'avez présenté de manière succincte mais assez précise, en expliquant que cela permettait l'accompagnement des enfants avant, pendant et après l'école. C'est exactement ce que nous avons proposé dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Du Territoire), pour lequel vous vous êtes tous abstenus. Je me réjouis donc si vous proposez cela.

Sur le PEDT que nous avons construit, je me suis largement inspiré du dispositif de Cités éducatives, sauf que nous ne le limitons pas aux quartiers prioritaires. Le label Cités éducatives nous permettra en plus d'avoir des moyens supplémentaires pour les quartiers en politique de la Ville. C'est donc très complémentaire.

Je me réjouis de voir qu'après vous être abstenus lors de la délibération du PEDT, vous avez conscience qu'il est nécessaire de travailler avec tous les enfants avant, pendant et après l'école.

Monsieur le Maire.- Madame Petetin, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Petetin.- À propos de Regards dont a parlé Monsieur Girard et notamment de l'espace Van Gogh, les trois médiateurs qui avaient été mis en place à l'espace Van Gogh l'avaient été il y a une quinzaine d'années, quand il y avait des problèmes de drogue et d'échange de drogues à l'espace Van Gogh. Vous savez très bien, comme tout le monde, que la drogue s'est maintenant déplacée. Ce n'est plus dans le centre-ville, mais dans les QPV. On gardait donc ces trois médiateurs pour assurer plus ou moins une médiation.

Maintenant, nous avons installé un huissier qui y était déjà. Il y avait un huissier et trois médiateurs à l'espace Van Gogh.

Comme il n'y a plus ces problèmes de drogue à l'espace Van Gogh, nous avons décidé de faire un essai pendant un certain temps, le temps de reconstituer le marché qui n'est toujours pas rédigé.

Nous avons donc décidé de mettre un huissier, qui est habillé en huissier et pas du tout en vigile. Maintenant, tous les huissiers sont habillés de la même façon. Ce n'est donc pas du tout en vigile. L'huissier est présent et circule dans l'espace Van Gogh, là où avant les médiateurs circulaient.

Pour l'instant, nous sommes en phase d'essai et nous allons voir le retour de la médiathèque, des archives et d'AMU qui est installé là-bas. Nous avons aussi sécurisé l'escalier qui monte. Nous avons pris certaines précautions. Pour l'instant, nous en sommes donc là.

Ensuite, je suis particulièrement impliqué dans Regards. D'ailleurs, je ne vous y vois jamais. Regards ont trois problèmes. Ils ont un problème structurel, un problème de recrutement parce que là où ils recrutaient au pied des immeubles, plus personne au pied des immeubles ne veut maintenant faire du nettoyage, etc. Le troisième problème est qu'ils doivent se réinventer un peu sur des marchés nouveaux.

Ils le savent, sachant qu'on en discute régulièrement. Je vais à leur Conseil d'Administration et leur Assemblée Générale. Je suis donc particulièrement au courant de ce qui se passe chez Regards.

Pas plus tard que la semaine dernière, je l'ai appelé pour leur proposer un nouveau marché d'insertion. On ne laisse donc pas tomber Regards.

Simplement, ils ne sont plus compétitifs en termes de nettoyage et ils doivent se réinventer, parce qu'ils ont un modèle un peu ancien. Ils le savent et ils sont d'ailleurs en train de travailler dessus.

Monsieur le Maire.- Monsieur Souque, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Souque.- Monsieur Koukas et Monsieur Rafäi, si vous aviez si bien fait auparavant, - excusez-moi, parce qu'on va encore parler de choses qui vous fâchent - on le saurait et les chiffres de la délinquance et de l'insécurité, dont nous avons hérité dans tous nos quartiers, ne seraient pas aussi parlants.

Par contre, je vous signale que depuis quelque temps, nos chiffres ont tendance à s'améliorer. La guerre n'est pas gagnée, mais on est quand même sur une voie ascendante. Je sais que vous n'aimez pas que l'on parle de cela, mais c'est la réalité.

Au niveau de la Cité éducative, je vous signale que dans le cadre de la politique de la Ville, la jeunesse, les jeunes enfants et le fait de donner les mêmes chances aux petits Arlésiens qui sont dans les QPV sont une chose qui nous préoccupe depuis le début, car depuis le début, j'ai souhaité augmenter les places dans le PRE (Plan de Réussite Éducative). Nous avons plus que doublé les places du PRE en trois ans. Avant, le PRE qui était limité à un quartier s'adresse maintenant à tous les quartiers de la Ville. On est d'ailleurs passé à deux ETP. On a ainsi augmenté les ETP, les postes sur ce sujet.

Nous ne nous arrêtons pas là, puis nos prochains objectifs - je vous en fais la primeur - seraient de passer au collège et de permettre un accompagnement de ces enfants sur les classes de 6e, dans un premier temps.

On est donc toujours sur cette pente ascendante, de manière aussi à accompagner nos jeunes Arlésiens que nous n'oublions pas.

Au niveau des centres sociaux, on travaille dessus. En ce qui concerne le Trébon, Madame Laurence Relin est chargée de mission, mais elle assure toujours la Direction du Centre Social du Trébon. Monsieur Koukas, renseignez-vous, allez-y et vous verrez que je vous dis la vérité. Nous avons la référente famille, Barbara qui est à son poste, l'agent d'accueil, l'agent administratif, l'animatrice famille, l'adulte relais et l'adulte prévention jeunesse. Nous avons six ETP et demi sur le Trébon. Ce centre fonctionne, propose une programmation et travaille avec nos partenaires, comme d'habitude.

Quant à Barriol, nous avons sept ETP et demi. Il me semble vous avoir fait le catalogue la dernière fois, mais je peux recommencer pour les Arlésiens qui nous écoutent. Nous avons un directeur en poste (Monsieur Costa), une assistante administrative (Sana), un agent d'accueil (Kaoutar), nos secteurs famille (Hocine), un animateur famille (Radija), un adulte relais (Madame Leguerec), un référent jeunesse (Keltoum) et un demi-poste de prévention jeunesse, soit sept ETP et demi.

L'activité du Centre Social est là. Il y a des jeunes et des moins jeunes. Elle est fréquentée. Les activités et nos relations avec les partenaires continuent. Les habitants de Barriol ne se privent pas d'aller au Centre Social. Allez y faire un tour et vous verrez qu'il est largement fréquenté ces temps-ci.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- J'invite Madame Petetin à venir en centre-ville, puisque j'ai noté dans son intervention qu'elle estimait qu'il n'y avait plus de drogue et de trafic de drogue en centre-ville. Je l'invite à venir rue Balze, là où sont nos locaux de l'opposition et où la police intervient régulièrement. Encore hier, elle est intervenue à cause de problèmes de dealers dans cette impasse, qui est, je crois, à quelques mètres seulement de votre bureau.

Madame Petetin, je vous invite à avoir un peu plus de réserve, notamment sur la question du trafic de drogue en centre-ville. Vous ne semblez pas mesurer les difficultés qui sont posées par le trafic de drogue encore sur Arles, qui ne date pas d'aujourd'hui et qui est encore réel. Soyez un peu plus modeste lorsque vous estimez qu'il n'y a plus de trafic de drogue ; cela vaut mieux.

Monsieur Souque, par rapport au poste du Centre Social, vous pouvez me dire yeux dans les yeux que la directrice du Centre Social du Trébon ne va pas occuper le poste permanent à temps complet de chargé de coopération de la CTG, que vous allez nous faire voter lors de la délibération 27 ?

Monsieur Souque.- Actuellement, Madame Relin a une mission. Elle fait la relation avec la politique de la Ville, avec l'ACCM, et elle regarde ce qui se passe au quartier du Trébon, en attendant de pourvoir au recrutement de ce directeur de manière plus pérenne. Ceci étant, Madame Relin est très régulièrement présente sur le Centre Social de Trébon et actuellement, nous n'avons pas de problème au niveau de l'équipe de ce Centre Social. Si vous y allez, les agents vous le diront eux-mêmes.

Monsieur Koukas.- Il faut toujours vous tirer les vers du nez pour que vous nous disiez les choses, c'est-à-dire qu'il faut basculer à la délibération n°27 qui porte sur la création d'emplois permanents, sur un poste de chargé de coopération de la CTG qui aura pour mission d'impulser, de mettre en œuvre les politiques petite enfance, enfance jeunesse, éducation, parentalité, puis d'assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage, etc.

Comme je vous l'ai dit, ce poste qui était occupé jusqu'alors par la directrice du Centre Social du Trébon occupera désormais ce poste-là. Il n'y aura donc plus à compter d'aujourd'hui, puisque nous allons voter dans quelques minutes, de directeurs du Centre Social du Trébon.

Merci Monsieur Souque pour votre réponse claire et précise.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Erick, tu sais que la moyenne nationale des agents dans les centres sociaux est 10 agents. On n'y est vraiment pas et on a du mal à atteindre 7,5 à Barriol.

Sylvie, quand tu parles de finances, tout cela va très bien, mais sur le social, il faut que tu t'y mettes encore un peu parce que c'est un peu juste.

Sur le centre social du Trébon, je suis également en relation avec les agents, avec lesquels j'ai gardé d'excellentes relations du temps où je travaillais avec eux. Et non, il n'y a pas encore de directeur du Centre Social au Trébon puisque Barbara, ce n'est pas encore cela. On ne va pas rentrer dans les détails parce que cela n'intéresse personne, mais ce n'est pas encore cela.

Monsieur le Maire.- Monsieur Souque, vous souhaitez reprendre la parole.

Monsieur Souque.- Carole, j'ai beaucoup d'affection pour toi, mais tu ne peux pas cracher dans la soupe. Tu as été à mes côtés un certain temps et tu connais les difficultés de recrutement, d'organisation, les difficultés dans nos quartiers dont nous avons hérité. Tu étais d'accord pour dénoncer cet héritage. Tu ne peux donc pas aujourd'hui dire le contraire de ce que tu disais il y a quelques semaines. Je ne peux pas l'admettre. Les Arlésiens ne comprennent plus ton attitude. Donc, s'il te plaît, ne va plus sur ce registre, parce que ce n'est pas possible.

À propos de Barbara, tu as été la première à dire qu'elle était un agent excellent, qu'elle ferait très bien le rôle et qu'elle était dans les capacités. Nous comptons donner notre chance à cet élément, qui est un très bon élément et qui pourra effectivement assurer des responsabilités autres.

Pour l'instant, on parle dans le futur et on est en train d'organiser, mais vous croyez que l'on perd notre temps. On y travaille tous les jours, Monsieur Koukas. On ne se contente pas d'aboyer. On travaille tous les jours. On y est d'arrache-pied. Madame Relin travaille aussi tous les jours dans ce domaine-là. On est tous en train d'essayer de trouver des solutions et apparemment, on les trouve puisqu'il y a quand même malgré tout - et vous devriez vous en réjouir - une certaine tranquillité pour l'instant - et je souhaite que cela dure - qui s'installe dans nos quartiers. C'est quand même beaucoup mieux que certaines périodes. Essayons de ne pas être partisans et réjouissons-nous de cela pour les Arlésiens. Vous devriez être heureux, avoir le sourire.

Donc, merci de nous laisser encore un peu de temps, parce qu'on vous annoncera de très belles choses et sous peu de temps.

Monsieur le Maire.- Madame Graillon, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Graillon.- Je voulais juste revenir sur ce Contrat de Ville, parce qu'on est parti un peu loin. Je n'ai pas pris la parole la dernière fois, parce qu'on était en Conseil Communautaire et je n'ai pas délégué à l'Agglo, à cette thématique. Par contre, en

ayant la prévention de la délinquance et de la sécurité, je suis forcément liée au Contrat de Ville.

Je voudrais remercier Érick pour le travail que l'on a mené depuis quasiment un an, pour faire entendre notre politique dans ce Contrat de Ville parce que, jusqu'à présent, c'est le Contrat de Ville précédent qui s'imposait à nous.

Monsieur Girard, vous disiez que c'était du blabla, etc. C'est normal, puisque c'est le principe du Contrat de Ville. On a un cadre, on l'écrit ensemble avec l'État, puis chaque année, on le décline par des actions concrètes, sauf que ce cadre ne nous allait pas, puisqu'il s'agissait de celui de vos collègues qui siègent à vos côtés.

Avec Érick, nous sommes bien sûr contents d'avoir pu, dans ce nouveau Contrat de Ville, écrire ce que nous voulons faire dans les quartiers, parce que nous assumons parfaitement le fait de ne pas avoir la même vision que vous, de ce qu'il faut faire dans ces quartiers et des choses qu'il faut principalement apporter à ses habitants.

Peut-être que cela paraît idiot, mais croyez-moi dans le précédent contrat, le mot sécurité et le mot propreté n'apparaissaient dans aucun des axes.

Quand on est allé poser des questions cet été aux habitants des trois quartiers pour construire ce nouveau Contrat de Ville, - et on l'a fait en partenariat avec Madame la déléguée du Préfet que je remercie aussi pour son implication et pour la vision très pragmatique qu'elle a de ce qui se passe dans les quartiers - 90 % des gens ont sorti ces deux items en premier.

Notre vision des choses est pragmatique, sachant que j'aime bien être pragmatique. J'aime travailler et répondre aux questions des gens par des choses concrètes.

C'est donc ce que permettra ce nouveau Contrat de Ville, tout aussi concrètement qu'il permettra les petites enveloppes d'investissement qui n'existaient pas dans le Contrat de Ville précédent, que nous sommes allés négocier avec l'État et que vous avez critiqué à l'Agglo. Il me semble que cette aide est de 20 000 euros par an, mais avant c'était zéro.

Avec cette aide, on pourra ainsi dans ces QPV équiper des locaux de matériels informatiques. Vous conviendrez qu'avec 15 000 euros, vous achetez quelques ordinateurs, des tables, des chaises, du mobilier, des petites choses.

Le gros investissement est dans d'autres enveloppes, mais on pourra aider en investissement les opérateurs des quartiers, les associations dans les quartiers, chose que l'on ne pouvait faire avant.

L'autre avancée porte sur l'entrée des Alyscamps dans la géographie politique de la Ville. Erick, je me permets d'en parler parce qu'on s'est battu pour qu'ils rentrent et ils sont rentrés.

Monsieur Rafäi, quand vous dites : « *on veut remettre l'humain au centre de la politique des quartiers* », qui a fermé la MPQ des Alyscamps ? C'est vous, c'est votre majorité. La MPQ qui était aux Alyscamps est aujourd'hui fermée.

Le fait de les rentrer dans la politique de la Ville nous permettra de remettre des acteurs locaux en pied d'immeubles aux Alyscamps, de recommencer à s'occuper du quartier des Alyscamps et d'y avoir une attention toute particulière, parce qu'il est logique qu'ils soient en géographie politique de la Ville.

Nous remettons - et c'est le sens de ce Contrat de Ville - les structures de quartier au cœur des quartiers.

À propos des centres sociaux, on a là aussi une vision, mais il faut le temps de la mettre dans les textes, de la faire valider par l'État, de faire valider cette stratégie. Toute la stratégie est de remettre les centres sociaux au cœur du Contrat de Ville. C'est écrit, alors que cela ne l'était pas avant. Il s'agit de faire valider par l'État que les centres sociaux seront demain le cœur de la politique de la Ville dans les quartiers. Cela n'était pas gagné, parce que ça n'est pas partout la position que l'Etat suit. Ceci étant, c'est une position que l'on a défendue. Demain, ils nous aideront pour renforcer nos centres sociaux.

À propos des habitants, on a récupéré une démocratie de proximité qui n'existait pas. Le CLSPDR est une obligation depuis dix ans et il n'avait jamais été réuni sous l'ancienne majorité.

Monsieur Déjean.- C'est faux !

Madame Graillon.- Une fois.

Monsieur Déjean.- [inaudible, sans micro].

Madame Graillon.- Il n'a jamais été réuni en groupe de travail. Il a été installé, mais jamais réuni. C'est l'État qui nous le dit.

Monsieur Déjean.- Vous mentez !

Madame Graillon.- On sortira les dates. C'est le Préfet de police qui nous le dit.

Nous, nous l'animons en permanence. Il y a des groupes de travail. Il y en avait il y a trois semaines et il y en a la semaine prochaine. Il y a encore un CLSPD plaignant au mois de juin et il y en a eu au mois de janvier. Il y a des groupes de travail en permanence et des cellules de veille dans le cadre du CLSPDR, où les trois conseils citoyens sont associés. On va donc parler aux vrais citoyens en permanence.

Sur le conseil citoyen, nous avons revu toute l'organisation. Et dans ce nouveau Contrat de Ville, nous changeons à nouveau le fonctionnement parce qu'il ne nous satisfait pas. Mais le modèle que l'on appliquait était le vôtre, puisqu'il y avait un système en place.

À partir de cette année, nous mettons plus d'argent sur ces conseils citoyens, plus de moyens. Nous les reprenons à l'ACCM pour pouvoir les animer.

Au sujet de la médiathèque, ce n'est pas du tout une question de notre vision de la prévention. Au contraire, de la prévention, nous en faisons. C'est aujourd'hui la plus grosse subvention de l'enveloppe politique de la Ville qui va à la médiation. La plus grosse subvention va à l'ADDAP sur la médiation des quartiers et à la passerelle sur la médiation du quartier de Griffeuille. Ce sont les plus grosses enveloppes que nous dédions à la prévention et à la médiation dans les quartiers. Et bien sûr, nous y croyons.

Par contre, la médiathèque du centre-ville, nous n'y croyons pas. Et lorsque vous parlez d'insécurité, vous faites une erreur parce qu'un médiateur n'est pas là pour gérer les problèmes d'insécurité liés à la drogue. C'est désormais la police municipale qui le fait. Mais vu qu'il n'y avait avant que 12 agents à la police municipale, elle ne pouvait pas être partout.

Aujourd'hui, la police municipale est en capacité. Sur un simple coup de fil de

l'huissier qui est présent en permanence, elle peut intervenir en cas de problème. Le travail d'un médiateur n'est pas celui-ci.

Vous avez peur d'employer le mot force de l'ordre ou policier. Médiateur, cela fait mieux chez vous, mais chez nous, non. Nous sommes fiers d'avoir une police municipale qui est aujourd'hui capable d'intervenir dans tous les lieux où nous avons des problèmes d'insécurité, parce qu'il n'y en a plus aujourd'hui à la médiathèque mais demain, ils peuvent revenir. Et s'ils reviennent demain, c'est la police municipale qui s'en occupera et absolument pas un dispositif de médiation.

Ceci étant, la médiation, nous y croyons dans les quartiers et nous la finançons très fortement.

Je voulais juste remettre les choses au clair parce que, Monsieur Girard, vous parlez en permanence de choses que vous ne connaissez pas, en faisant semblant de les connaître ; c'est pénible.

Nous, nous maîtrisons le sujet et nous travaillons depuis un an sur ce Contrat de Ville.

C'est effectivement l'aboutissement, l'aboutissement de la politique en laquelle on croit. La sécurité, la propreté, la jeunesse, l'animation de nos structures de proximité et la médiation sont écrites dans ce Contrat de Ville et nous sommes très fiers de porter cette politique.

Monsieur le Maire.- merci pour ces échanges nourris, merci à tous ceux qui se sont exprimés.

Monsieur Girard.- [inaudible, hors micro]

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, nous avons suffisamment échangé. Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Abstentions : 8 (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rifaï, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N°DEL_2024_0082 : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET

Rapporteur(s) : Erick Souque,

Service : Finances

Après avoir fait l'objet d'un protocole de préfiguration, le projet d'ensemble de reconfiguration du quartier de Barriol a été retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Ce projet inscrit le quartier de Barriol dans une ambition territoriale de court, moyen et long terme, avec une transformation structurelle en lien avec son territoire limitrophe, et une volonté de « reconnecter la Ville au quartier ».

Les orientations stratégiques du projet NPNRU de Barriol découlent des axes du Contrat de Ville, des études menées durant le protocole de préfiguration, de l'audit du CAUE 13 et de l'étude de synthèse réalisée sous la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette en qualité de pilote du projet.

Les objectifs et orientations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Barriol expriment l'ambition conjointe d'ACCM et de la commune d'Arles de répondre aux dysfonctionnements en agissant sur plusieurs leviers :

- Retisser le lien entre le quartier et le territoire,
- Recomposer la trame viaire et créer des espaces publics (place et voiries) de qualité,
- Requalifier, résidentialiser et diversifier l'habitat au bénéfice de la population,
- Redonner de la valeur d'usage, retrouver des aménités urbaines,
- Améliorer les équipements publics,
- Insuffler de nouvelles dynamiques sociales, économiques et culturelles.

Ce dispositif se conjugue avec d'autres projets structurants du territoire hors convention ANRU (projet port de plaisance, requalification de l'Avenue Salvador Allende, création d'un nouveau conservatoire de musique...).

L'ensemble des 11 partenaires du projet entendent, sous la coordination d'ACCM, associer régulièrement les acteurs du quartier et les habitants aux différentes phases d'élaboration du projet.

ACCM a signé avec l'ANRU une convention initiale concernant le quartier Centre Historique / Ferrages de Tarascon le 27 juillet 2022, et cette convention prévoyait dans son Titre 1 que le quartier de Barriol serait intégré ultérieurement par voie d'avenant, ce qui est maintenant le cas dans l'avenant n°1 joint en annexe à la présente délibération.

Le montant global du projet de requalification du quartier de Barriol est estimé à 120.048.757 € TTC et l'avenant n°1 précise dans sa maquette financière synthétique les concours des différents partenaires, en particulier :

- 21.999.991 € de subventions ANRU
- 9.861.491 € de Prêts Bonifiés Action Logement.

Les engagements financiers prévu dans l'avenant et concernant le projet NPNRU de Barriol sont les suivants :

NPNRU Barriol		
<i>Base de financement HT</i>	92 116 208 €	
<i>Montant investissement TTC</i>	104 248 646 €	
Ville d'Arles	3 429 844 €	3,30%
ACCM	8 009 010 €	7,70%
Conseil Départemental	2 000 000 €	2,00%
Conseil Régional	1 280 000 €	1,20%
13 Habitat	49 174 405 €	47,00%
Erilia	1 865 269 €	1,80%
Grand Delta Habitat	10 383 417 €	10,00%
CDC - Subventions	329 975 €	0,30%
État – Fonds vert	300 000 €	0,30%
Autres financements (<i>Fonds vert, agence de l'eau, CAF,...</i>)	1 630 630 €	1,60%
Valorisations foncières	3 846 105 €	3,70%
ANRU	21 999 991 €	21,10%
Action Logement (<i>prêts bonifiés pour le financement des opérations de reconstitution de l'offre de logements sociaux et de réhabilitation des logements sociaux</i>)	9 861 491 €	
CDC - prêts (<i>prêts pour le financement des reconstitutions de l'offre de logements sociaux</i>)	5 938 620 €	
TOTAL TTC	120 048 757 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'intervention du Département et de la Région quant au financement des dépenses d'équipement des Communes,

Vu la délibération n° 2015-226 du 30 septembre 2015 approuvant le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Barriol à Arles et du Centre historique Ferrages de Tarascon,

Vu la délibération n° 2016-0117 du 30 mars 2016 approuvant les modifications apportées au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Barriol à Arles et du Centre historique Ferrages de Tarascon,

Vu la délibération n° 2018-0094 du 18 avril 2018 approuvant l'avenant 1 au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Barriol à Arles et du Centre historique Ferrages de Tarascon,

Considérant l'avis favorable du Comité National d'Engagement de l'ANRU du 9 mai 2022,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER le principe du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Barriol.

2- APPROUVER les orientations stratégiques prioritaires, les objectifs et engagements financiers définis dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération ACCM joint en annexe à la présente délibération.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération ACCM, ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

Monsieur le Maire.- Ce projet ANRU qui est extrêmement important, a déjà été présenté dans ses grandes lignes à l'ACCM, le 28 mars dernier.

Comme vous le savez, c'est un projet extrêmement ambitieux de rénovation du quartier justement de Barriol. Ce projet qui avait été initié sous l'ancienne mandature d'une hauteur de 24 millions d'euros est passé au rang national, avec un budget de 120 millions d'euros.

Ce projet fédère un certain nombre de partenaires, l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'État, la Région, le Département, l'ACCM, la Ville, les bailleurs sociaux qui sont sur Barriol, puis la Caisse des Dépôts et Consignation.

Je vais laisser la parole à Monsieur Souque pour vous présenter les grandes lignes de ce projet, épaulé par Madame Aspord qui reviendra sur les aspects urbanistiques de ce projet.

Ce projet, ce processus va être long. Nous le présenterons le 11 avril à la population et tout particulièrement aux Barriolais qui sont directement concernés. Il s'agira du point de démarrage d'un processus de concertation, de coconstruction avec un certain nombre d'ateliers qui se mettront en place pour arriver à un plan guide in fine, puis à transformer complètement ce quartier.

Monsieur Souque, vous avez la parole.

Monsieur Souque.- Cette délibération vise donc à approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Nous sommes très heureux de présenter aujourd'hui ce beau projet, fruit d'un travail sans relâche de trois ans qui nous a permis de passer, comme l'a dit Monsieur le Maire, d'un projet de 24 millions d'euros déposé en 2016 par l'ancienne municipalité à un projet d'envergure nationale de plus de 120 millions d'euros, qui réunit onze partenaires.

Je remercie d'ailleurs les équipes de la politique de la Ville, de l'ACCM et les agents municipaux qui ont œuvré avec nous pour cette réussite.

Nous avons effectivement une grande ambition pour notre quartier de Barriol qui doit retrouver toute sa place au sein du Grand Arles. C'est pourquoi la transformation de Barriol est menée en même temps que d'autres grands projets structurants de notre ville.

Sur la prochaine diapositive, vous allez voir les objectifs de ce projet avec l'amélioration de la qualité des logements. Il s'agit bien sûr de les embellir, mais aussi de gagner en confort énergétique, donc d'agir sur les charges locatives des habitants et sur le pouvoir d'achat.

Il s'agit de faciliter les mobilités et sécuriser les espaces publics, créer de nouveaux espaces de qualité végétalisés qui seront de véritables lieux de loisirs et de rencontres, d'échanges afin de favoriser ainsi le lien social dans le quartier.

Il s'agit de moderniser et de renforcer nos équipements de proximité. Je prendrai pour exemple l'espace social redimensionné en espace intergénérationnel, où cohabiteront club senior, club ados, accueil jeunes, centre social et une crèche qui passera de 20 à 49 places ; véritable cœur battant du quartier.

Le centre médical sera maintenu, conforté au sein du quartier, à la place de ce qui reste du centre commercial.

Il y aura également de nouveaux équipements, comme le conservatoire de musique, toujours avec le désir de rendre la culture accessible à tous les Arlésiens et de mettre en place des pôles attractifs pour que les Arlésiens de tous horizons fréquentent le nouveau Barriol.

L'autre objectif consiste aussi à renforcer le dynamisme du quartier, en favorisant l'implantation d'associations, de services et de commerces de proximité en bas d'immeubles, en gardant à l'esprit que la spécificité de Barriol est d'avoir effectivement une belle jeunesse, mais aussi une forte proportion de personnes âgées ayant des périmètres de marche limités et nécessitant des commerces au cœur du quartier.

Avant de passer la parole à ma collègue Sophie Aspard, notre experte et élue à l'urbanisme dans l'équipe, je voudrais préciser qu'il s'agit là de grandes lignes d'un projet qui sera peaufiné, adapté, amélioré grâce à la concertation que nous lançons le 11 avril avec des ateliers habitants tout au long des six années à venir, puis également avec une maison de projets que nous avons voulu au sein du Centre Social qui ouvrira d'ici cet été. Il s'agira d'un véritable lieu de ressources, d'échanges, de réflexions, d'accueil pour tous les habitants de Barriol.

Je passe la parole à Sophie Aspard.

Madame Aspard.- Permettez-moi de faire un petit rappel d'historique sur ce dossier NPNRU de Barriol.

En mars 2016, un protocole de préfiguration NPNRU a été signé par l'ancienne gouvernance pour définir deux secteurs, où un dysfonctionnement urbain avait été observé, ces deux secteurs étant le quartier des Ferrages à Tarascon et le quartier de Barriol sur notre ville.

Le janvier 2019, un arrêté confirmait l'intérêt d'engager des projets de renouvellement urbain au sein de ces deux quartiers.

Un travail important a été mené sous l'ancienne gouvernance pour pouvoir mettre en œuvre des projets, mais ce travail a dû être revu, être complété car nous l'avons jugé insuffisant au regard des problématiques et des enjeux qu'il y avait dans les quartiers. Je vais parler ici aussi bien de celui de Tarascon que de celui du quartier de Barriol.

Lorsque nous sommes arrivés à la gouvernance, je me suis engagée avec l'équipe de l'ACCM. Je tiens d'ailleurs à remercier Madame Sylvie Pascal-Basser et Madame Céline Gomez Khoury pour l'échange et la constructivité que nous avons eue ensemble, pour aménager un nouveau programme pour le NPNRU de Barriol.

Ce travail a abouti à la signature de la convention NPNRU pour Tarascon le 27 juillet 2022, signature que j'ai moi-même faite concernant les Ferrages à Tarascon.

Dans la continuité de ce travail, nous sommes allés, avec Monsieur le Maire, le 9 mai 2022 à Paris, auprès de l'ANRU pour présenter une nouvelle proposition sur le quartier de

Barriol, proposition qu'il a fallu de nouveau affiner pour avoir une autre vision de ce quartier, une vision qui réponde davantage aux problématiques actuelles que nous avons sur ce secteur, une vision qui réponde aussi aux différents projets d'aménagement urbain que nous développons, puis une vision qui fasse en sorte que l'on puisse éviter désormais de dire « le quartier de Barriol » avec cette image négative, mais que Barriol sera une partie de notre centre historique, au regard de son intérêt architectural, patrimonial et archéologique.

À la suite de tout ce travail que je vais vous présenter d'ici quelques instants, nous avons eu la confirmation que tout avait été déposé au mois de décembre et signé au courant du mois de mars de cette année.

Je vous informe que les différents partenaires, cités par Érick Souque et Monsieur le Maire, sont en cours de signature sur cette fameuse plateforme qui porte le nom de Yoda. L'engagement est donc bien avancé.

Sur cette diapositive, vous allez pouvoir suivre la proposition qui a été mise en œuvre et que nous avons défendue.

Avant tout, permettez-moi de faire aussi un petit rappel historique sur ce quartier qui a été prévu dans le cadre d'un développement plus général de la reconstruction de notre territoire, qui avait été mis en place par Pierre Vago au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Ce n'est qu'en 1968 que ce secteur a été décrété comme étant une ZUP (Zone Urbaine Prioritaire.)

En 1969, Émile Sala a été désigné architecte en chef du projet de cette ZUP et a établi ce que l'on appelle un plan organique, le plan que nous connaissons aujourd'hui de notre quartier de Barriol.

Les constructions ont été très rapides puisqu'en 1972-1974, il y a eu la livraison de cet ensemble de bâtiments.

Aujourd'hui, le projet urbain n'est pas simplement une vision sur le quartier. C'est une vision élargie de ce que l'on doit avoir au niveau de l'urbanisme. Et cela, je l'ai défendu plusieurs fois ici. C'est une vision à court, moyen et long terme de l'urbanisme.

Ce projet-là s'intègre. C'est également la raison pour laquelle nous avons eu un soutien au niveau national, parce qu'il a changé d'envergure et d'ampleur. Il a changé d'ambition, puisque ce projet s'intègre dans un aménagement qui est en lien avec le canal d'Arles à Bouc, dans le développement et la requalification de l'espace de la RN113, dans la création d'un poumon vert lié au Canal du Vigueirat avec le pont Van Gogh qui fait partie du patrimoine historique, mais aussi dans la valorisation de ce patrimoine qui se trouve à proximité et en bordure de ce quartier. Je pense notamment au Cirque romain, à l'église des Carmes-Déchaussés

C'est un quartier qu'il faudra revoir dans sa configuration, au regard de sa position entre le Rhône, le canal d'Arles à Bouc et le canal de Craponne.

C'est aussi un quartier qu'il faudra revoir dans sa position, au regard de son intérêt historique et patrimonial.

Le projet qui vous est présenté a été défini comme étant un schéma de principe, qui est malgré tout bien avancé. Ce sont les bases, mais il va nécessiter aujourd'hui et désormais

d'être complété, d'être coconstruit avec les habitants au regard de leurs besoins, parce que ce projet a été établi il y a presque deux ans, le temps administratif étant parfois un peu long. Il va donc falloir que nous travaillions avec les habitants, le milieu associatif, les partenaires, les commerçants présents sur ce secteur, puis tous les acteurs de ce quartier. Je l'élargirais aussi aux gens du Semestre, du Plan du Bourg.

Ce principe de schéma directeur de base d'aménagement urbain se fonde dans un premier temps sur la démolition, la déconstruction d'un important groupe d'habitations qui forment aujourd'hui un principe de labyrinthe de ce quartier. Nous avons des barres assez longues, notamment sur la rue de Pise, barres étant principalement la propriété de 13H, qui vont être supprimées.

L'idée consiste aussi à modifier certains espaces au niveau de l'aménagement urbain et de cette déconstruction.

Je vais vous donner quelques chiffres. 164 logements sont la propriété de 13H et 47 sont la propriété de Grand Delta Habitat. Les propriétés de ce dernier sont aujourd'hui ce que l'on désigne comme étant le quai des Platanes, projet qui avait lancé en 2004 si ma mémoire est bonne, pour sédentariser les gens de la communauté gitane, qui a fait aujourd'hui son temps et qui présente - vous ne pourrez pas me contester sur ce point - quelques problèmes au niveau santé, construction et sécurité.

Il y a donc une volonté de déconstruire pour permettre d'avoir une ouverture et des espaces avec des aménagements paysagers. Ce sont les différentes trames que vous voyez, avec ces serpents jaunes représentés sur ce schéma directeur. Ces trames permettront de répondre aux exigences que nous avons aujourd'hui, au regard de la loi Climat et Résilience, de désimperméabiliser les sols, de créer un parc linéaire au niveau de la rue Salvador Allende, de créer également des trames via des liaisons parallèles qui permettront de rejoindre le secteur d'aménagement que nous sommes en train de mettre en œuvre au niveau de la zone industrielle sud, le long de la rue Gaspard Monge qui a désormais une vocation à devenir davantage résidentielle et vivante.

Ces aménagements vont également se poursuivre avec ce que l'on appelle la réhabilitation des logements. Tout un programme de rénovation énergétique des bâtiments, d'isolation thermique sera donc pris en charge par les bailleurs sociaux, avec également un programme de résidentialisation. Ce dernier consiste en une mise en œuvre, au pied des immeubles, d'espaces de stationnement un peu plus ordonnés, un peu plus végétalisés pour éviter le côté un peu anarchique du stationnement que nous avons actuellement.

Je vous ai parlé de déconstruction, de démolition. Il faut que je vous parle maintenant de construction, de reconstruction de l'offre puisque dans le cadre de ce contrat, 225 nouveaux logements diversifiés sont envisagés sur Barriol, avec une certaine mixité sociale qui devra être atteinte. Vous avez notamment, sur la représentation de ce plan, les espaces qui seront susceptibles d'être rebâties.

Vous allez me dire que ceci va prendre du temps. C'est vrai, mais cette action est déjà engagée puisque nous avons notamment un programme en cours sur le terrain dit des Pharisiens. Ce projet est actuellement bien engagé en partenariat avec l'EPF.

Il sera aussi nécessaire de réhabiliter, de créer de nouveaux équipements publics. Monsieur Souque a parlé de la réhabilitation du Centre Social, mais le projet NPNRU consiste aussi et avant tout à créer un lien, d'autres lieux pour que les concitoyens de Barriol, mais aussi de tous les quartiers périphériques - je pense à un Plan du Bourg, à Semestre et au centre-ville - puissent venir se retrouver autour d'un centre d'intérêt.

Au regard de l'ambition que nous portons, de la mise en œuvre d'un nouveau conservatoire de musique qui serait envisagé à l'emplacement actuel du parking qui est à proximité du quai des Platanes, tout ceci viendra animer, réactiver ce secteur. Ce secteur sera également dynamisé avec la mise en œuvre d'un nouvel espace commercial, d'une occupation des espaces de rez-de-chaussée, des pieds d'immeubles.

Aujourd'hui, ce territoire est occupé - on ne va pas se le cacher - par des dealers. Demain, il devra être occupé par les habitants, les associations, les commerces en pied d'immeubles, pour pouvoir avoir une autre image de ce quartier où il sera nécessaire d'avoir aussi des espaces végétalisés beaucoup plus denses, de retravailler aussi sur l'école du quartier.

Enfin, je tiens à dire que dans le cadre de ce programme, il y a beaucoup de projets. C'est long, cela va prendre du temps et le coût sera important. Mais ce projet urbain va aussi permettre d'être porteur d'emploi, d'être porteur d'activités économiques pour nos entreprises puisque, dans le cadre de ces projets NPNRU, nous avons une clause d'insertion qui permettra aux jeunes - je l'espère - de nos quartiers, de notre territoire de pouvoir travailler et s'investir sur ce nouveau projet urbain.

Monsieur le Maire.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Je remercie Madame Asporid pour cette présentation qui arrive à point nommé, mais peut être quand même un peu tard puisqu'on a des cartes différentes de celles qui étaient dans le rapport sur le quartier, avec des bâtiments qui ne sont pas de la même couleur, des bâtiments que l'on vient de voir ici, mais que l'on n'a pas dans l'annexe qui nous est parvenue.

Donc, permettez-moi d'être un peu dubitatif et de ne pas encore lire réellement quel est ce projet. Malgré toutes les promesses que vous faites, j'ai l'impression que l'on n'est pas encore au bout. Pour nous, cela reste encore un peu nébuleux quant à comprendre ce qu'il y a derrière tout cela.

Néanmoins, on ne peut pas nier que Barriol a besoin de travaux de renouvellement urbain, etc., mais il ne faudrait pas confondre un projet urbain et un projet social. J'ai l'impression que l'on amalgame tout et que l'on met l'un à la place de l'autre continuellement.

Dans l'annexe jointe à ce dossier, des choses très intéressantes ont été mises en évidence, ont été écrites noir sur blanc - je ne sais pas qui l'a écrit, mais c'est assez amusant à lire - sur l'usage, la mobilité entre Barriol et le centre-ville.

Le doigt est mis sur les ponts qui sont dangereux à l'usage, les collégiens qui empruntent le pont Réginel pour aller au collège à pied, qui est insuffisamment aménagé pour circuler à vélo ou marcher dans un cadre sécurisé.

Depuis quatre ans, vous investissez fortement dans la voirie. Vous avez fait des choix mais a priori, il y avait quand même des choix de bon sens, d'évidence pour la sécurité des gens, choix que vous avez largement oubliés.

De l'aveu même des acteurs, on veut améliorer le quartier, mais sans y mettre trop les moyens. C'est un écho vis-à-vis de ce que vous faites depuis trois ou quatre ans dans ces quartiers, mais Madame Graillon nous fera sans doute croire que le précédent Contrat de Ville vous a forcé à ne pas mettre les moyens dans les quartiers.

La structure du quartier renfermé favorise des zones de non-droit, des espaces publics

dévoqués au profit du stationnement, des espaces de jeu pour en enfants dégradés, des lieux d'agrément quasi inexistant. Encore une fois, cela doit être à cause du précédent Contrat de Ville que les habitants du quartier tirent ce bilan.

Une problématique du quartier, soulignée par les acteurs, concerne les difficultés d'entretien d'espaces dégradés, de traitement des ordures ménagères, des encombrants, des gravats extérieurs, etc.

Le problème est lié à l'insuffisance de déchèteries et à la différenciation de responsabilité entre ville et ACCM, entre les déchets encombrants. Il faudrait une reconquête ambitieuse des espaces publics, ainsi que des équipements conséquents. Cela doit être, encore une fois, à cause du Contrat de Ville précédent, que tout cela n'a pas été fait.

Comme la sécurité et le cadre de vie, c'est votre politique qui est montrée du doigt. Elle est montrée du doigt par les habitants et dans ce document NPNRU. Vous cachez derrière un petit doigt, ce qui est à la limite du ridicule.

Ce rapport souligne que la frontière qui sépare Barriol de la ville d'Arles est finalement beaucoup plus sociale que géographique. Ceci est écrit noir sur blanc. L'enclavement du quartier n'est pas un vrai enclavement. C'est un isolement intérieur plutôt qu'avec le reste de la Ville, parce qu'en effet, Barriol est un quartier de ville à part entière. Il y a d'autres quartiers de l'autre côté du canal, Semestres, Plan du bourg qui ne sont pas désenclavés, pas plus enclavés et qui pourtant ne souffrent pas de cette situation.

Ce qui est mis en cause dans ce quartier, c'est le manque de moyens de la Municipalité depuis des années. Je ne sais pas si c'était le cas avant, mais en tout cas, votre politique est montrée du doigt.

Sur ces programmes de rénovation urbaine, - à ne pas confondre avec des problèmes sociaux, comme vous essayez de nous le vendre depuis le début - il faut également s'appuyer sur les retours d'expérience.

Madame Aspor, vous disiez : « *les habitants remplaceront les dealers. On va tout aménager au pied des platanes. Ce sera un symbole de renouveau économique* », etc. Il ne faudrait pas parer un projet urbain de toutes les vertus.

Quand on regarde ce qui se fait ailleurs, des choses peuvent nous questionner sur le fait que c'est finalement souvent après les plans de rénovation urbaine que les populations les plus fragiles désertent un endroit.

Comme je l'ai déjà dit, il est difficile de se loger en face de travaux et parfois difficile de revenir accéder à un logement une fois le quartier rénové, parce que les conditions sont plus les mêmes. Il faudra donc être très vigilants sur certaines populations, à ne pas en faire les grands oubliés de ce projet urbain.

Dans le cadre actuel, j'ai voté pour ce rapport, surtout qu'à la lecture de la critique et de votre action, cela me fait plaisir de voter pour, avec le bénéfice du doute. En effet, malgré des cartes illisibles, j'espère que cela fera du bien au quartier, sachant que l'on sera très vigilant sur ces aspects.

Ce n'est pas parce qu'on va changer la décoration que le contexte social, économique va changer. Ne nous faites pas croire le contraire, mais dans le bénéfice du doute, je vais voter pour.

Ceci étant, on a vraiment hâte que se dessine un vrai projet parce que, pour le moment, on ne voit pas grand-chose à travers les documents fournis.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Monsieur le Maire et Madame Aspard, je m'aperçois qu'il y a des progrès dans les arguments que vous mettez en avant, puisqu'on est passé de : il n'y avait aucun dossier précédemment à - je cite Madame Aspard - un travail important réalisé par la précédente majorité. Je vous remercie Madame Aspard de le dire publiquement, parce que cela vient en contradiction totale à ce qu'avait pu dire ici Monsieur le Maire, lorsqu'il avait dit qu'il n'avait trouvé aucun dossier. Je salue donc les propos courageux de Madame Aspard qui dit clairement les choses quand elles sont honnêtes.

Je la remercie aussi, puisqu'il a fallu que l'on se mette en colère à la Communauté d'Agglomération, à juste titre d'ailleurs, pour que nous puissions être davantage associés et avoir une présentation enfin détaillée en Conseil Municipal. Il était quand même un peu illogique d'avoir d'abord cette présentation en Conseil Communautaire.

Je regrette et je vais faire celui qui râle à chaque fois, - mais c'est une réalité - parce que nous aurions très bien pu imaginer une réunion de travail en amont de ce Conseil Municipal, sur un dossier aussi structurant que celui de ce projet de rénovation urbaine, projet majeur pour les habitants du quartier de Barriol.

Je note qu'il y a une réunion publique, comme je l'avais exprimé lors du Conseil Communautaire à laquelle nous participerons bien volontiers parce que, comme vous l'avez dit, on part d'une base. Maintenant, il faudra travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire et les amendés.

Ceci étant, la route est longue puisque dans vos propos, vous n'avez pas indiqué de date. Et on sait très bien que sur le territoire national, des restrictions sont menées depuis quelques mois au niveau de l'État qui enlève des millions d'euros sur le volet de rénovations urbaines.

Je vous invite à prendre d'autres exemples au niveau régional, au niveau départemental ou à lire la presse départementale pour voir que les propos que j'exprime sont une réalité. Il y a des désengagements majeurs de l'Etat sur des dossiers qui, pourtant, étaient passés en Commission Nationale, avaient été validés par la Commission Nationale, mais du fait des difficultés de la crise et du quoi qu'il en coûte, l'État se retire comme d'ailleurs d'autres collectivités.

Je veux donc que l'on soit également honnête par rapport à ce contexte, contexte à l'instant T qui est posé puisque vous êtes allée avec Monsieur le Maire à Paris présenter ce rapport à un instant T. Ceci étant, les choses évoluent et on doit être également attentifs aux évolutions des partenaires et notamment des engagements qui peuvent être pris à un instant, mais qui peuvent malheureusement évoluer dans le mauvais sens dans un second temps. C'est le cas d'autres partenaires. Je pense à 13Habitat, à Grand Delta ou à des collectivités, même si ces dernières participent quand même à hauteur minimale dans ce projet.

À propos du quai des Platanes, je rappelle que ce projet avait vu le jour lors d'une précédente municipalité, sous la période de Michel Vauzelle, qui avait permis tout un travail d'insertion, d'accompagnement pour permettre d'avoir 47 logements sur ce quai.

J'entends les remarques que vous avez exprimées concernant le lieu, etc., mais je crois que l'on doit être également précis sur les solutions qui pourraient être apportées aux solutions

de relogement de ses habitants, parce qu'il peut y avoir une inquiétude. Lors des réunions publiques, peut-être que ces questions se poseront.

Sur la question du logement social qui est aussi importante, - vous ne l'avez pas dit, mais je l'avais exprimé en Conseil Communautaire - le Maire a participé à une tribune nationale où il s'oppose à la loi SRU, au côté de maires les plus sectaires sur ce sujet, notamment le maire de Nice.

On a besoin de logement social sur la ville d'Arles. Ce n'est pas une honte de dire cela. On devrait même donner des bonus aux villes qui en font plus que d'autres. C'est le cas d'ailleurs de villes comme la nôtre, où on a toujours respecté cela. Je peux comprendre que cela pose un souci dans des communes, mais le cadre réglementaire doit être appliqué dans le cadre de la loi SRU.

Je vous avoue que votre signature dans cette tribune a eu l'effet d'interroger beaucoup d'acteurs, notamment d'acteurs territoriaux.

Madame Aspod, je vous remercie sincèrement d'avoir fait cette présentation, parce qu'il est toujours très frustrant pour les élus de l'opposition d'attendre systématiquement le Conseil Municipal et de découvrir. Je suis honnête en disant que vous m'aviez proposé de nous voir avant, mais je ne pouvais pas pour des raisons professionnelles. C'est une bonne méthode de travail et vous avez une attitude très politique. Je vous remercie donc beaucoup pour cette présentation.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, merci de reconnaître ses qualités.

Je reconnais le changement de ton que vous utilisez entre celui qui nous a réunis le 28 mars à l'ACCM et celui qui nous réunit aujourd'hui, puisque le 28 mars, vous nous aviez traités de menteurs en disant que nous n'avions pas obtenu la signature de l'ANRU. Je vois que vous êtes revenu là-dessus, après peut-être avoir vérifié de vous-même. Comme quoi il ne faut pas parler trop vite sur ce projet.

Monsieur Koukas.- Je n'ai pas changé de ton. J'emploie un ton identique au vôtre aujourd'hui, puisque l'introduction de ce Conseil Municipal s'est faite de manière très apaisée, après la démission de Monsieur Reynier. Je suis donc très calme sur ce sujet.

Je n'ai pas du tout changé d'état sur le cœur même de ce projet. Aujourd'hui, ce sont des engagements portés par des collectivités territoriales, des établissements et des partenaires financiers, mais qui n'engagent en rien. 13Habitat n'a pas délibéré encore une fois, pour verser plus de 70 millions d'euros sur ce projet-là. Il en est de même pour Grand Delta et les autres lignes.

Je dis donc attention, soyons très attentifs dans la manière de présenter cela pour ne pas décevoir les habitants d'un territoire, qui méritent qu'on leur porte attention sur ce territoire qui en a besoin aujourd'hui et qui en a besoin depuis des années. Ne faisons pas feu de tout vent en termes de communication, comme vous savez très bien le faire, et soyons très attentifs parce qu'encore une fois, vous n'avez pas indiqué de date.

À un moment donné, j'aimerais parler de choses précises sur des aménagements, mais en aucune manière vous ne nous avez donné ici un calendrier prévisionnel des débuts de travaux, des aménagements.

Je note donc qu'il y a encore une incertitude qui est tout à fait normale. Ce n'est pas polémique en le disant, parce que ce sont des dossiers très complexes à monter dans le temps,

avec des désengagements réguliers de la part de partenaires financiers.

Je dis donc juste attention, soyons vigilants à ce dossier.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafaiï, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafaiï.- Merci de cette présentation. Je suis heureux que vous l'ayez fait aujourd'hui, mais je suis malheureux pour les habitants de Barriol puisqu'en 2020, vous aviez dit que vous réaliseriez ce grand plan NPNRU aujourd'hui. Monsieur Souque avait même dit : « *bientôt, on se battra pour habiter à Barriol.* » Je crois qu'ils ont encore un peu le temps, même beaucoup le temps.

Concernant des projets ANRU dans le Département, ils attendent depuis quinze ans le démarrage de leurs actions.

Ceci étant, on est peut-être enfin dans le début d'une concertation, puisqu'il est obligatoire de monter une maison de projet quand on est sur un projet NPNRU de ce niveau-là.

J'ai entendu tout à l'heure qu'il y aurait des clauses d'insertion. Celles-ci sont juste obligatoires. Quand on engage des marchés dits publics, c'est obligatoire. Cela fait plus de dix ans que nous en faisons sur le territoire. Et particulièrement sur le territoire de l'ACCM, on en a beaucoup fait. Il reste toujours beaucoup à faire, mais on en a beaucoup fait.

J'ai entendu qu'à Barriol, on allait voir les vrais citoyens, comme s'il y avait des vrais et des faux citoyens. C'est un peu dérangeant pour les gens.

Pour terminer, j'aimerais dire à Monsieur Souque qu'il peut toujours pédaler et raconter des chiffres. Je vous dis simplement qu'entre 2020 et 2024, il ne s'est rien passé puisque les collectifs citoyens de Barriol ont dit une phrase : « *plus de moyens pour nos quartiers.* » Ils n'ont pas été écoutés et le service public a beaucoup baissé dans ces quartiers, peut-être pour développer d'autres projets ailleurs.

En tout cas, je vous souhaite bon courage pour ce projet. Nous soutiendrons toujours les grands projets structurants pour la Ville et notamment ce projet.

À propos de l'espace Van Gogh, expliquez-moi pourquoi les toilettes publiques de cet espace sont fermées depuis plus de trois mois, marquées « hors service, en réparation ». Est-ce une volonté délibérée ou faut-il trois mois pour réparer des toilettes pour nos concitoyens et les touristes qui vont commencer à arriver dans la Ville.

Je m'abstiendrai sur ce projet puisqu'en 2020, vous avez presque fait rêver la ville entière et particulièrement les habitants de Barriol. Aujourd'hui, ils vont découvrir que vous êtes au stade du projet.

Quand je vois le plan de financement, la grande participation de la ville d'Arles est de 3,30 % sur 120 millions. Bien sûr, le Conseil Départemental vous soutient avec 2 % et la Région avec 1 %. Il reste donc 84 % à confirmer. Sur 50 millions d'euros pour ce projet, je doute que Delta puisse mettre 10 millions d'euros. Je pense que l'on va cheminer tout doucement et que vous n'êtes qu'au début de l'avant-projet.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Merci pour cette présentation.

Agir pour Arles votera pour cette délibération, mais j'ai quand même quelques remarques.

L'autre jour, j'avais écouté Cyril Girard, mais je n'avais pas très bien compris. J'ai donc visité le site du Gouvernement qui s'appelle « France Stratégie », sur lequel un titre nous intéresse, à savoir : Quinze ans de PNRU, quels effets sur l'habitat et le peuplement ?

On apprend de la part du Gouvernement lui-même dans "les trois quarts des quartiers ciblés", l'impact moyen du PNRU est quasi nul et n'a pas permis d'empêcher une légère augmentation des ménages les plus pauvres, etc. Je vous invite à le consulter pour plus de détails. Ce n'est pas très joyeux, mais c'est intéressant.

Les partenaires vont donc mettre 120 millions d'euros dans un dispositif qui a 75 % de chance de ne pas réussir au plan social.

Bien sûr, le cadre de vie est fondamental pour les habitants de Barriol. On est bien évidemment tous d'accord avec ça, mais attention à ne pas confondre le volet urbanisme et le volet social.

Malgré le discours optimiste, voire idéaliste que vous tenez depuis le début, l'ANRU ne sera pas la solution aux problèmes sociaux que nous avons dans le quartier de Barriol. Vous demandez aux habitants d'attendre, de patienter, sachant que vous faites des promesses qui ne seront peut-être pas tenues au plan social. Donc, attention à cela.

Monsieur le Maire.- Je voudrais rappeler que si nous sommes passées d'un projet initial de 24 millions d'euros à un projet accepté, voté de 120 millions d'euros, c'est tout simplement parce que l'on a porté une ambition au niveau de la Ville et pas simplement un regard pointé avec un focus sur un quartier.

La précaution que j'avais prise lorsque je suis allé avec l'équipe municipale porter ce dossier à Paris au niveau de l'ANRU, devant la Directrice générale de l'ANRU, j'ai bien dit justement parce que je connaissais que ces chiffres, parce que je connaissais l'impact que l'on pouvait avoir : *« si nous mettons de l'argent sur un quartier, alors que nous n'arriverons pas ou que nous n'arrivons pas à le désenclaver, c'est peine perdue. »*

C'est la raison pour laquelle j'ai construit ce projet sur la rénovation de tout l'espace qui va de Barriol au pont Van Gogh, qui tient compte du contournement autoroutier, de la requalification de la RN113 en boulevard urbain, pour justement donner beaucoup plus de chance à ce quartier de retrouver une sérénité et un avenir économique.

Nous avons été écoutés et l'État a accepté de mettre autant d'argent sur ce projet, parce qu'il y avait cette ambition.

Je n'en dirai pas plus et je ne veux pas polémiquer. Je veux simplement que chaque Arlésien s'aperçoive - et ils le feront - du niveau d'ambition que nous avons sur ce quartier.

Nous sommes là pour porter, pour réparer la Ville, rénover la Ville et la projeter dans l'avenir.

Ce projet qui est important, qui prendra du temps sera co-construit avec les habitants qui s'y retrouveront parce qu'un effort sera fait sur l'énergie, les économies d'énergie qui se répercuteront sur les loyers qui seront diminués, donc sur le train de vie et le pouvoir d'achat des Arlésiens.

Tout cela me paraît être sur la bonne voie et que cela mette du temps est bien normal. Ce sont des projets extrêmement lourds, extrêmement complexes.

J'en parle effectivement depuis deux ans parce que depuis deux ans, j'ai tenu à informer les Arlésiens des avancées pas à pas de ce projet administratif. Maintenant, il est accepté et validé. Quant aux partenaires, ils sont sérieux et impliqués.

Il y a la forte volonté, de notre majorité, de donner un coup de projecteur et de sortir ce quartier de l'isolement.

Monsieur Souque, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Souque.- Premièrement, quand on agit sur le cadre de vie, on est dans la politique sociale. L'exemple que vient de donner Monsieur le Maire sur l'économie d'énergie en est un. Quand on permet aux gens d'avoir un pouvoir d'achat supérieur, on ne va pas nier que cela aide à finir la fin du mois.

Deuxièmement, on veut que les habitants de Barriol soient fiers d'habiter leur quartier, qu'ils retrouvent cette fierté de retourner après leur journée dans leur quartier et qu'ils puissent avoir une vie sociale dans le quartier.

Dans ce grand projet sur Barriol, nous allons aussi mettre le paquet sur l'aménagement des extérieurs, avec des lieux conviviaux qui inciteront à l'échange et au lien social, parce que les gens auront envie de sortir de leur logement, parce que le quartier sera plus sécurisé, puis parce qu'il sera agréable de s'y promener. Il est agréable de passer un moment dans un parc, plutôt que le long d'une quatre voies bétonnée.

Nous n'allons pas attendre et nous n'avons pas attendu six ans pour faire des choses. Nous sommes en pleine action.

Je vais à nouveau citer l'exemple de barycentre. Ce projet interbailleurs, que nous avons lancé il y a environ deux ans, permet aux habitants de Barriol de se concerter avec les équipes du Centre Social, les équipes de la politique de la Ville, de manière à aménager des espaces conviviaux d'échanges, où les enfants, les mamans, les gens viennent de se rencontrer le soir. J'en ai même vu qui apportaient la théière et qui buvaient le thé, etc.

C'est pour nous une réussite nous et cela permet le lien social. C'est du concret, avec un espace aux gradins, deux espaces sur la place rouge, un qui vient d'être terminé à côté du city stade, puis un projet d'ici quelques semaines rue de Pise.

Tout cela, ce sont des choses concrètes que nous faisons au quotidien pour les gens.

Ensuite, de l'activité sur le quartier, il y en a et pas uniquement dans le Centre Social. Comme je l'ai déjà dit, nous avons un dojo qui fonctionne à plein, avec des créneaux bien occupés. Nous sommes en train de créer une nouvelle salle intersports, où il y aura de la boxe, etc., en partenariat avec 13Habitat. Cela doit passer à la Commission d'attribution ce mois-ci. Cette salle sera gérée par la Municipalité et mutualisée sur plusieurs associations sportives qui sont déjà à l'action, avec des créneaux au dojo deux fois par semaine.

Ne dites pas que rien n'est fait, parce que c'est trompé les Arlésiens. De toute façon, les gens de Barriol savent bien que je dis du concret, du factuel.

Nous développerons évidemment la concertation avec les habitants. C'est une obligation, mais c'est aussi bien de le faire. On a toujours eu dans l'idée de le faire et de le

développer. Je crois d'ailleurs que le premier atelier est prévu pour le mois de juin. Le temps n'est donc pas perdu ; tout est déjà bien programmé.

Ma référence sur le quartier, c'est le Conseil citoyen et celui de Barriol fonctionne avec des gens que je remercie, parce qu'ils s'impliquent beaucoup dans les actions du quartier.

Je vous incite, Monsieur Rafai, à les rencontrer parce que vous verrez avec eux qu'ils voient une évolution, ils participent au travail, ils viennent à nos réunions au Contrat de Ville, ils participent à la vie et on le développe.

Comme le disait Mandy, on va leur donner encore plus de moyens parce que l'on croit beaucoup à ces conseils citoyens comme relais et comme acteur à part entière, au niveau de nos quartiers.

Monsieur le Maire.- Comme vous le voyez, ce projet est ambitieux. Il réunit à la fois l'humain et l'urbain, l'humain avec le Contrat de Ville, puis l'urbain avec ce projet de rénovation.

Je tiens à féliciter tous les services de l'ACCM, de l'Agglomération d'avoir porté successivement ce projet complexe et ambitieux. Merci à Madame Leroy et à vos équipes de porter maintenant la suite de ce projet. Je remercie également les services de la Ville qui sont pleinement associés à ce projet.

Madame Aspard, je vous laisse la parole pour nous nous parler du calendrier.

Madame Aspard.- Juste avant, je vais répondre aux différentes interrogations, notamment au désengagement majeur de l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre du projet de la loi Finance 2024, l'État s'est engagé dans ce que j'appelle également ces nouvelles générations NPNRU.

C'est important parce que pour 2024, des crédits vont s'élever au niveau national, à plus de 634 millions d'euros, soit une augmentation de 6,2 %. C'est important puisque, même si on sait que dans le cadre de la politique de la Ville, il y aura certainement des coupures au regard de la situation financière, tout ce qui concerne l'ANRU sera maintenu. Nous avons donc la garantie par rapport à cela que l'engagement sera maintenu. Je suis ainsi confiante par rapport à cela et je le défendrai.

Maintenant, nous sommes plus inquiets quant au regard de la hausse des coûts de la construction, au regard de l'inflation qui viendra certainement gripper ce dispositif qui a été mis en place.

Comme vous l'avez dit, ce projet est long. On l'a porté depuis presque huit ans et on l'a modifié il y a deux ans. On le porte désormais aujourd'hui et on le soumet à votre validation.

Il faut aussi préciser que les délibérations et les engagements de tous les partenaires vont avoir lieu au mois de juin, au mois de mai. Il y a donc vraiment un engagement fort par rapport à cela, mais on ne peut rien faire par rapport à l'actualisation des faits, des prix, puisque dans le cadre du NPNRU, c'est une enveloppe fermée au niveau des subventions, où il n'y a pas de clause d'actualisation et de révision.

Pour ma part, j'en ai un peu souffert dans le cadre du projet NPNRU, des Ferrages à Tarascon. C'est peut-être cela qui pourrait vous inquiéter.

À propos du quai des Platanes, il y a bien sûr une anticipation par rapport aux besoins

de la population du quai des Platanes. On a travaillé avec eux et les acteurs du Centre Social sont déjà actifs.

Vous vous êtes ensuite interrogé sur cet engagement, avec ce calendrier qui ne figure pas et qui est un peu inquiétant, mais qui figure dans le cadre de la convention que vous avez dû lire avec beaucoup d'attention puisque, comme vous le savez, nous avons l'obligation d'un engagement pour 2026.

Tout un programme se met donc en place. Désormais, la machine est lancée avec tout ce qui concerne les relogements qui vont dès maintenant commencer. On sait que cela sera très long, mais les travaux devraient commencer - on l'espère, au regard des études complémentaires qui seront nécessaires d'être mises en œuvre, puis au regard des autorisations parce que c'est un volet urbain - en 2027-2028.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 36 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris)

Abstentions : 6 (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0083 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Rapporteur(s) : Sibylle Laugier-Serisanis,
Service : Direction des évènements

Le Relais de la flamme olympique est un évènement majeur des Jeux de Paris 2024 qui vise à apporter la flamme, symbole des jeux, au plus proche des français à son arrivée de Grèce jusqu'à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, le 26 juillet 2024.

Le Département des Bouches du Rhône a retenu la Ville d'Arles comme ville-étape ce qui se traduit par deux temps forts : la parade active et le site de célébration.

L'ambition de la parade active est de créer une célébration populaire et participative pour les spectateurs. En effet, des villages présentant des activités culturelles et/ou sportives viendront ponctuer le parcours et mettront en exergue notre Patrimoine.

Le site de célébration accueillera le chaudron destiné à être allumé par le dernier relayeur et la dalle active qui accueillera des animations culturelles et sportives pour mettre en valeur notre territoire.

Ces opportunités nous offrent la possibilité de :

- fédérer les habitants et les acteurs locaux autour de l'olympisme et de son symbole « la flamme olympique »,
- mettre en valeur la richesse et la diversité de notre territoire dans les domaines culturels, patrimoniaux et sportifs,
- promouvoir les valeurs du sport et œuvrer au renforcement de la place du sport dans la vie des arlésiens en mettant en lumière toutes les initiatives et les acteurs concernés par cette occasion.

Afin de renforcer son attractivité territoriale, la ville d'Arles a mis en place une programmation culturelle qui contribue à valoriser son patrimoine et qui tiendra le public en haleine jusqu'au moment du passage de la Flamme. Cela se traduit par la mise en place de 5 villages avec des activités culturelles et sportives.

Le programme sera le suivant :

- programme d'animations de la dalle active avec les associations culturelles et celles qui contribuent à la valorisation de notre patrimoine sur la romanité (Viagem Samba, Arelate, les enjoliveurs),
- un concert majeur de clôture sur la place de la République, lieu emblématique de la ville, située au cœur du centre historique avec une capacité d'accueil de 4 000 personnes.

Le montant des dépenses de la programmation culturelle et artistique s'élève à 84 230 €.

Dans ce cadre, la Ville d'Arles souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département des Bouches du Rhône pour la mise en œuvre de cette programmation. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Coût Total TTC</u>	84.230 €	
Département 13	60.000 €	71%
Ville d'Arles	24.230 €	29%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2121-29,
Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L.621-1,
Vu la délibération 2023_0060 du 9 mars 2023, relative à l'accueil d'une étape du relais de la Flamme olympique,

Considérant que la programmation culturelle et artistique présentée par la Commune est un axe majeur de l'évènement Parcours Relais de la Flamme olympique du 12 mai,
Considérant le dispositif d'aide au développement culturel des communes du Département des Bouches-du-Rhône,
Considérant les projets et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,

Je vous demande de bien vouloir :

1 – SOLLICITER auprès du Département des Bouches du Rhône une aide financière au titre de l'aide au développement culturel des communes pour un montant de 60.000 € pour le relais de la Flamme olympique.

2- AUTORISER le Maire à signer tous documents à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire.- Je laisse un instant la présidence à mon premier adjoint, Jean-Michel Jalabert.

(Sortie de Monsieur le Maire.)

Madame Laugier-Serisanis.- Comme vous le savez, nous allons accueillir le 12 mai la Flamme Olympique à Arles. J'en profite pour remercier l'ensemble des services qui sont très nombreux et qui s'impliquent de très nombreuses heures sur ce sujet, mais également le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'avoir permis de recevoir cette Flamme Olympique sur notre territoire.

Si le point d'orgue de cette manifestation se déroulera le 12 mai, c'est depuis le 1er janvier et durant toute cette année 2024 que nous fêterons et que nous organiserons des temps sur le thème des Jeux Olympiques.

Afin de proposer une programmation culturelle et artistique de qualité le 12 mai, je vous propose de solliciter une demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Monsieur Jalabert.- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Girard.- Pour filer la métaphore à Changeons d'avenir, on ne s'enflamme pas trop pour la Flamme Olympique. Virginie Maris a déjà eu l'occasion de s'exprimer là-dessus.

On est circonspect sur les Jeux Olympiques tels qu'ils se présentent aujourd'hui et on décèle avec beaucoup de difficultés l'esprit Coubertin, si tant est qu'il y en ait eu un existant à un moment.

Ces grandes messes internationales devraient, malgré les effets d'annonce, être exemplaires sur les critères sociaux et environnementaux, ce qui n'est évidemment pas le cas et encore moins pour Paris cette année, que ce soit sur le bilan écologique, sur des sites

comme les jardins d'Aubervilliers, la Seine-Saint-Denis, etc., sur le bilan économique avec des dépassements systématiques depuis 1968 dans toute l'organisation des jeux. Sur le bilan sécuritaire, c'est surtout l'occasion de tester de nouveaux dispositifs, notamment la reconnaissance faciale avec une inscription dans la loi qui fait que l'expérimentation dura jusqu'en 2025.

Ce sont donc des Jeux Olympiques loin de l'esprit du sport. Comme on le sait au vu de toutes les éditions précédentes, les grands gagnants de cette messe sportive sont les multinationales du BTP, les promoteurs immobiliers, les grands sponsors qui font fabriquer des équipements dans des conditions indignes socialement et écologiquement, [notamment en Chine]. Les grands gagnants de l'olympisme, ce sont eux avant que ce soit les citoyens.

Malgré tout, on partage l'attention du sport, l'intérêt pour les sportifs, notamment pour le sport amateur et les sportifs Arlésiens.

Il me semble que, lorsqu'on veut accueillir la Flamme Olympique, on se doit d'être au moins à la hauteur quant à ce que l'on propose aux associations sur le territoire. Quand je vois l'état de nos équipements sportifs, que l'on a fermé la piscine Tournesol pour faire des économies, la clôture du terrain de tennis au gymnase Louis Brun à moitié effondré, - pourtant, des enfants menaient hier après-midi leur activité - ou ce qui se passe au gymnase Fournier, je me dis que l'on n'est pas à la hauteur.

Encore une fois, le bling-bling du sport l'emporte sur l'attention que l'on devrait avoir pour nos associations sportives, en dehors même des subventions. 145 000 euros pour le Tour de Provence, quand on ne fait plus le Relais du Sel, on est toujours dans cette logique de bling-bling, de grands événements.

On devrait plutôt consacrer nos efforts - là, c'est encore 80 000 euros - aux sportifs et aux associations arlésiennes plutôt que dans ces grandes messes qui feront que le lendemain de la Flamme, les Arlésiens seront les mains dans les poches, avec toujours des équipements déplorables et des associations en souffrance.

Monsieur Jalabert.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Je voulais poser deux questions à Madame l'adjointe au sport, puisqu'il est demandé une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du relais de la Flamme, sur une programmation culturelle.

J'aimerais que vous nous partagiez au fur et à mesure les coûts qui seront directement portés par la Ville en termes de mise à disposition de personnel, de sécurité et d'organisation. Il y a bien sûr un partenariat important avec le Département, mais j'imagine que la Ville aura également des incidences financières importantes.

Je voulais donc savoir si vous aviez déjà budgété ces coûts, à quel niveau s'élèvent-ils, puis quand pourrions-nous avoir des informations sur ce point.

À propos des équipements sportifs, on a été interpellé par des parents d'élèves du collège Ampère puisqu'il y a quelques jours, un élève de ce collège a été blessé au gymnase Fournier pendant son cours de sport. En prenant du matériel à la demande de son professeur, un rideau lui est tombé dessus.

J'aimerais que vous nous donniez davantage sur cet événement qui aurait pu être plus tragique, que vous nous précisiez si des travaux ont été engagés suite à cet incident difficile.

Monsieur Jalabert.- Avant de redonner la parole à Madame Laugier, vous aimez beaucoup mettre en avant, Monsieur Girard, ce supposé bling-bling. C'est votre marque de fabrique, mais des actions sont notamment entreprises dans la Ville.

Vous avez beaucoup de mal avec le Tour de la Provence, mais ce dernier est fait pour dynamiser la Ville, pour animer la Ville et pour que l'on ait des retombées, des retombées sur la mauvaise économie, la méchante économie puisque systématiquement, vous êtes sur ce créneau.

Tout à l'heure, vous nous avez reproché d'être dogmatiques et hors sol, mais c'est vrai que vous êtes assez peu connu pour votre dogmatisme et votre hors-sol sur certaines idées.

Des choses sont donc faites pour développer l'économie et pour le social. J'ai compris votre position sur le plan du NPNRU qui ne sera pour vous qu'un projet d'urbanisme et pas du tout un projet social. Ce n'est plus la question, mais vous devriez de temps en temps votre prisme et voir les choses sous un autre angle.

Sibylle, je te laisse répondre aux différentes questions.

Madame Laugier-Sérisanis.- L'esprit Coubertin, ce n'est pas trop mon style. Je n'adhère pas forcément aux idées ni au personnage. Cela ne me dérange donc pas de ne pas être dans l'esprit Coubertin.

Ceci étant, les associations sportives bénéficient de cela. Je rejoins le premier adjoint sur ces événements-là qui ne servent pas qu'à une journée et sur le : il n'y a pas d'avant, il n'y a pas d'après. Il y a quelque chose, une émulation dans la Ville. Et dans ce cadre-là, des associations en souffrance sont complètement associées et sont, pour 100 % d'entre elles, ravies et enthousiastes à l'idée d'accueillir la Flamme Olympique. Ce n'est donc pas simplement sur une journée, une demi-journée. On espère - j'en suis d'ailleurs sûre - qu'il y aura des retombées.

Pour revenir sur le coût, il est approximativement de 100 000 euros de reste à charge pour la Ville. Je ne vais pas les détailler, mais on a de vraies contraintes en termes de sécurité imposée pour sécuriser le parcours. On a des bénévoles et beaucoup de candidatures qui sont arrivées, mais il faudra des professionnels là-dessus.

On est en train de chiffrer le personnel en interne dont on aura besoin, mais on est vraisemblablement sur ce montant-là.

Ceci étant, ces 100 000 euros ne concernent pas uniquement le 12 mai, mais au-delà de cette journée. Hier, il y a eu la Journée Olympique sur le centre aéré à Fontvieille, qui était teintée des Jeux Olympiques. On mettra également des moyens sur les CAS pour que ce thème soit abordé durant tout l'été. Dans ces projets et dans le montant que l'on dédie à la Flamme Olympique, on a la venue de l'équipe de France d'escrime, la venue d'Anna Santamans qui viendra dans une école à Pont-de-Crau. On a eu l'organisation d'un relais collectif, où 800 élèves ont couru l'équivalent de 34 marathons, que l'on va réunir et récompenser dans cette démarche-là. Le 30 juillet, se tiendra le premier match de l'équipe de France contre la Nouvelle-Zélande au vélodrome. La Ville amènera 450 Arlésiens voir ce match. Cela fait partie du budget de la Flamme Olympique. On va déplacer 450 personnes dont beaucoup d'enfants. Vous imaginez bien qu'il faudra beaucoup d'accompagnements pour ces enfants, mais on va participer à ces Jeux Olympiques et voir un match.

On est donc fier de porter cette manifestation qui est unanimement bien accueillie par nos clubs.

C'est vrai que tout n'est pas rose et que l'on souffre de nos infrastructures, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit tout arrêter.

À propos des infrastructures et du gymnase Fournier, on a déploré l'accident qui est arrivé il y a une quinzaine de jours. Bien heureusement, le jeune homme n'a rien de grave. Néanmoins, on a tout de suite demandé une réunion sur place avec l'ensemble des services concernés, puisque j'avais rencontré les professeurs d'EPS du collège Ampère qui m'avaient fait toute une liste des problématiques de sécurité.

Je suis donc allée sur place avec eux pour lister tous les points. Les services sont venus constater et sont intervenus sur la plupart des points. Alors, des choses sont plus ou moins lourdes, mais une réponse a été apportée au chef d'établissement. La convention qui doit être signée a été envoyée aussi au chef d'établissement. Et prochainement, nous recevons avec Monsieur le Maire le chef d'établissement d'Ampère.

En tout cas, la plupart des travaux ont été faits et les autres ont été programmés. Quant à Ceux qui nécessitent un investissement et une inscription budgétaire, ils sont en train d'être travaillés.

Monsieur Jalabert.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Je voulais remercier Madame l'adjointe au sport pour les éléments de réponse.

Je note donc et j'enregistre que vous estimez à 100 000 euros a minima la participation de la Ville. Je voudrais être certain que l'on puisse avoir des chiffres qui soient transmis aux élus de l'opposition, sachant que 100 000 euros me semblent bas par rapport à l'ensemble des activités et de la manifestation qui sont portées. Sur la charge nette restée à la Ville, cela me semble très bas.

Ensuite, un certain nombre de commerçants m'ont alerté concernant la mise en sécurité, etc., où on leur demande de rehausser leurs terrasses. Cela remet en questionnement certains commerçants qui auraient des coûts supplémentaires par rapport au passage de la Flamme et aux conditions de sécurité.

J'aurais donc souhaité avoir des informations précises sur ces éléments.

Monsieur Jalabert.- Sibylle, je te laisse répondre.

Madame Laugier-Sérisanis.- Ce n'est pas a minima, mais environ. On a la participation des associations sportives sur les villages, etc., mais le plus gros porte sur la sécurité. On n'a pas encore tout chiffré, mais cela a été travaillé.

Sur les terrasses, cela a effectivement été demandé, mais vraiment au niveau du passage, là où les coureurs vont passer. Pour des raisons de sécurité, on ne peut pas encore tout dévoiler sur le parcours, mais il s'agit effectivement d'enlever, de plier la totalité des terrasses entre les deux services. C'est de la logistique, mais c'est pour la sécurité de tout le monde que cela a été demandé.

Monsieur Jalabert.- Mandy, tu souhaites prendre la parole.

Madame Grailon.- Si le coût est aussi bas pour la Ville, c'est parce que le Conseil Départemental a payé une très grande partie parce que l'on a négocié. Dans un premier temps, on a fortement négocié pour être la Ville accueil de cette Flamme. Cela devrait donc être une

fierté partagée, parce que cet honneur n'est fait à aucune autre ville du Département. La flamme passe dans d'autres villes, mais nous sommes la seule ville dans laquelle il y aura une cérémonie d'allumage de la Flamme. C'est exceptionnel pour notre ville.

Je rappelle que des Jeux Olympiques en France, il y en a peut-être un par siècle. Donc, ramener la Flamme Olympique dans une ville qui a une identité romaine aussi forte que la nôtre est pour nous un symbole très fort. On est très heureux d'accueillir la flamme, plutôt que de polémiquer sur les dessous de celle-ci. Monsieur Girard, il faut aussi mettre un peu de bonheur dans la vie des gens. Et accueillir la flamme est une fierté pour les Arlésiens.

Si cela coûte si peu cher, c'est parce que le Département des Bouches-du-Rhône a payé en grande partie l'accueil de la Flamme, a réglé la partie engagement pour obtenir la Flamme alors que dans certains départements, ce sont communes qui ont payé cette partie-là.

En supplément, le Département participera par cette délibération à toutes les actions d'animation qui viendront autour de l'accueil de cette flamme. C'est la raison pour laquelle le reste à charge de la Mairie est si bas.

Monsieur Girard, lors du dernier budget des festivités, je vous rappelle que nous avons voté le retour du Relais du Sel. Nous avons des soucis d'organisation, mais une ligne a été inscrite dans le budget de l'événementiel de cette année pour recommencer cet événement. On a donc autant d'attention sur les grands projets que sur les petits.

Monsieur Jalabert.- Nous allons passer au vote.

Monsieur Girard.- J'aimerais ajouter un mot.

Monsieur Jalabert.- Monsieur Girard, il est midi et nous n'en sommes qu'à la quatrième délibération.

Monsieur Girard.- [inaudible, hors micro].

Monsieur Jalabert.- Comme je l'ai dit, nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 39 voix (Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafäi, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

Abstentions : 2 (Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris)

(Départ de Monsieur Girard et retour de Monsieur le Maire.)

Monsieur le Maire.- Étant donné que Monsieur Girard nous quitte, avons-nous le quorum ?

Monsieur Koukas.- Je pars dans 30 minutes et comme je l'ai dit, vous avez le quorum grâce aux élus de l'opposition. La presse l'a bien entendu.

Monsieur le Maire.- Le Conseil peut se tenir, aussi parce qu'une grande partie de la majorité est là.

Monsieur Koukas.- Si on s'en va, vous pourrez plus le tenir.

Monsieur le Maire.- Effectivement, nous ne pourrons plus le tenir et nous remettrons les délibérations ultérieurement.

Monsieur Koukas.- Oui, il n'y a pas de souci. Ce n'est pas notre faute si vous n'êtes que 31 au lieu de 34.

Madame Guintoli.- Les élus n'appartenant pas à la majorité, si on avait la possibilité de participer à des commissions, de s'exprimer autrement qu'en allongeant effectivement le temps des Conseils Municipaux qui ont lieu une fois tous les mois et demi, on n'en serait peut-être à la délibération n°4 à 12 heures 30.

Monsieur le Maire.- Madame Petetin s'étant absentée pour des raisons techniques, on peut considérer qu'elle est là. On peut donc continuer.

Monsieur Imbert, vous avez la parole pour porter la délibération n°5.

Rapporteur(s) : Frédéric Imbert,

Service : Service des écoles

La ville d'Arles poursuit l'amélioration et la visibilité de l'offre d'activités pour les enfants et les jeunes de la commune durant les vacances scolaires. Ainsi, l'offre municipale de loisirs extrascolaires s'est diversifiée et propose à la jeunesse arlésienne des modes d'accueil thématiques, ciblant des créneaux d'âge différents, au moyen des Accueils Collectifs de Mineurs, des Centres d'Animations Sportives et des Séjours pour les adolescents.

I - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

1/ Dispositifs d'accueil

Soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône, les Accueils Collectifs de Mineurs à destination des enfants de 3 à 11 ans sont gérés et organisés par la ville dans les six lieux agréés à cet effet et proposent des activités pédagogiques qualitatives, diversifiées et appuyées par le dynamisme culturel de la ville.

Pour l'été 2024, la ville propose un accueil dans 6 centres :

- L'écoreuil à Fontvieille (6/11 ans) : juillet 100 places / aout 80 places
- Plan du Bourg (3/11ans) : juillet 80 places / aout 72 places
- Monplaisir (3/11 ans) : juillet 80 places / aout 72 places
- Moulès (3/11ans) : juillet 80 places / aout 68 places
- Salin (3/11 ans) : juillet 40 places / aout 40 places
- Mas Thibert (3/11 ans) : juillet 40 places / aout 40 places

Les enfants sont pris en charge à partir de 8h jusqu'à 18h durant les périodes de vacances scolaires, intégralement durant les petites vacances, à l'exception de la 2ème semaine des vacances de fin d'année, et 6 semaines durant l'été.

Les temps sont organisés comme suit :

- Un temps d'accueil échelonné (activités d'accueil en douceur) de 8h à 9h
- Un temps d'activité de 9h à 17h
- Un temps de départ échelonné de 17h à 18h

Des activités ludiques sont offertes aux enfants. Elles respectent les besoins et le rythme de chaque enfant et répondent aux axes de la charte qualité du plan mercredi, à savoir :

- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Afin de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap, et organiser des temps adaptés favorisant leur autonomie et leur épanouissement, des durées d'accueil leur sont exclusivement aménagées.

2/ Grille tarifaire des Accueils Collectifs de Mineurs

Au regard des conventions successives signées avec la CAF, la tarification, incluant le repas, doit être modulée en fonction des ressources du foyer familial. Au titre des « Loisirs Équitables et Accessibles », la CAF aide financièrement la ville pour cette politique

tarifaire sociale à destination des familles dont le quotient familial n'excède pas 1200 €. La ville souhaite poursuivre la modulation en fonction des ressources du foyer familial jusqu'au quotient familial 2101 € et plus. En dehors des accueils pour les enfants en situation de handicap qui peuvent bénéficier de temps aménagés, avec ou sans repas, il est précisé que la durée minimale d'inscription est d'une semaine.

Quotient Familial	tarif/heure	tarif / journée 10 h	facturation repas	total journée	forfait semaine		tarif 1/2 journée	facturation repas	total 1/2 journée avec repas
QF de - 300	0,15 €	1,50 €	0,60 €	2,10 €	10,50 €		0,75 €	0,60 €	1,35 €
301 à 400	0,30 €	3,00 €	1,05 €	4,05 €	20,25 €		1,50 €	1,05 €	2,55 €
401 à 500	0,40 €	4,00 €	1,10 €	5,10 €	25,50 €		2,00 €	1,10 €	3,10 €
501 à 600	0,45 €	4,50 €	1,10 €	5,60 €	28,00 €		2,25 €	1,10 €	3,35 €
601 à 700	0,66 €	6,60 €	1,10 €	7,70 €	38,50 €		3,30 €	1,10 €	4,40 €
701 à 800	0,76 €	7,60 €	1,10 €	8,70 €	43,50 €		3,80 €	1,10 €	4,90 €
801 à 900	0,87 €	8,70 €	1,10 €	9,80 €	49,00 €		4,35 €	1,10 €	5,45 €
901 à 1000	0,97 €	9,70 €	1,10 €	10,80 €	54,00 €		4,85 €	1,10 €	5,95 €
1001 à 1100	1,07 €	10,70 €	1,10 €	11,80 €	59,00 €		5,35 €	1,10 €	6,45 €
1101 à 1200	1,17 €	11,70 €	1,10 €	12,80 €	64,00 €		5,85 €	1,10 €	6,95 €
1201 à 1300	1,36 €	13,60 €	2,60 €	16,20 €	81,00 €		6,80 €	2,60 €	9,40 €
1301 à 1400	1,39 €	13,90 €	2,60 €	16,50 €	82,50 €		6,95 €	2,60 €	9,55 €
1401 à 1500	1,41 €	14,10 €	2,60 €	16,70 €	83,50 €		7,05 €	2,60 €	9,65 €
1501 à 1600	1,43 €	14,30 €	2,60 €	16,90 €	84,50 €		7,15 €	2,60 €	9,75 €
1601 à 1700	1,45 €	14,50 €	2,60 €	17,10 €	85,50 €		7,25 €	2,60 €	9,85 €
1701 à 1800	1,47 €	14,70 €	2,60 €	17,30 €	86,50 €		7,35 €	2,60 €	9,95 €
1801 à 1900	1,49 €	14,90 €	2,60 €	17,50 €	87,50 €		7,45 €	2,60 €	10,05 €
1901 à 2000	1,51 €	15,10 €	2,60 €	17,70 €	88,50 €		7,55 €	2,60 €	10,15 €
2001 à 2100	1,53 €	15,30 €	2,60 €	17,90 €	89,50 €		7,65 €	2,60 €	10,25 €
2100 et plus	1,55 €	15,50 €	2,60 €	18,10 €	90,50 €		7,75 €	2,60 €	10,35 €

II- CENTRES D'ANIMATIONS SPORTIVES (CAS)

Les CAS permettent de proposer aux enfants de 6 à 17 ans sur l'ensemble des vacances scolaires, hormis celles de fin d'année, une pratique sportive régulière et des activités éducatives encadrées par des intervenants diplômés. Les CAS ont pour objectifs de créer du lien social, d'inciter les enfants à pratiquer un sport et aussi de redynamiser les publics qui n'adhèrent à aucune structure associative.

Co-financé par la politique de la Ville, piloté par la ville, ce dispositif est encadré et animé par des éducateurs et des intervenants issus d'associations sportives arlésiennes.

1/ Dispositif d'été 2024 : du 8 juillet au 16 août 2024 (6 semaines d'activités), les dispositifs d'animations sont proposés dans l'agglomération d'Arles ainsi que dans les villages de Raphèle, Salin de Giraud, Mas-Thibert.

A/ Arles

Quatre centres d'animations, dont un spécifique aux adolescents, sont proposés. Chaque centre proposant des stages avec des activités physiques à thème :

- Stage de découverte des sports collectifs au gymnase Robert Morel (Trinquetaille) : football, rugby, basket, handball, volley, piscine en août ainsi que des activités annexes.
- Stage de découverte des sports individuels sur le complexe sportif Fernand Fournier : tennis, badminton, tennis table, escrime, boxe, danse, escalade, athlétisme, piscine, ainsi que des activités annexes.
- Stage de découverte des sports de plein air à Beauchamp : VTT, orientation, kayak, pêche ainsi que des activités annexes.
- Stage sportifs ados (13/17 ans) sur le complexe sportif Van Gogh : sports collectifs, VTT, athlétisme, escrime ainsi que les activités annexes adaptées à cette tranche d'âge.

Pour le transport des enfants jeunes, des navettes quotidiennes seront assurées par bus (départs et arrivées dans chacun des quatre centres ainsi que Barriol, Trébon et Griffeuille).

Dans chaque centre, un coordonnateur et des éducateurs locaux issus d'associations sportives assureront l'encadrement des enfants.

Ces quatre sites seront ouverts de 10 heures à 16 heures avec inscription payante à la semaine et repas tiré du sac.

Une garderie est proposée en option afin d'accueillir les enfants de 9h à 10h et de 16h à 17h.

B/ Villages : Raphèle, Salin de Giraud et Mas-Thibert

Les sites de ces villages disposeront d'animations sportives à raison de 3 heures/jour.

Les inscriptions à la semaine sont accessibles aux enfants détenteurs du « Pass'sports vacances ».

Les détenteurs du « Pass'sports vacances » bénéficient d'un tarif spécifique et unique de 1€ pour accéder aux piscines municipales d'accès payant.

2/ Autres vacances scolaires

Lors des petites vacances scolaires, à l'exception de celles de fin d'année, des animations sportives, localisées à Barriol, Trébon, Griffeuille, Trinquetaille, Raphèle, Salin de Giraud et Mas-Thibert, sont proposées chaque jour de 14h à 17h.

Les inscriptions à la semaine sont accessibles aux enfants détenteurs du « Pass'sports vacances », dont la durée de validité est d'un an quelle que soit sa date de souscription.

Les détenteurs du « Pass'sports vacances » bénéficient également d'un tarif spécifique et unique de 1€ pour accéder aux piscines municipales d'accès payant.

3/ Grille tarifaire des Centres d'Animations Sportives

Les prestations des Centres d'Animations Sportives par tranches tarifaires de Quotient Familial, sont les suivantes :

Quotient Familial en € (QF)	AGGLO ÉTÉ 10 à 16h Forfait semaine	AGGLO ÉTÉ 9 à 17h Forfait semaine	Été villages et petites vacances tous lieux 14 à 17h Forfait annuel
0 à 300	4,90 €	6,50 €	10,00 €
301 à 400	5,30 €	7,10 €	10,60 €
401 à 500	5,70 €	7,60 €	11,10 €
501 à 600	6,05 €	8,10 €	11,60 €
601 à 700	6,50 €	8,70 €	12,15 €
701 à 800	6,85 €	9,15 €	12,70 €
801 à 900	7,25 €	9,70 €	13,20 €
901 à 1000	7,70 €	10,30 €	13,75 €
1001 à 1100	8,10 €	10,80 €	14,30 €
1101 à 1200	8,45 €	11,30 €	14,80 €
1201 à 1300	8,85 €	11,80 €	15,40 €
1301 à 1400	9,25 €	12,35 €	15,90 €
1401 à 1500	9,70 €	12,95 €	16,50 €
1501 à 1600	10,45 €	13,95 €	17,10 €
1601 à 1700	10,85 €	14,50 €	17,70 €
1701 à 1800	11,35 €	15,15 €	18,30 €
1801 à 1900	11,70 €	15,60 €	18,90 €
1901 à 2000	12,20 €	16,30 €	19,50 €
2001 à 2100	12,60 €	16,80 €	20,00 €
2101 et plus	13,00 €	17,50 €	21,00 €

III- MINI-SEJOURS ADOLESCENTS

- 2 séjours de 5 jours (20 places par séjour) sur la thématique citoyenneté et environnement pour les 12/15 ans
- Stage équitation de 5 jours (12 places) pour les 12/15 ans
- Stage sportif de 5 jours (12 places) pour les 16/17 ans

1/ Dispositif d'accueil

Situé sur la Commune de la Martre (Var), entre Comps-sur-Artuby et Castellane, aux portes des Gorges du Verdon, à une altitude de 1100 mètres, Le Logis du Pin, propriété de 260 hectares composée de bois, prés et rivière (l'Artuby), est un site unique en France en matière de centres de vacances.

L'hébergement inclut les nuitées en bungalows toilés de 6 places entièrement équipés, et/ou hébergement en dur dans des chambrées de 6 à 12 places et la pension complète (dîner du 1er jour au déjeuner au 5ème jour).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs pour chaque groupe de 20 enfants maximum.

Le transport aller et retour entre Arles et le lieu d'accueil ainsi que l'ensemble des activités, décrites ci-dessous, sont compris dans la formule.

2/ Activités

Chaque mini séjour prévoit de multiples activités en pleine nature. Toutes les séances et activités se font soit sur le domaine clôturé ou à proximité, sans avoir à utiliser les transports collectifs.

A/ 2 Mini-séjours citoyenneté et environnement pour les 12/15 ans :

- 1 séance de VTT (raod-book) pour découvrir le domaine de 260 ha,
- Visite et participation à la ferme pédagogique du domaine,
- 1 séance de découverte de l'escalade,
- 1 journée randonnée pédestre avec temps d'immersion avec un casque de réalité virtuelle,
- ½ journée de baignade surveillée dans la rivière qui traverse le domaine,
- 1 nuitée insolite en bulles transparentes avec observation des étoiles,
- activités traditionnelles de séjours de vacances (activités de plein air, veillées, soirée dansante...).

B/ 1 mini-séjour stage équitation pour les 12/15 ans :

- 5 séances d'équitation (leçons pratiques, jeux éducatifs et balades à cheval) sur le domaine,
- ½ journée de baignade surveillée dans la rivière qui traverse le domaine,
- activités traditionnelles de séjours de vacances (activités de plein air, veillées, soirée dansante...).

C/ 1 Mini-séjours Stage sportif pour les 16/17 ans :

- 1 parcours chronométré et épreuve de VTT pour découvrir le domaine de 260 ha,
- 1 séance « bubble foot »,
- 1 tournoi de sports émergents (tchoulball et kin ball),
- 1 séance de trottinette électrique et quad,
- 1 randonnée aquatique-canyoning,
- activités traditionnelles de séjours de vacances (activités de plein air, veillées, soirée dansante...).

3/ Grilles tarifaires des mini-séjours.

Les grilles tarifaires proposées aux arlésiens, correspondant aux descriptions ci-dessus, sont les suivantes :

LA MARTRE (83) - SEJOUR CITOYENNETE/ENVIRONNEMENT					
Quotient Familial	Prix de revient du séjour par enfant	Participation usagers	Taux de participation des usagers au prix de revient	Participation ville	Taux de participation de la Ville au prix de revient
QF de - 300	487,00 €	194,80 €	40%	292,20 €	60%
301 à 400		194,80 €	40%	292,20 €	60%
401 à 500		199,67 €	41%	287,33 €	59%
501 à 600		204,54 €	42%	282,46 €	58%
601 à 700		209,41 €	43%	277,59 €	57%
701 à 800		214,28 €	44%	272,72 €	56%
801 à 900		219,15 €	45%	267,85 €	55%
901 à 1000		224,02 €	46%	262,98 €	54%
1001 à 1100		233,76 €	48%	253,24 €	52%
1101 à 1200		243,50 €	50%	243,50 €	50%
1201 à 1300		258,11 €	53%	228,89 €	47%
1301 à 1400		272,72 €	56%	214,28 €	44%
1401 à 1500		287,33 €	59%	199,67 €	41%
1501 à 1600		301,94 €	62%	185,06 €	38%
1601 à 1700		316,55 €	65%	170,45 €	35%
1701 à 1800		331,16 €	68%	155,84 €	32%
1801 à 1900		345,77 €	71%	141,23 €	29%
1901 à 2000		360,38 €	74%	126,62 €	26%
2001 à 2100		374,99 €	77%	112,01 €	23%
2100 et plus		389,60 €	80%	97,40 €	20%

LA MARTRE (83) - STAGE EQUITATION					
Quotient Familial	Prix de revient du séjour par enfant	Participation usagers	Taux de participation des usagers au prix de revient	Participation ville	Taux de participation de la Ville au prix de revient
QF de - 300	611,00 €	244,40 €	40%	366,60 €	60%
301 à 400		244,40 €	40%	366,60 €	60%
401 à 500		250,51 €	41%	360,49 €	59%
501 à 600		256,62 €	42%	354,38 €	58%
601 à 700		262,73 €	43%	348,27 €	57%
701 à 800		268,84 €	44%	342,16 €	56%
801 à 900		274,95 €	45%	336,05 €	55%
901 à 1000		281,06 €	46%	329,94 €	54%
1001 à 1100		293,28 €	48%	317,72 €	52%
1101 à 1200		305,50 €	50%	305,50 €	50%
1201 à 1300		323,83 €	53%	287,17 €	47%
1301 à 1400		342,16 €	56%	268,84 €	44%
1401 à 1500		360,49 €	59%	250,51 €	41%
1501 à 1600		378,82 €	62%	232,18 €	38%
1601 à 1700		397,15 €	65%	213,85 €	35%
1701 à 1800		415,48 €	68%	195,52 €	32%
1801 à 1900		433,81 €	71%	177,19 €	29%
1901 à 2000		452,14 €	74%	158,86 €	26%
2001 à 2100		470,47 €	77%	140,53 €	23%
2100 et plus		488,80 €	80%	122,20 €	20%

LA MARTRE (83) - STAGE SPORTIF					
Quotient Familial	Prix de revient du séjour par enfant	Participation usagers	Taux de participation des usagers au prix de revient	Participation ville	Taux de participation de la Ville au prix de revient
QF de - 300	522,00 €	208,80 €	40%	313,20 €	60%
301 à 400		208,80 €	40%	313,20 €	60%
401 à 500		214,02 €	41%	307,98 €	59%
501 à 600		219,24 €	42%	302,76 €	58%
601 à 700		224,46 €	43%	297,54 €	57%
701 à 800		229,68 €	44%	292,32 €	56%
801 à 900		234,90 €	45%	287,10 €	55%
901 à 1000		240,12 €	46%	281,88 €	54%
1001 à 1100		250,56 €	48%	271,44 €	52%
1101 à 1200		261,00 €	50%	261,00 €	50%
1201 à 1300		276,66 €	53%	245,34 €	47%
1301 à 1400		292,32 €	56%	229,68 €	44%
1401 à 1500		307,98 €	59%	214,02 €	41%
1501 à 1600		323,64 €	62%	198,36 €	38%
1601 à 1700		339,30 €	65%	182,70 €	35%
1701 à 1800		354,96 €	68%	167,04 €	32%
1801 à 1900		370,62 €	71%	151,38 €	29%
1901 à 2000		386,28 €	74%	135,72 €	26%
2001 à 2100		401,94 €	77%	120,06 €	23%
2100 et plus		417,60 €	80%	104,40 €	20%

Dans la limite des places disponibles, après inscription en priorité des jeunes arlésiens, il peut être procédé à l'inscription de jeunes résidant hors commune d'Arles. La famille devra alors s'acquitter de la totalité du prix du séjour (sans participation de la Ville d'Arles).

Il est précisé que la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône participe financièrement auprès des familles, à leur demande, au moyen de l'Aide aux Vacances Enfants, notamment suivant les modalités de base ci-dessous, par jour et par enfant :

Quotient Familial inférieur à 300 ⇒ Participation de la CAF de 70%

Quotient Familial de 301 à 600 ⇒ Participation de la CAF de 50%

Quotient Familial de 601 à 900 ⇒ Participation de la CAF de 40%

Dans la limite d'un prix de coût de séjour de :

- 1.000 € pour une famille de 1 ou 2 enfants
- 1.500 € pour une famille de 3 enfants et plus
- 1.500 € avec un enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Considérant le Projet Éducatif De Territoire de la Ville d'Arles,

Considérant la volonté de proposer durant les vacances scolaires un panel étendu de dispositifs d'animations au plus grand nombre de la jeunesse arlésienne,

Considérant l'intérêt de pratiquer une tarification sociale pour l'accès aux loisirs de la jeunesse,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER les délibérations n°2023_0096 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 et n°2023_0147 du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023, portant respectivement tarification des Accueils Collectifs de Mineurs, des Centres d'Animations Sportives et des séjours, pour toutes les inscriptions relatives aux accueils qui se dérouleront à compter du 8 juillet 2024.

2- DÉCIDER de mettre en œuvre les dispositifs tels que proposés ci-dessus.

3- ADOPTER les tarifs applicables aux Accueils Collectifs de Mineurs tels qu'indiqués dans la grille tarifaire correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions portant sur les vacances à compter du 8 juillet 2024.

4- ADOPTER les tarifs applicables aux Centres d'Animations Sportives et au « Pass'sports Vacances » tels qu'indiqués dans les grilles tarifaires correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions à compter du 17 juin 2024.

5- ADOPTER les tarifs applicables aux Séjours tels qu'indiqués dans la grille tarifaire correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions portant sur les vacances d'été à compter du 8 juillet 2024.

6- PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

7- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Monsieur Imbert.- Cette délibération est relative à l'organisation des dispositifs mis en place par la Ville pour les vacances d'été, que nous regroupons sous le nom de « Vacances arlésiennes », formulation retenue pour améliorer la visibilité et la compréhension pour les familles.

L'offre de vacances s'articule autour de trois grands dispositifs, les ACM appelés communément « centres aérés » pour les 3 à 11 ans, les mini-séjours pour adolescents et les centres d'animation sportive qui seront présentés par ma collègue Sibylle Laugier.

Concernant les ACM, nous maintenons la formule mise en place en 2023 avec six centres pour accueillir les enfants : Fontvieille, Raphèle, Mas-Thibert, Salin-de-Giraud, Plan du Bourg et Montplaisir.

Nous ajoutons 100 places supplémentaires que nous avons positionnées en juillet - c'est dans ce mois que la demande est la plus forte - et nous maintenons le nombre de places pour le mois d'août.

Concernant les tarifs, ils évoluent en moyenne de 2,7 %, sauf pour la première tranche de quotient familial qui, elle, ne bouge pas. Les prix à la semaine vont donc de 10,50 euros repas compris pour cette première tranche à 90,50 euros pour la tranche de quotient familial la plus élevée.

Concernant les mini-séjours pour adolescents, quatre séjours sont proposés, deux séjours sur la thématique citoyenneté/environnement, un séjour équitation, puis un séjour sportif pour les 16-17 ans.

Nous aurons la possibilité de faire évoluer le nombre de places à la hausse pour passer de 12 à 20. Cela a été acté par le prestataire en fonction de la demande. Nous avons donc cette souplesse pour l'adapter.

Ces mini-séjours ont tous lieu au même endroit sur la commune de Martres dans le Var, à proximité du Verdon.

Concernant le coût des inscriptions, la Ville prend en charge jusqu'à 60 % du prix. Pour le stage d'équitation par exemple, une famille de la première tranche de quotient familial aura à sa charge 244 euros la semaine tout compris et la Ville assumera la différence, soit 366 euros.

À cela s'ajoute pour les sept premières tranches de quotient familial, la possibilité pour les familles de solliciter la CAF pour une aide supplémentaire. Concrètement, pour la première tranche de quotient familial, une famille ne paierait que 73 euros pour un stage d'équitation de cinq jours, tout compris. Cela rend cette activité particulièrement accessible, au regard de son cours réel.

Je passe la balle à ma collègue pour les CAS.

Madame Laugier-Serisanis.- Pour les CAS, il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à l'année dernière. Il y aura effectivement les quatre stages sportifs sur quatre lieux dans la Ville, sur le complexe Fournier pour les sports individuels, à Morel pour les sports collectifs et à Beauchamp pour les sports de plein air.

Nous continuons pour la deuxième année de consacrer le centre de Van Gogh pour les adolescents de 12 à 18 ans. Cela permet d'avoir une offre un peu plus adaptée pour eux.

Les premiers retours que l'on a eus l'année dernière étaient plutôt de bons. Pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de monde, mais cette offre a plu parce qu'ils étaient entre eux et pas mêlés à des tout-petits. On espère que le bouche-à-oreille va fonctionner et que cette offre pour les ados va convaincre de plus en plus de jeunes.

La tarification suit celle des centres aérés pour une harmonisation des vacances. On reste sur des coûts bien plus faibles sur les CAS, parce qu'à destination des quartiers prioritaires, avec un système de bus qui pourra les amener en centre-ville.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafäi, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafäi.- Comme toutes les années précédentes depuis votre mandat, vous n'avez cessé de diminuer l'offre de loisirs et de vacances pour les enfants, les Arlésiens. Vous avez supprimé l'accueil jeune. Vous mettez beaucoup en avant le CAS que vous avez augmenté par rapport aux tarifs précédents. Les CAS sont financés pratiquement entièrement par l'ACCM, semble-t-il, via politique de la Ville, en tout cas une partie. On voit que cet hiver, vous avez supprimé les séjours ski qui existaient auparavant.

Vous êtes donc toujours dans le même état. Tout ce qui est service public, on le diminue, et quand on ne diminue pas, on fait payer. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Maire.- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Guintoli.- Je porte aussi un message au nom d'Agir pour Arles, parce que Serge Meyssonier est absent aujourd'hui.

On constate que l'offre se restreint et que les prix augmentent. J'ai vu il y a quelques jours sur le site de la Ville, un appel à candidature pour les maîtres-nageurs des piscines, pour la période estivale. L'an dernier, vous avez prétendu être pris de court concernant ces

recrutements. Pour recruter ces maîtres-nageurs qui sont devenus rares, certaines villes offrent des logements de fonction. Quand on connaît la concurrence, il faut bien sûr que les offres soient alléchantes.

On aimerait donc savoir ce que vous avez mis en œuvre cette année pour attirer de jeunes moniteurs, pour assurer la présence de piscines dans les hameaux et dans les villages, car si on fait le compte pour l'été, avec la suppression des colonies de vacances, l'augmentation des tarifs certes maîtrisée mais tout de même des centres aérés, non seulement ce sera plus cher d'aller au centre aéré, mais on ne sera pas sûr d'aller à la piscine. Par contre, on sera certain de ne pas avoir de livre à lire puisque le Media Bus ne fonctionne plus depuis plusieurs mois, faute d'agents. Cela devient donc critique.

Monsieur le Maire.- Concernant le Media Bus, une candidature est faite pour avoir des agents recrutés.

Monsieur Parra, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Parra.- Pour information, cela ne concerne pas uniquement les mettre nageurs puisque les bâtiments communaux sont en train, avec un Comité de pilotage, avec le SDIS pour les maîtres-nageurs, pour les plages de Piémanson, puis avec le service des sports, de mettre à disposition des logements afin d'accueillir tous les maîtres-nageurs qui souhaitaient être logés et encadrés le secteur nautique de nos piscines.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 32 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerier-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Abstentions : 8 (Monsieur Serge Meyssonier, Madame Carole Guintoli, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0085 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME DIVERS – 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et d'implication des associations dans l'animation de la cité, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les structures visant à favoriser la mutualisation des moyens, la coopération, la formation des dirigeants d'associations, ainsi que toute forme de soutien et d'encouragement au tissu associatif.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Divers pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 138.200 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 et le décret n°2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,

Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 138.200 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – INDIQUER que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23.000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les associations, lorsque la subvention dépasse 23.000 euros, une convention de partenariat et d'objectifs définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, selon le modèle ci-joint. Ces conventions sont annuelles.

5 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Monsieur Jalabert.- Il s'agit d'une attribution de subventions aux associations, d'une première répartition qui concerne trois associations pour 2024 : Arles-Associations, PXL-Organisation et Gracchus Babeuf Libre Pensée. Le montant des attributions s'élève à 138 200 euros.

Monsieur le Maire.- Monsieur Déjean, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Déjean.- On a fait l'addition et sur l'enveloppe globale, on est à peu près à l'identique par rapport à l'année passée, c'est-à-dire que les diminutions de subventions votées lors de votre premier exercice budgétaire sont gravées aujourd'hui dans le marbre.

On estime aujourd'hui, avec cet exercice 2024, que l'on sera à environ 2 millions d'euros qui n'auront pas été distribués aux associations, depuis le début de votre mandat.

Cela nous dérange, parce que l'on pense que c'est un mauvais signal envoyé aux associations.

Madame de Causans n'est pas là pour me rappeler la prise en charge des fluides et autres frais. Je rappelle simplement que l'ancienne municipalité le faisait. Ce n'est donc pas la peine de me répondre et de me refaire le laïus sur la prise en charge des fluides pour les associations.

Aujourd'hui, on est à 2 millions d'euros en moins pour nos associations, qu'elles soient culturelles, sportives, en lien avec la mémoire, etc.

On pense que c'est un mauvais signal. En tout cas, cela contribue malheureusement à contraindre les activités de nos associations. On votera donc contre l'intégralité des attributions aux associations, non pas que l'on soit contre les subventions, mais contre votre logique et votre politique. Voilà l'explication traditionnelle.

Monsieur le Maire.- C'est une illogique, mais c'est votre position.

Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0086 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE ET ARTISANAT – 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,
Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement économique de la cité, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les structures qui cherchent à promouvoir l'attractivité commerciale et à renforcer le tissu économique arlésien.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Développement économique, commerces et artisanat pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 27.000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article 10) et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (article 1),

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 27.000 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Jalabert.- Il s'agit de la première attribution sur les associations, sur le thème du développement économique, du commerce et de l'artisanat.

Cette année, nous soutenons quatre associations pour un montant de 27 000 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans,

Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonnier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0087 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME TRADITIONS TAUROMACHIES – 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,
Service : Direction des évènements

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement des activités traditionnelles tauromachiques, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions visant à favoriser le dynamisme de notre territoire.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème association traditions tauromachies pour l'année 2024.
Le montant de ces attributions s'élève à 209.700 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,

Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 209.700 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – INDIQUER que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23.000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les associations, lorsque la subvention dépasse 23.000 euros, une convention de partenariat et d'objectifs définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, selon le modèle ci-joint. Ces conventions sont annuelles.

5 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Graillon.- Il s'agit de la première répartition des subventions sur le thème traditions et tauromachies, pour un montant total de 209 700 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspord, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0088 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME AGRICULTURE - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Catherine Balguerie-Raulet,
Service : Mission développement durable

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et du soutien au monde agricole, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions concernant la chasse, l'agriculture, la promotion des produits locaux.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème agriculture pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 6.400 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 6.400 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Balguerie-Raulet.- Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations en charge de l'agriculture. Pour cette année, le montant des attributions s'élève à 6 400 euros.

Vous disposez du tableau des bénéficiaires dans la délibération qui vous est présentée.

Monsieur Rafaï, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafaï.- Je n'ai pas vu dans toute la répartition des subventions, ni la subvention pour Cosmogol, ni la subvention pour les Marais du Vigueirat. Je vais une fixation sur Mas-Thibert.-

Madame Balguerie-Raulet.- Il s'agit de la délibération suivante, en ce qui concerne les associations environnementales. Je vous répondrai à ce moment-là.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0089 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 - THÈME TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ - 1ÈRE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Catherine Balguerie-Raulet,
Service : Mission développement durable

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement durable des arlésiens, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions visant à favoriser la transition écologique comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, l'économie circulaire, la réduction des déchets, la consommation locale.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème transition écologique et biodiversité pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 35.300 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 35.300 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – INDIQUER que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23.000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les associations, lorsque la subvention dépasse 23.000 euros, une convention de partenariat et d'objectifs définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, selon le modèle ci-joint. Ces conventions sont annuelles.

5 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Balguerie-Raulet.- Il s'agit de l'attribution des subventions aux associations exercice 2024, dont vous avez la liste.

En ce qui concerne ces associations, certaines bénéficient d'un montant d'aide qui est supérieur à 23 000 euros. Cela les engage à signer avec la Ville une convention d'attribution. Il s'agit d'un dispositif un peu différent.

Effectivement, Les Amis des Marais du Vigueirat ne sont pas présentés dans cette délibération. Ce sera fait à la prochaine, mais je rappelle qu'au Conseil Municipal précédent, nous avons déjà voté un acompte sur leur demande de subvention. Il en est de même effectivement pour Cosmogol. Vous n'êtes donc pas sans savoir la position un peu particulière en ce moment, dans le contexte, à Mas-Thibert.

Monsieur Rafai.- Je ne comprends pas « le contexte actuel ».

Monsieur le Maire.- Madame Balguerie vous a dit que les subventions de ces deux associations seront présentées au prochain Conseil.

Madame Balguerie-Raulet.- Le contexte, c'est simplement la situation financière de ces associations pour lesquelles nous sommes justement en relation de manière à pouvoir les accompagner du mieux possible. Il n'y a rien de secret.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 32 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame MarieAmélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

Abstentions : 2 (Monsieur Serge Meyssonnier, Madame Carole Guintoli)

N° DEL_2024_0090 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME JUMELAGES – 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,
Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement civique des arlésiens, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier celles œuvrant dans le développement de la coopération et de l'échange avec d'autres villes ou pays.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Jumelages, pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 15.500 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article 10) et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (article 1),
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

- 1 - ATTRIBUER** aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 15.500 euros.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.
- 3 – PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Graillon.- Il s'agit des subventions accordées aux associations qui œuvrent pour les jumelages de la Ville.

Le montant total pour cette délibération est de 15 500 euros.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- Il est habituellement de nature, lorsque les jumelages fêtent leur anniversaire, que la Ville puisse porter des événements particuliers. Il se trouve, dans cette série de jumelages qui sont faits avec d'autres villes, que la ville de kalymnos va fêter son 20e anniversaire cette année.

En ayant la double nationalité grecque, j'espère que la ville d'Arles organisera et participera à un événement particulier, comme il est de tradition d'ailleurs habituellement.

Je voulais donc savoir s'il était prévu, avec le club de jumelage de kalymnos, de célébrer cet événement puisque je sais qu'une délégation va venir dans quelques semaines sur Arles.

Madame Graillon.- On s'est posé la question avec le service des subventions, avec Claire et Monsieur le Maire parce que rien n'était indiqué dans le dossier de subvention mais je crois qu'il y aura aussi une demande de subvention exceptionnelle.

On s'est donc dit que l'on renouvelait le montant habituel pour les actions habituelles, puis que s'il y avait des demandes exceptionnelles liées aux anniversaires, on les ferait passer en subvention exceptionnelle.

À ce jour, on n'a pas de demande particulière de la part du club de jumelage sur des animations ou des voyages particuliers. Je pense que cela arrivera dans les semaines qui viennent.

Monsieur Koukas.- Madame Graillon, nous irons à kalymnos ensemble pour les 20 ans.

Monsieur le Maire.- Vous menez votre vie privée comme vous l'entendez bien.

Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0091 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION EXERCICE 2024 - THÈME PATRIMOINE - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Sophie Aspard,
Service : Patrimoine

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative, de rayonnement de la commune et de valorisation de son patrimoine, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions visant à favoriser, la préservation, la promotion, l'animation et la diffusion du patrimoine.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème patrimoine pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 23.300 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 23.300 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024

Madame Aspard.- Cette délibération est relative à la première répartition de subventions pour les associations qui œuvrent pour la sauvegarde et l'animation du patrimoine.

Cinq associations sont présentes : Académie d'Arles, ARELATE, Les amis du vieil Arles, PEPLUM et l'association Ville d'Art et d'histoire pour un montant global de 23 300 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy

Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore dGuibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafaï, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0092 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 - THÈME ÉDUCATION-JEUNESSE - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Frédéric Imbert,

Service : DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de politique envers l'éducation et la jeunesse, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions qui participent à l'animation de la vie des étudiants, qui luttent contre l'échec scolaire et qui favorisent les apprentissages des enfants.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Education-Jeunesse pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 8.300 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23 000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 8.300 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Imbert.- Cette délibération est relative aux subventions pour neuf associations qui relèvent du thème éducation, pour un montant total de 8 300 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafäï, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0093 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024 – THÈME CULTURE – 1ÈRE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,
Service : Service de la culture

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement civique des Arlésiens, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les actions visant à favoriser l'animation et l'attractivité du territoire.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème culture pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 682.500 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le modèle de cette convention, d'objectifs de moyens, est annexé à cette délibération. Elle concerne trois associations : « Andromède », « ATLAS », « Le passage du Méjan ».

Pour les associations « Les Rencontres Internationales de la Photographie » et « Suds, à Arles », cette convention prend la forme d'une convention d'application annuelle d'objectifs et de moyens prise en application de la convention cadre pluriannuelle adoptée au Conseil municipal du 13 avril 2023. Ces deux conventions spécifiques sont annexées à cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Vu la délibération n°DEL-2023-0097 du Conseil municipal du 13 avril 2023 portant adoption de la convention cadre pluriannuelle entre la ville et l'association « Les Rencontres Internationales de la Photographie »,

Vu la délibération n°DEL-2023-0098 du Conseil municipal du 13 avril 2023 portant adoption de la convention cadre pluriannuelle entre la ville et l'association « Suds, à Arles »,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 682.500 euros ;

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet ;

3 – INDIQUER que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23.000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens ;

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les associations « Andromède », « ATLAS », « Le passage du Méjan », une convention d'objectifs et de moyens définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, selon le modèle ci-joint ; Ces conventions sont annuelles ;

5 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec « Les Rencontres Internationales de la Photographie » et « Suds, à Arles », les conventions d'application annuelles, d'objectifs et de moyens, annexées ci-joint,

6 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Graillon.- Cette délibération est relative à l'attribution de subventions aux associations culturelles de la vie, pour un montant total qui s'élève à 682 500 euros puisqu'il englobe des grosses structures que nous avons sur notre Ville (Andromède, les Rencontres Internationales de la Photo, Suds), mais également des troupes de théâtre et des associations plus petites. Il s'agit donc d'un rapport important.

Monsieur le Maire.- Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Koukas.- J'avais une question concernant la médiathèque, mais je la poserai au prochain Conseil Municipal. Je voulais profiter de cette délibération, mais vu que Madame de Causans n'est pas là, je la poserai au prochain Conseil.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0094 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 - THÈME SOLIDARITÉ - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Erick Souque,

Service : DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de politique envers la solidarité, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier en matière de cohésion sociale, d'action d'éducation, de lutte contre les violences et les discriminations et l'action de santé publique.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Solidarité pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 37 450 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23 000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 37 450 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Souque.- Il s'agit de délibérer sur la première répartition de subventions aux associations ayant pour thème la solidarité, pour un montant de 37 450 euros dont vous avez le détail dans le tableau ci-joint.

Je profite de cette délibération pour saluer le travail fait au quotidien et souvent dans l'ombre des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année au sein de ces associations.

Ces associations et celles concernées par la prochaine délibération se coordonnent

souvent avec les équipes du CCAS qui font un travail remarquable auprès des plus vulnérables et des personnes isolées. Merci à elles.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspard, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerier-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0095 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 - THÈME SENIORS - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Erick Souque,

Service : DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de politique envers les séniors, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, notamment en matière de promotion du lien social.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Séniors pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 5.500 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 5.500 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, sous réserve que le dossier soit complet.

5 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Souque.- Il s'agit dans cette délibération de subventions aux associations séniors, de la première répartition.

Elles œuvrent efficacement sur l'ensemble du territoire du Grand Arles, en complément des actions menées par le pôle senior du CCAS.

Le détail est donné dans le tableau ci-joint, pour un montant de 5 500 euros.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Catherine Balguerrie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 6 voix (Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafai, Monsieur Nicolas Koukas, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

N° DEL_2024_0096 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024 – THÈME VILLAGES ET QUARTIERS – 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Antoine Parra,

Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative, de rayonnement de la commune et de qualité de vie de tous ses habitants, du centre ancien comme des hameaux éloignés, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les structures visant à favoriser l'animation tant du cœur de Ville que de tous les quartiers et villages.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Villages et quartiers, pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 40 075 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article 10) et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (article 1),

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 40 075 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Parra.- Il s'agit de l'attribution des subventions, exercice 2024, le thème étant villages et quartiers. C'est une première répartition pour un montant de 40 075 euros. Vous avez le tableau à annexe.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard

Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 4 voix (Madame Françoise Pams, Monsieur Mohamed Rafai, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

(Départ de Monsieur Koukas.)

**N° DEL_2024_0097 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024 – THÈME DEVOIR DE MÉMOIRE – 1ERE RÉPARTITION**

Rapporteur(s) : Guy Rouvière,
Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de développement civique des arlésiens, elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine, et en particulier les structures visant à favoriser la sensibilisation des habitants, et notamment les jeunes, au devoir de mémoire et au souvenir des faits historiques marquants.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations relevant du thème Devoir de mémoire, pour l'année 2024.

Le montant de ces attributions s'élève à 25.750 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article 10) et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (article 1),

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subvention qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles,
Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 25.750 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Monsieur Rouvière.- Considérant les demandes de subventions qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles, considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre pour ces associations, je vous demande bien vouloir :

Attribuer à l'association listée dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées, au regard de chacune d'entre elles, pour un montant de 25 750 euros ;

Autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes, au crédit des organismes ;

Préciser que le crédit soit inscrit au budget de 2024.

Monsieur le Maire.- Monsieur Déjean, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Déjean.- En tant qu'administrateur du CRDA, je ne peux pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire.- Merci de cette précision. Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonnier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 2 voix (Monsieur Mohamed Rafaï, Madame Marie Andrieu)

Ne prennent pas part au vote : 2 (Madame Françoise Pams, Conseillère municipale, Monsieur Jean-Frédéric Déjean, Conseiller municipal)

N° DEL_2024_0098 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERSES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,
Service : Vie associative

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de dynamisme de la vie associative et de qualité de vie de ses habitants, elle accompagne les associations porteuses de projets d'animations favorisant le rayonnement culturel, patrimonial, sportif ou sociétal de la Ville.

Plusieurs associations ont déposé des dossiers de demande de subvention relatifs à des actions ponctuelles ou particulières orientés vers ces objectifs, et qui ont été retenus en raison de l'intérêt général de ces projets.

Le montant de l'aide financière proposée par la Ville en soutien à ces actions s'élève à 13.800 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les demandes de subventions exceptionnelles qui ont été déposées auprès de la ville d'Arles par plusieurs associations,

Considérant l'intérêt général de ces projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 13.800 euros, au titre de subventions exceptionnelles.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

3 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Madame Graillon.- Il s'agit des subventions et des premières subventions exceptionnelles pour l'année 2024.

Il y a une subvention exceptionnelle pour :

- Le CIQ de la Roquette pour l'organisation de la Nuit de la Roquette (700 euros)

- Le CIQ de Trinquetaille pour la réédition le journal Le Trinquetailais (1 600 euros)

- L'association Grand Raid de Camargue qui fera cinq courses de pleine nature au départ de Salins (1 500 euros)

- L'association Festiv'Arles pour l'organisation de son centenaire (10 000 euros.)

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 4 voix (Madame Françoise Pams, Monsieur Mohamed Rafai, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

FINANCES

N° DEL_2024_0099 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME D'ARLES

Rapporteur(s) : Sébastien Abonneau,

Service : Finances

En vertu de l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'Office Municipal de Tourisme d'Arles, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), est délibéré par le Comité de Direction, mais doit également être soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le budget primitif principal de l'exercice 2024, de l'Office Municipal de Tourisme d'Arles, approuvé par son comité de direction en date du 8 mars 2024 délibération n°06-2024, est présenté en équilibre à la somme de :

3.353.384,01 Euros en section d'exploitation

150.586,55 Euros en section d'investissement

Il est notamment financé par la participation de la ville pour un montant de 1.093.700 €, composé principalement par le reversement du produit de la taxe de séjour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5, L1411-6, et L.2121-29 ;

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER le Budget primitif principal de l'exercice 2024 de l'Office Municipal de Tourisme d'Arles.

2 - INDIQUER que le montant de la participation de la ville à hauteur de 1.093.700 €uros sera ajusté, si les recettes encaissées de la taxe de séjour sur l'exercice 2023 sont supérieures.

Monsieur Abonneau.- Il s'agit de l'approbation du budget primitif principal pour 2024, de l'Office du Tourisme qui a été voté par son Comité de Direction.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce budget prévisionnel qui s'élève à 3.353.384,01 euros pour sa section exploitation, puis à 150.586,55 euros pour sa section investissement.

Monsieur le Maire.- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Rafai.- On votera contre, puisque l'on a voté contre le budget, mais j'en profite pour demander à Monsieur Abonneau d'être un peu plus actif à propos de la ligne RTE.

Je sais qu'une motion a été votée lors d'un Comité syndical, mais peut-être faudrait-il être un peu plus actif parce que notre grande richesse, c'est aussi le tourisme.

Monsieur Abonneau.- Merci, Monsieur Rafai, de cette invitation.

Il y a récemment eu deux réunions de RTE au syndicat des riziculteurs, qui

présentaient ce projet au monde agricole. La question des offices de tourisme a été posée et j'ai pris la parole pour dire que l'Office de Tourisme [était à] 250 % contre, ainsi que mes homologues des autres communes du territoire qui sont traversées.

Monsieur le Maire.- Nous allons passer au vote.

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Pour : 34 voix (Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerie-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur Serge Meyssonier, Monsieur André Peytavin, Madame Carole Guintoli, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Sonia Echaiti, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Monsieur José Reyès, Monsieur Emmanuel Lescot, Monsieur Sophian Norroy)

Contre : 4 voix (Madame Françoise Pams, Monsieur Mohamed Rafaï, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean)

DÉLIBÉRATION N°21 DE L'ORDRE DU JOUR

MUSÉE RÉATTU - EXPOSITION ALFRED LATOUR ET NOUVELLES RÉFÉRENCES BOUTIQUE

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin

Le musée Réattu, musée des Beaux-Arts et d'art contemporain d'Arles, organise du 30 juin au 6 octobre 2024, dans le cadre de sa programmation annuelle, l'exposition « Jean-Claude Gautrand – Libres Expressions ». Celle-ci a été conçue en étroite collaboration et commissariat associé avec son épouse Josette Gautrand, sa fille Brigitte Gautrand et son fils Philippe Gautrand.

Cette exposition fait partie de la séquence « Arles associé » des Rencontres d'Arles 2024.

Jean-Claude Gautrand, a joué un rôle majeur dans la reconnaissance et l'histoire de la photographie en France. Il fait partie en 1970 de la toute première équipe des Rencontres d'Arles et mènera à partir de là, parallèlement à son travail photographique, une activité de journaliste et d'historien de la photographie. Auteur de nombreux livres, il est un de ceux qui ont œuvré pour faire reconnaître la photographie en tant qu'expression artistique à part entière.

Il est l'un des très grands photographes français, mais il fut également commissaire d'expositions, journaliste et historien de la photographie. Son histoire avec le musée Réattu, remonte à 1970, année de la fondation des Rencontres d'Arles où il expose dès 1971. Pendant près de cinquante ans, il fut l'infatigable témoin de ce festival emblématique, accumulant des archives exceptionnelles offertes par Josette Gautrand au centre de recherche et documentation du musée Réattu en 2022.

L'exposition traitera donc deux thématiques : Jean-Claude Gautrand photographe, avec une sélection de plus de 350 photographies de 1957 à 2010 appartenant aux collections du musée, des Rencontres d'Arles et surtout à la collection personnelle de Mme Gautrand et Jean-Claude Gautrand observateur privilégié de l'histoire de la photographie à Arles et au-delà.

Ses séries, au graphisme épuré comme Métalopolis ou puissant comme L'Assassinat de Baltard, conceptuelles comme Le Galet, ou intimistes et picturales comme Le Jardin de mon père, témoignent des qualités et du parcours d'un grand photographe.

Le budget global de l'exposition est de l'ordre de 75 000€, comprenant : des frais de tirages et de numérisation, le transport aller-retour des œuvres et leur assurance, les droits d'auteur, les frais de traduction, les frais de déplacement et d'hébergement de Josette, Brigitte et Philippe Gautrand, la rémunération d'un auteur pour le catalogue, l'édition du catalogue, l'encadrement des œuvres, la scénographie et la signalétique, le graphisme et les supports de communication, les relations presses et les frais afférents, les frais de vernissage.

Boutique

En lien avec l'exposition présentée ci-avant, le musée proposera une série de nouvelles références à la boutique / librairie aux prix de vente publics suivants :

- Catalogue d'exposition Jean-Claude Gautrand – Libres Expressions : 35,00 €
- Affiche d'exposition Jean-Claude Gautrand : 10,00 €
- Cartes postales : 1,10 €
- Livre Jean-Claude Gautrand – Itinéraire d'un photographe : 39,00 €
- Livre Jean-Claude Gautrand – Recompositions : 30,00 €
- Catalogue des Rencontres d'Arles 2024 : 48,00 €

Il est par ailleurs proposé de mettre à la vente à la boutique du musée de nouvelles références :

Mug Nuit étoilée Van Gogh à 14,95 €
Jeu 54 cartes Picasso à 8,50 €
Mini sac à colorier à 10,90 €
Trousse en coton bicolore à 10,95 €
Mug noir/blanc Réattu à 12,90 €

Certaines références, listées ci-après, nécessitent une modification de leur prix de vente, car leur prix d'achat a augmenté chez les fournisseurs :

Cahier Picasso actuellement à 5,95 € passe à 7,90 €
Carnet Picasso actuellement à 4,90€ passe à 5,90 €
Affiche Picasso actuellement à 11,00 € passe à 13,90 €
Mug Picasso actuellement à 11,95 € passe à 14,95 €
Bloc note spirale Réattu actuellement à 6,00 € passe à 7,00 €
Tasse Réattu actuellement à 9,00 € passe à 12,90 €
Eau Parfum Camargue 30ml actuellement à 28,00 € passe à 35,00 €
Eau Parfum Arles 30 ml actuellement à 28,00 € passe à 35,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la programmation 2024 des expositions au musée Réattu, et les aménagements de l'offre boutique du musée à opérer,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER l'organisation de l'exposition « Jean-Claude Gautrand – Libres Expressions » du 29 juin au 6 octobre 2024.

2- FIXER les tarifs des nouvelles références qui vont intégrer l'offre boutique du musée comme décliné ci-avant.

3- ACTER les modifications des prix de vente des références existantes comme indiqué ci-avant.

4- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles, la convention de partenariat ci-annexée et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

5- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal de la Ville.

Madame Petetin.- Cette délibération porte sur trois nouveautés du musée Réattu. Ce musée va organiser une exposition Alfred Latour du 27 avril au 6 octobre.

Alfred Latour est connu et reconnu pour ses créations sur tissu pour les grands noms de la mode, mais aussi pour ses dessins.

Il a également produit une partie de son œuvre sur la photographie. Il s'agit donc d'un regard sur la photographie, avec sa création de dessins, qui va être mise en lumière dans l'exposition « Regard sur la forme » au musée Réattu.

Cette exposition est coproduite avec la fondation Alfred Latour de Lausanne et le Musée des Tissus et Arts Décoratifs de Lyon. Elle fera partie du programme associé des Rencontres d'Arles.

Le budget de cette exposition est de 267 300 euros, avec une charge pour la Ville de 35 000 euros, le reste étant pris par la fondation Alfred Latour et le Musée des Tissus et Arts Décoratifs de Lyon.

Le deuxième aspect de cette délibération est la mise en vente de nouveaux produits à la boutique du musée Réattu, notamment une affiche sur l'exposition, une écharpe Alfred Latour et le catalogue, ainsi que de nouveaux produits, des bracelets, des bijoux et des produits pour les enfants. Vous trouverez le détail dans la délibération, ainsi que les prix.

(Départ de Monsieur Rafai)

Madame Petetin.- Troisième aspect de cette délibération, dans le cadre du Festival du Dessin accueilli dans les salles du musée Réattu, on propose de mettre à la vente le catalogue du festival, puis surtout d'accorder la gratuité de l'entrée du musée aux porteurs du pass Festival du Dessin.

Je vous demande donc d'approuver ces trois propositions.

Monsieur le Maire.- Avant de passer au vote, je voulais savoir si nous avons toujours le quorum, puisque nous avons le départ de Monsieur Koukas et de Monsieur Rafai.

Monsieur Déjean, est-ce que vous partez ? Si vous partez, on sera obligé d'interrompre le Conseil Municipal.

Monsieur Déjean.- [inaudible, hors micro]

Monsieur le Maire.- Avant que Monsieur Déjean s'en aille, nous allons voter cette délibération.

(Départ de Monsieur Déjean)

Monsieur le Maire.- Faute de combattants, puisqu'une grande partie de l'opposition s'en va, nous sommes obligés d'interrompre ce Conseil et de reporter au prochain Conseil cette délibération et toutes les autres délibérations suivantes.

Merci beaucoup pour cette séance.

La séance est levée à 12 heures 44